

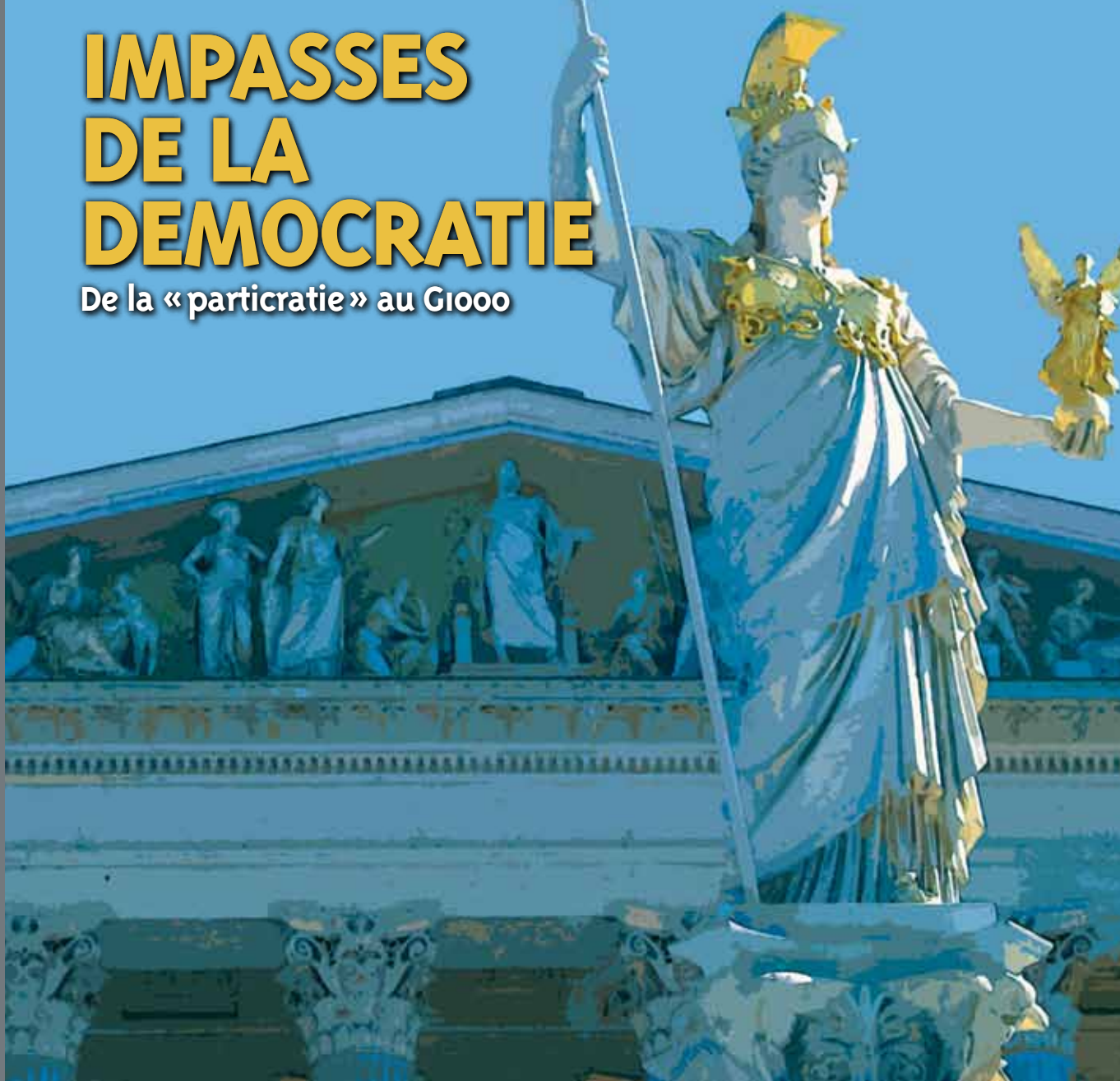
POLITIQUE

revue de débats

| numéro 79 | bimestriel | mars-avril 2013 | 9€ |

IMPASSES DE LA DEMOCRATIE

De la « partitocratie » au G1000



HOMMAGE **XAVIER MABILLE, L'UNITÉ D'UN HOMME**
ANALYSE **CRITIQUE DES ÉCONOMISTES ATERRÉS**
UNE ŒUVRE **ROSANVALLON ET LA SOCIÉTÉ DES ÉGAUX**



Contre la N-VA

HENRI GOLDMAN

Tout le monde s'en préoccupe. Dans le monde politique et dans les médias. En français et en néerlandais. Mais quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, quoi qu'il se passe, les nationalistes flamands engrangent. On se persuade que s'ils gagnent les élections en juin 2014, la Belgique explose et la sécurité sociale, pierre angulaire de notre modèle social, explose avec. Tout devrait être entrepris pour l'éviter.

La N-VA fait son beurre sur deux fronts. Front 1 : le front socio-économique. Argumentaire : l'Europe nous donne d'excellentes consignes pour redresser notre économie (austérité, dérégulation, pression sur les salaires et les retraites), mais ce gouvernement Di Rupo ne l'entend que d'une oreille. Front 2 : le front communautaire. Argumentaire : l'archaïsme wallon interdit toute modernisation dans le cadre belge où il impose des compromis boiteux aux Flamands qui ont tout intérêt à en finir avec la Belgique.

En face, on reste tétanisé. La situation est doublement douloureuse pour les partis socialistes, minoritaires au sein d'un gouvernement de centre-droit dont ils assument la direction et appelés à rendre des comptes à leur base traditionnelle qui ne s'y retrouve plus.

Mais c'est surtout sur le front 2 que la cacophonie est totale. Du côté francophone, on ne comprend plus rien à la valse hésitation où s'opposent les « partisans de la Région » et ceux de la « fédération Wallonie-Bruxelles », dont le nouveau président du PS voulait faire le creuset d'une nouvelle nation. Pour ces derniers, qui donnent encore le ton, seule une imbrication profonde des intérêts francophones peut faire pièce aux prétentions hégémoniques flamandes.

Si on persiste dans cette voie, c'est tout bénéfice pour la N-VA. Car, paradoxalement, l'option « wallobrux » ne fait que perpétuer le face à face Flamands-francophones qui consacre la « Belgique à deux » qu'une certaine Flandre a toujours privilégiée.

Pourtant, c'est probablement en manœuvrant sur le front 2 qu'on pourrait utilement faire bouger les lignes, en modifiant résolument la configuration du

champ de bataille. Dans ce but, on annonce qu'une remise en ordre « intra-francophones » est sur les rails. Les différents partis semblent s'y engager à contre-cœur et sans guère de vision, tant l'échec de niveau des intérêts semble inextricable.

Le statut d'irresponsabilité d'une revue nous libère des prudences politiciennes. Nous optons donc résolument pour une Belgique à quatre régions telle que l'avait esquissée Johan Vande Lanotte lors de son tour de piste comme formateur. Horizon de cette option : la disparition des Communautés en tant que niveau de pouvoir au sein de la fédération belge.

Cette option qui connaît aujourd'hui une deuxième jeunesse rendra la structure fédérale de la Belgique enfin lisible et compréhensible pour ses citoyens découragés et ses observateurs incrédules. Elle restituera à chaque espace de citoyenneté la pleine maîtrise de paquets de compétences liées. Ainsi, l'enseignement ne sera plus coupé artificiellement de la planification économique et de la politique de l'emploi, et les politiques dites d'intégration ne seront plus démantelées entre un volet social et un volet culturel. Enfin, Bruxelles pourra s'affranchir de ses multiples tutelles paralysantes en s'émancipant de l'apartheid institutionnel qui sépare (dans l'enseignement, dans la santé, dans les politiques culturelles et de cohésion sociale...) les Bruxellois entre eux sur base d'un critère d'appartenance linguistique très peu pertinent. En outre, un tel engagement non équivoque des partis francophones permettra d'envisager d'une manière nouvelle les relations avec la Flandre, où la droite nationaliste se nourrit d'un affrontement ethnique qui brouille les vrais enjeux de société et sépare les progressistes du Nord, du Sud et du Centre.

La N-VA est un alibi trop commode pour justifier la frilosité institutionnelle du monde politique francophone qui se contente souvent de répéter *no pasarán* en boucle. Pour la contrer, la perspective d'une Belgique à quatre régions est une arme beaucoup plus efficace que l'Union sacrée des francophones à laquelle certains semblent toujours s'accrocher. ■

Pour contrer la N-VA, la perspective d'une Belgique à quatre régions est une arme beaucoup plus efficace que l'Union sacrée des francophones à laquelle certains semblent toujours s'accrocher.

Retrouvez Henri Goldman sur les blogs de POLITIQUE : <http://blogs.politique.eu.org>.

Projet Marcourt : pas de miracle

> Julien Dubois

De son propre aveu, le 17 janvier fut un jour de bonheur pour le ministre socialiste Jean-Claude Marcourt. Ce jour-là, un accord inespéré sur sa réforme de l'enseignement supérieur survenait après des mois de blocage dus à l'Université catholique de Louvain. Mais y a-t-il vraiment de quoi se réjouir ?

Le projet du ministre, exposé en long et en large dans la presse des dernières semaines¹, ne manquait pas d'ambition. Sa version initiale visait à redessiner la carte de l'enseignement supérieur, en rapprochant les établissements sur base territoriale et en les fédérant au sommet. En d'autres termes, favoriser la coopération plutôt que la concurrence, la proximité géographique plutôt que philosophique et mettre en place des structures publiques – mais autonomes – organisant une gestion partagée du secteur.

Un paysage contrasté

Ce dispositif venait concrétiser les engagements pris par la tripartite PS-Écolo-CDH en 2009, dont la déclaration de politique communautaire insistait sur la nécessité de développer une offre de proximité, « *facteur extrêmement important dans l'accès des plus démunis aux études* » en faisant primer une logique géographique sur la logique des réseaux. Cette intention faisait suite au

développement de nombreux projets de fusions envisagés ou mis en œuvre dans la période précédente, principalement inspirés par les affinités entre pouvoirs organisateurs (PO)².

Ces fusions ont donné lieu à des entités rassemblant jusqu'à une vingtaine de sites parfois distants de plus d'une centaine de kilomètres. Elles ont fait émerger des établissements dont la grande taille était supposée accroître l'attractivité internationale de l'enseignement voire, accessoirement, renforcer certains potentats académiques. Aujourd'hui, on peine toutefois à percevoir les effets positifs de ces réorganisations. On peut même faire l'hypothèse que l'énergie absorbée a probablement détourné les acteurs de collaborations avec des institutions géographiquement proches autour d'enjeux locaux.

Par ailleurs, le paysage dessiné au fur et à mesure de ces rapprochements se révélait de plus en plus contrasté. Un projet de fusion des quatre universités catholiques³ se faisait l'écho des évolutions flamandes, où la KUL satellise l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur se réclamant du caractère confessionnel. Dans l'officiel francophone, une telle intégration était rendue difficile, voire impossible, par la diversité des PO (Communauté, provinces, communes, Cocof). Et, pour l'ULB, les perspectives de rapprochement

avec les établissements montois n'étaient guère favorables, l'université hennuyère optant pour un développement davantage territorial, et les possibilités de développement à Bruxelles restaient limitées, voire menacées par l'émergence d'une pieuvre catholique. L'enseignement supérieur s'acheminait donc vers des situations de concurrence accrue entre les différents réseaux d'enseignement, incitant chacun à une présence maximale, dans toutes les zones et toutes les disciplines. Le contexte de rigueur budgétaire et l'aspiration à une gouvernance publique débarrassée des différentes féodalités, exprimée lors du scrutin de 2009, n'autorisaient pas le nouveau gouvernement à laisser ce processus se poursuivre.

Réguler habilement

La majorité Olivier a donc souhaité poser des règles. La tâche politique s'annonçait ardue : d'une part, on connaît l'attachement des responsables académiques à leur autonomie et les réticences de certains d'entre eux à l'égard de la régulation publique quand elle contrarie leurs intérêts. D'autre part, la précédente intervention politique d'ampleur dans les rapprochements entre établissements, due au ministre social-chrétien Michel Lebrun en 1994-1995, avait suscité un mouvement social d'une ampleur inédite dans le milieu, acculant l'Exécutif francophone au retrait

POLITIQUE paraît 5 fois par an + 3 numéros hors série
Abonnement annuel : 40€ + un livre offert (voir page 32)
Abonnement électronique : 25€
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, Bim/Omio) : 20€
Si une facture est souhaitée : 45€

Compte bancaire 210-0327119-87 au nom de POLITIQUE asbl

Administration et rédaction

POLITIQUE, rue du Faucon 9 • B1000 Bruxelles

téléphone : +32 (0)2 538 69 96

courriel : secretariat@politique.eu.org

<http://politique.eu.org>



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Directeur de la publication Hugues Le Paige | **Directeur-rédacteur en chef** Henri Goldman

Directeur administratif et financier Bernard Richelle | **Rédacteur en chef adjoint** Edgar Szoc

Secrétaire de rédaction Jérémie Detober | **Diffusion & développement** Joanne Clotuche

Collectif éditorial Mateo Alaluf, Pierre Ansay, Maryam Benayad, Dominique Cabiaux, Luca Ciccia, Mathias El Berhoumi, Willy Estersohn, Bruno Frère, Jean-Paul Gailly, Sophie Heine, Marc Jacquemain, Jérôme Jamin, Jean-Jacques Jaspers, Irène Kaufner, Jacques Liesenborgs, Pascal Lorent, Jérémy Mandin, Philippe Marlière, José-Manuel Nobre-Correia, Laurence Noël, Isabelle Philippon, John Pitseys, Thierry Poucet, Gratia Pungu, Caroline Sägesser, Anne-Françoise Theunissen, François Thoreau, Inès Trépart, Pierre Verbeeren, Willy Wolsztajn, Daniel Zamora

Mise en page ZINC

POLITIQUE est éditée par l'asbl POLITIQUE avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

du projet⁴. La marge de manœuvre du ministre de l'Enseignement supérieur était donc réduite.

S'il est difficilement envisageable de proposer des mécanismes balisant les fusions entre établissements, la Communauté française dispose en revanche d'une compétence cruciale : celle d'habiliter un établissement à organiser les programmes d'études subventionnés et à délivrer les grades reconnus officiellement qui les sanctionnent. Actuellement, un établissement souhaitant ouvrir une nouvelle section doit solliciter un avis de l'instance consultative compétente pour son type d'enseignement. Celle-ci est composée de sorte qu'aucune tendance philosophique n'y ait la majorité à elle seule. Un avis positif s'obtient donc au prix de l'accord d'une majorité des PO toutes tendances confondues. Une fois cet avis obtenu, le ministre peut alors donner suite – ou non – au projet. Cette configuration empêche les abus de positions dominantes, mais elle ne garantit aucunement un développement cohérent de l'offre. Car, dans les faits, les avis concernant les habilitations nouvelles sont l'objet d'échanges – pour ne pas dire de marchandages – entre les PO, sur le mode bien connu du « passe-moi le sel, je te repasserai le poivre ». Ce qui explique pourquoi dans certaines villes, en dépit du bon sens, la Communauté française subventionne des offres doubles ou triples destinées à contenter tout le monde.

Cette tuyauterie institutionnelle peut sembler très technique et éloignée des enjeux essentiels pour l'enseignement supérieur en Communauté française. C'est en partie vrai. Néanmoins, ce développement de l'offre est

caractérisé par une logique de marché – comme dans l'enseignement obligatoire – et pose de réels problèmes. En effet, l'argent public alimente actuellement des combats de coqs n'ayant rien d'une « saine émulation ». On peut légitimement se demander quelle plus-value génère la présence de deux facultés de sciences sociales à Mons, où de deux écoles de traducteurs à Bruxelles. Par ailleurs, cette main invisible ne garantit aucunement un maillage territorial correspondant aux besoins, ce qui n'est pas sans conséquence en termes de démocratisation. On constate ainsi que le Hainaut, parent pauvre du paysage académique actuel, connaît le taux d'accès à l'enseignement supérieur le plus faible⁵.

Des chasse-trapes...

Jean-Claude Marcourt a donc exécuté la feuille de route de l'Olivier et a proposé, en 2010, une réforme visant la création d'une Académie de

recherche et d'enseignement supérieur (Ares) et cinq pôles académiques : un par province wallonne (à l'exception du Luxembourg, rattaché à Liège) et un à Bruxelles. Le ministre a imaginé ces nouvelles structures d'enseignement supérieur à part entière, il les a chargées d'organiser les collaborations

1 Du moins dans ses dispositions consacrées au paysage de l'enseignement supérieur en tant que tel. Une autre moitié du décret contient des changements importants du point de vue de l'organisation des études et du statut des étudiants, mais n'a pas rencontré l'intérêt de la presse.

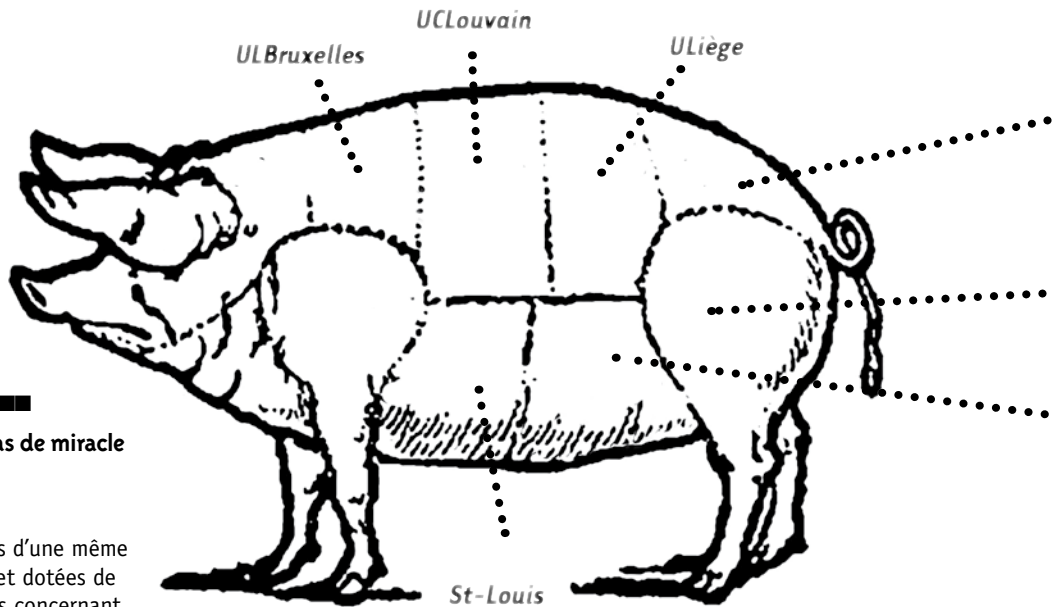
2 Pour une description plus détaillée, voir Mathias El Berhoumi, « Enseignement supérieur : voir par-dessus les pôles », *Politique*, n°72, novembre-décembre 2011.

3 Projet finalement avorté par un vote négatif des facultés namuroises.

4 Il s'agissait alors du décret « grandes écoles », dont la version revue et corrigée a donné naissance aux actuelles hautes écoles.

5 Observatoire de l'Enseignement Supérieur, *Participation des 18 – 25 ans à l'enseignement supérieur*, 2012.





Projet Marcourt : pas de miracle

> Julien Dubois

entre établissements d'une même zone géographique et dotées de la compétence d'avis concernant les habilitations. Ce schéma déplace à un niveau sous-régional la discussion entre les acteurs concernant le développement d'une nouvelle offre. Il s'accompagne de nouvelles mesures à cet égard : en principe, toute nouvelle habilitation devra faire l'objet d'une collaboration entre plusieurs établissements, tandis que les formations concurrentes organisées dans un périmètre restreint et n'accueillant qu'un faible nombre d'étudiants devront, à moyen terme, collaborer. Le non-respect de ces règles est sanctionné par la perte de l'habilitation. Il crée par ailleurs un cadre favorable au développement de synergies entre établissements d'une même zone géographique, sans empêcher d'autres types de collaborations.

On ne se fera guère d'illusions quant aux motivations latentes du projet, porté par un ministre par ailleurs chargé de l'économie du sud du pays, fervent défenseur de l'option régionaliste et en quête d'une assise à la base du Parti socialiste. La création d'un « conseil stratégique » au sein de la future Ares laisse entrevoir une volonté d'associer des acteurs externes, en particulier économiques, à la gestion de l'enseignement supérieur. La création d'un pôle bruxellois distinct du pôle brabançon a été perçue par certains comme une volonté de scinder la capitale et la Wallonie. Cette scission témoigne surtout d'une volonté d'isoler la principale université francophone, qui s'avère être catholique, de partenaires potentiels pour s'implanter à Bruxelles – et cela,

pour la plus grande joie des universités publiques ou non confessionnelles, dont Jean-Claude Marcourt se sent proche. Cet éphémère *revival* de guerre scolaire n'est pas pour déplaire à certains socialistes traditionnels attachés à l'école officielle.

Toutefois, on doit néanmoins reconnaître au ministre un certain courage. Dans l'éducation comme les autres secteurs, la tendance européenne n'est pas à l'accroissement des missions de service public. Depuis (au moins) la déclaration de Bologne, les principes libéraux sont strictement d'application : la formation supérieure est un marché mondialisé et par conséquent le mot d'ordre est l'autonomie des acteurs. La réforme menée en France sous le mandat de Nicolas Sarkozy incarne parfaitement cette vision des choses⁶. Jean-Claude Marcourt, que d'aucuns considèrent pourtant comme un social-libéral, nage ici à contre-courant. De même, après les épisodes douloureux du décret « inscriptions », il n'était pas aisé de se risquer à rouvrir un débat sensible dans le secteur.

...au ball-trap

Sans doute le ministre a-t-il sous-estimé ce risque. L'hostilité de l'UCL s'est en effet exprimée sur tous les tons et (à peu près) tous les supports pendant deux mois. Cantonnée au Brabant wallon dans le texte initial, l'institution catholique voyait s'éloigner des opportunités de développement au profit des universités

bruxelloises, l'ULB et Saint-Louis⁷. Les dernières semaines de 2012 ont donc été rythmées de cartes blanches et appels solennels à la mobilisation contre « *la mise sous tutelle de l'Université* » par un projet « *mettant fin à la liberté d'association et entravant la liberté académique* »⁸. Le promoteur du plan Marshall a même été repeint en « *nord-coréen* » par ses détracteurs les plus féroces. Les répliques ont été du même niveau, le recteur de l'UCL se voyant accusé de malhonnêteté intellectuelle par ses homologues, tandis que le ministre déclarait « *avoir appris qu'on pouvait être universitaire et stupide* ».

Soumis à cette pression relayée par ses partenaires orange et vert, Jean-Claude Marcourt a revu ses ambitions à la baisse. L'UCL fera finalement partie d'une zone académique inter-pôle incluant Bruxelles, levant ainsi toute entrave à son développement bruxellois. Liège, Namur et le Luxembourg d'une part, et le Hainaut d'autre part formeront les deux autres zones académiques – constituant en quelque sorte, avec les pôles et l'Ares, la troisième couche d'une lasagne peu digeste. Car les pôles subsistent, mais sans être davantage que des instances de discussion et de partages à la carte, selon le bon vouloir de chacun. La gestion de l'offre restera tributaire de discussions au sommet, déconnectées de toute rationalité territoriale.

C'est donc une version très allégée

de la réforme qui sera finalement mise en œuvre, tellement allégée qu'on peine à en percevoir les effets possibles. Ne subsistent finalement que de nombreuses nouvelles instances consultatives, patiemment vidées de leur substance par les défenseurs de l'autonomie. Certains se réjouiront de voir, sur papier, émerger la possibilité d'une gouvernance et de dynamiques plus collectives. Mais, paradoxalement, le feuilleton récent semble avoir revivifié les barrières entre chapelles académiques. La coopération entre les acteurs, du moins celle qui se base exclusivement sur le bon vouloir des directions, est encore plus illusoire aujourd'hui qu'hier. Le dénouement de la mini-crise a également prouvé qui détenait réellement le pouvoir en matière académique.

Le jeudi 17 janvier 2013, Jean-Claude Marcourt a évité de perdre la face : sa réforme est passée. C'est toujours ça de pris un jour de grand remaniement interne au PS. Mais on se demandera quand même s'il n'a pas abouti à un résultat très éloigné des attentes initiales. ■

6 La première réforme de son quinquennat, baptisée *Loi relatives aux libertés et les responsabilités des universités*, qui a octroyé aux universités françaises une autonomie de sa gestion et d'organisation très large.

7 Bien que, dans le projet initial, rien n'interdit théoriquement à une université de se développer en dehors de son pôle.

8 *La Quinzaine*, bimensuel de la communauté universitaire de l'UCL, n°spécial, décembre 2012.

9 *La Libre Belgique*, 14 décembre 2012.

Concertation sociale en pause : et demain ?

> Luca Ciccia

Un Accord interprofessionnel, en abrégé AIP, est la clé de voûte de la concertation sociale pour les secteurs privés marchands. Tous les deux ans, salaires, conditions de travail et sécurité sociale des salariés belges sont renégociés entre patrons et syndicats.

L'AIP 2013-2014 ne verra pas le jour. Les syndicats, coincés par le gouvernement qui impose une augmentation salariale limitée à l'indexation, revue par ailleurs à la baisse, n'avaient d'autres options que d'acter l'impossibilité d'un accord de programmation sociale. Pour autant, cette « rupture », ne les empêche pas de négocier quelques dossiers des plus importants tels que les réductions de cotisations sociales pour le seul secteur marchand, la prolongation des accords antérieurs adossés habituellement aux AIP, l'affectation de l'enveloppe « liaison au bien-être », pour relever quelques allocations sociales – sans pour autant remettre en question la dégressivité des allocations de chômage. Il est aussi question de flexibiliser l'encadrement légal du temps de travail, ou du rapprochement entre les statuts employé et ouvrier. C'en était trop. Après l'entérinement d'un non-AIP par la CSC et la FGTB, la FGTB quitte finalement les autres discussions, pressée par sa base qui ne comprend pas l'intérêt de discuter de nouvelles mesures régressives alors que les salaires ne peuvent être négociés... CSC et FGTB ont appelé à manifester le 21 février, et d'aucuns réclament une grève générale le 14 mars.

Difficile d'évaluer l'importance d'un AIP sans distinguer le principe et les contenus. Un AIP,

c'est le symbole même d'une Belgique fédérale qui fonctionne. Alors que la sécurité sociale et l'organisation de la concertation sociale sur base sectorielle nationale sont sous le coup des pressions communautaires, l'AIP est – au moins autant que la famille royale... – l'ennemi majeur de la N-VA¹. Bref, l'absence d'AIP renforce les thèses de De Wever : deux démocraties, deux économies, deux concertations sociales, deux sécurités sociales...

À quoi sert la paix sociale ?

Un AIP, c'est potentiellement un accord de programmation sociale, mais c'est avant tout la condition de la paix sociale. D'où la questions : qui est vraiment intéressé à maintenir la paix sociale ? Le gouvernement qui, par le biais de la concertation sociale fédérale, permet de faire passer ses mesures régressives sans devoir affronter directement les foules ? Les employeurs dont les entreprises continuent à produire ? Les confédérations syndicales légitimées pour leur sens de la responsabilité, leur représentativité et leur capacité à tenir leurs troupes ? Et si l'une des causes majeures de ce ratage de notre modèle de concertation n'était pas justement à chercher dans une crise de légitimité ▶

1 La N-VA a d'ailleurs pris pour cible le pilier démocrate-chrétien flamand accusant l'ACW de fraude fiscale, alors même que plus de 800 000 Flamands ont encore en mémoire leurs pertes liées à la chute d'Arco. Voir notamment Isabelle Philippon et Jérémie Detober, « Dexia (2) : Arco et le silence assourdissant du Mouvement ouvrier chrétien », *Politique*, n°74, mars-avril 2012, et Fred Mawet, « Dexia(3) : le point, pas encore final », *Politique*, n°78 (janvier-février 2013).

Concertation sociale en pause : et demain ?

> Luca Ciccia

interne des interlocuteurs sociaux ?

L'aile flamande des PME ne cesse de faire pression sur la FEB et le monde politique pour une politique économique plus restrictive encore que celle que préconise la Commission européenne. Les centrales ouvrières n'en peuvent plus d'attendre les avancées promises depuis des lustres en matière de rapprochement de statut entre ouvriers et employés, tandis que les employés ne cessent de trembler à cette idée. Du côté de la FGTB, les centrales n'ont même pas réussi à s'accorder sur une position commune. Ce

dissensus interne explique peut-être pourquoi la FGTB a décidé de filer à l'anglaise à la veille de cette négociation tant attendue où ce « flou » n'aurait pas pu être dissimulé, non sans avoir négocié tous les autres dossiers, au mépris de sa base, de plus en plus méfiante à l'égard de ses dirigeants du top niveau.

Quel agenda ?

Autre cause majeure de la crise actuelle de notre modèle de concertation : les organisations syndicales ne maîtrisent plus du tout l'agenda. La concertation fédérale suit sans broncher l'agenda du gouvernement. Celui des AIP, au contenu nécessairement réducteur, étant donné la loi de modération salariale, empêche toute réelle discussion salariale. Les agendas des commissions paritaires sont le plus souvent contraints par l'agenda des AIP et par les sujets qui remontent des entreprises. Enfin, dans les entreprises, les Conseils d'entreprise (CE) et les Comités pour la prévention et la protection au travail (CPPT) ont des ordres du jour largement déterminés par la loi et des dizaines de conventions nationales. Celles-ci constituent des acquis syndicaux, mais, en fin de compte, les fondamentaux du syndicalisme sont relégués aux oubliettes : la négociation du partage des richesses produites par le biais d'augmentation de salaires dans l'entreprise et par le biais de réduction progressive du temps de travail avec embauches compensatoires. En prenant tout ceci en compte, on comprend mieux la colère de la base qui se demande bien souvent quelle est la stratégie globale de ses organisations. Ainsi, beaucoup s'interrogent sur le sens donner à l'action du 21 février, dont les mots d'ordre communs sont trop généraux pour être utiles et qui ne s'inscrivent dans aucun agenda concret de négociation, en dehors

des discussions prévues sur les statuts ouvriers-employés.

À la veille de cette manifestation, certains, dans l'espoir d'un renouveau du mouvement social, voient positivement cette apparente rupture : ce serait le signe d'une coalition d'intérêts suffisamment grande pour faire émerger des syndicats plus offensifs, au-delà des classiques clivages entre Flamands et francophones ou entre ouvriers et employés. Tout dépendra du succès de l'action et, surtout, de la suite qui y sera donnée... Assistera-t-on à une grève générale le 14 mars avec quelques revendications concrètes claires ? Ou plutôt à une reprise de la concertation, loin des projecteurs, après avoir laissé la base s'exprimer, bienheureuse qu'elle est d'arpenter le tronçon Nord-Midi... ?

L'histoire sociale enseigne que les avancées syndicales ont été le fruit de combats locaux, qui par effet de contagion finirent pas se généraliser. L'histoire récente des AIP suggère que notre modèle de concertation est en train d'inverser le processus. C'est désormais le haut niveau qui impose son agenda – et ses mesures les plus souvent régressives – aux plus bas niveaux. Il ne faut pas le regretter. Car si la concertation ne pouvait procéder ainsi, on mettrait de côté nombre de secteurs sans réelle présence syndicale qui ne sauraient suivre le train des avancées sociales. Encore faut-il qu'il y en ait évidemment... Là est probablement le débat majeur à tenir. N'est-il temps de lâcher la bride, en tous sens, pour redonner du sens et de la force à cette concertation sociale, avant qu'elle ne cède sous les coups de boutoirs de ceux qui rêvent de la liquider ? ■

Cohésion sociale : mieux vivre ensemble à Bruxelles

Numéro spécial

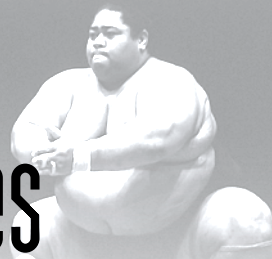


A lire gratuitement sur www.alterechos.be

alteréchos

Abonnez-vous ! Infos : 02 541 85 20 - alter@alter.be

Corps & âmes



JEAN-FRANÇOIS BASTIN

Caméra c'est toi

Avant la télévision, pour voir un match de football, il fallait se déplacer. Dans les villages, on n'allait pas très loin, le terrain était à deux pas, il n'y avait pas de guichet, le match était un plaisir dominical partagé entre joueurs et spectateurs, il se terminait à la buvette dans les fumées de tabac. En ville, il fallait payer sa place, monter dans les gradins, patienter en écoutant les réclames pour les cigarettes Zémir et puis assister au spectacle donné par des joueurs semi-professionnels. Parfois le stade était plein et sa clameur ponctuait le score, on l'entendait de loin à chaque goal marqué.

Et puis la télévision est née et tout a changé. Ce fut la première révolution, accouchée dans la douleur et la résistance. Durant les années cinquante, le football s'oppose d'abord farouchement à l'intrusion de la caméra dans les stades : pas question de cette concurrence déloyale ! Filmer les matchs, c'est vider les tribunes et tuer le spectacle. Il faudra de longues années, en fait la professionnalisation et l'« affairisation » du football, pour qu'un pacte soit scellé entre le foot et la télé : elle va le financer, il va la gaver d'images.

L'effet de la télévision sur le football a été paradoxal : elle a multiplié son public par mille, mais elle l'a éloigné des stades, elle a séparé les supporters des spectateurs, elle a créé une distance abyssale entre joueurs et téléspectateurs. Sous sa lorgnette, le jeu s'est immédiatement désincarné. Dans les années soixante, il fallait de bons yeux pour suivre une finale de Coupe d'Europe à la télé : un écran gris et flou, des joueurs minuscules et méconnaissables, un ballon insonore, pas un bruit, pas un cri, une vague rumeur de fond couverte d'un commentaire nous disant ce qu'il fallait voir. Sous l'œil de la télé, le spectacle s'est aussi parcellisé : plus de vue d'ensemble mais des plans larges-moyens où l'on devait constamment chercher le ballon, puis quelques rares zooms pendant les arrêts de jeu. Ces plans rapprochés étaient notre seule récompense, une mince compensation à la perte de nos privilèges de spectateurs en tribune, entendant tout et regardant partout.

Un tel contresens ne pouvait durer. La « réalisation » télévisuelle s'en est vite emparée. Dans sa frénésie à faire plus vrai que nature, elle a multiplié les caméras et les micros, les angles et les sons, les valeurs de plans et les effets spéciaux. Le spectacle discontinu est devenu compact, sursaturé de *flash-backs*, de ralentis, de très gros plans, dont le plus fameux et le plus absurde est sans doute celui qui, depuis l'an 2000, cadre le ballon avant un dégagement. Ce tourbillon incessant, cette congestion d'images n'ont pas peu contribué à transformer le football en un spectacle total, surmultipliant sa vitesse, sa puissance, sa violence. Un sport quasi virtuel, plus proche finalement des jeux vidéos que de la réalité du terrain. La plupart des téléspectateurs du football n'ont jamais assisté à un match. Du foot, ils ont tout vu et rien vu. Ils n'en connaissent que la version artificielle, formatée, numérisée, reconstituée en régie de production.

Et puis voilà qu'on nous annonce pour 2016 une nouvelle révolution, qui pourrait menacer la toute-puissance des réalisateurs du football télévisé. Il s'agit de la « caméra virtuelle », une invention belge, qui permettra à chaque téléspectateur de choisir son propre angle de vue, de reconstituer le match à sa façon. Outre les quelques caméras réelles qui continueront à faire leur office de transmission, il y aura cette possibilité offerte par l'informatique, à tout moment, de « regarder » le match d'un point de vue non filmé, de « se mettre à la place » de tel ou tel joueur, gardien ou attaquant par exemple, ou de l'entraîneur... Une révolution tellement énorme qu'elle en est presque inconcevable, et qu'il est impossible d'en mesurer tous les effets, au-delà du football.

Quel monde nous sera-t-il donné à voir – et à comprendre ? Serons-nous forts d'une connaissance infiniment multiple et contradictoire ? Forts d'une capacité nouvelle à nous projeter, à nous ouvrir aux autres ? Ou serons-nous dans la confusion absolue, dans l'illusion définitive que la vérité est dans le virtuel, que la réalité gagne à n'être connue que par sa représentation ?... ■

Xavier Mabille, l'unité d'un homme

Qui connaissait intimement Xavier Mabille pouvait être déconcerté par le message qui se dégageait des hommages qui lui furent rendus à l'occasion de son décès.

Était-il cet homme au-dessus de toutes les mêlées, « ni de gauche ni de droite », dont le refus de prendre parti aurait été la marque de fabrique accolée à l'institution qui fut l'œuvre de sa vie, le Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp)? Loin de là.

Avec Mateo Alaluf et Jean Sloover, il faut s'attacher à restaurer l'unité d'un homme qui n'a jamais renoncé aux idéaux de sa jeunesse.

Genèse d'un engagement

Nous avons coutume de déjeuner ensemble à midi à intervalles réguliers. Peu avant son hospitalisation, déjà retraité depuis plus de 10 ans, il m'avait demandé de venir le chercher chez lui avant de rejoindre le petit resto à couscous où nous avons nos habitudes...

MATEO ALALUF

Arrivé à son domicile, je ne trouve personne. Inquiet, je l'appelle sur son portable. Il me dit m'attendre déjà depuis quelques minutes sur le trottoir, place Quételet, devant le Crisp. Ce quiproquo sera l'objet de plaisanteries répétées : depuis le temps, n'aurais-je pas dû savoir que, pour Xavier, chez lui c'était le Crisp ?

LE CRISP

Xavier Mabilles est mort le 24 décembre 2012 à l'âge de 79 ans. Il avait été identifié, autant qu'il s'identifiait lui-même au Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques) qu'il avait incarné tout au long de sa vie d'adulte en tant que collaborateur d'abord, rédacteur en chef du *Courrier hebdomadaire* et directeur des publications. Il succédera ensuite à Jules Gérard-Libois comme président et directeur général. Sa retraite en 1999 n'avait pas mis fin à sa présence au Crisp. Juste avant que la maladie n'entraîne sa longue hospitalisation, il avait mené à bien la rédaction de sa *Nouvelle histoire politique de la Belgique*.

Depuis plus d'un demi-siècle, le Crisp a été la référence principale en matière de science politique en Belgique. La qualité et le sérieux de ses travaux lui aura valu une reconnaissance institutionnelle, malgré la fragilité et les difficultés financières inhérentes à un centre de recherche hors université et hors clivages. Xavier Mabilles, présent sur les plateaux de télévision, à la radio tout comme dans la presse écrite, était reconnu comme un commentateur avisé de l'actualité et incarnait en quelque sorte le Crisp.

Depuis sa création en 1958, le Crisp s'est inscrit dans le paysage politique par ses analyses factuelles qui ont accompagné la vie politique au rythme de parution du *Courrier hebdomadaire*, des *Dossiers* et de plusieurs ouvrages marquants. Dès ses origines, il s'est distingué et a renouvelé

la science politique, à l'époque auxiliaire du droit public et marquée par l'académisme d'un monde universitaire philosophiquement cloisonné (UCL-ULB). Le refus de se cantonner à l'étude formelle des institutions en fonction de schémas théoriques supposait des recherches empiriques sur leur fonctionnement effectif, leurs acteurs, leur capacité de peser sur les décisions pour décrire ainsi leur fonctionnement concret.

« Erudit autodidacte, vrai historien dans l'âme », Xavier Mabilles a été salué à son décès par des commentaires élogieux, mettant en évidence sa grande culture, l'impartialité, la pertinence et la finesse de ses analyses politiques. Si les éloges sont incontestablement justifiés, ils ne révèlent cependant qu'une image lisse qui ne suffit pas à en rendre compte et encore moins à comprendre l'aventure humaine à laquelle Xavier Mabilles a pris part et dont le Crisp a été un des produits.

DES CONVERGENCES À GAUCHE

C'est dans les années 1960 que j'ai rencontré Xavier Mabilles lors des réunions de rédaction de l'hebdomadaire *La Gauche* qui se tenait, chaque semaine le vendredi, dans un café, le Cybélès, rue au beurre, près de la Grand-place. *La Gauche* regroupait autour d'Ernest Mandel, théoricien marxiste et dirigeant de la 4^e Internationale trotskyste¹, une tendance au sein du mouvement

... une image lisse qui ne suffit pas à en rendre compte et encore moins à comprendre l'aventure humaine à laquelle Xavier Mabilles a pris part.

1 Les trotskystes pratiquaient à l'époque l'« entrisme » au sein du mouvement socialiste qui consiste à militer sans dévoiler son appartenance à la 4^e Internationale de manière à gagner, sur la longue période, les meilleurs éléments et cadres socialistes vers un programme et un parti révolutionnaire. Au sein de la rédaction de *La Gauche*, l'appartenance trotskyste de Mandel et d'un certain nombre d'autres collaborateurs était connue par beaucoup mais pas par tous.

Xavier Mabille, l'unité d'un homme Genèse d'un engagement

MATEO ALALUF

HOMMAGE



socialiste que l'on qualifierait sans doute aujourd'hui de « gauche de la gauche ». Parmi les participants, on pouvait y rencontrer entre autres Ernest Glinne, Jacques Yerna, Marcel Liebman et Jean Van Lierde, autant de personnes que Xavier Mabille avait déjà côtoyées auparavant. Pour comprendre la présence de Xavier dans un lieu aussi improbable, du moins en regard de l'image quelque peu aseptisée que l'on a aujourd'hui, il convient, en toute rigueur selon la méthode Mabille, de remonter dans le temps pour en saisir la genèse.

Cette histoire, Xavier l'a racontée dans l'entretien qu'il a accordé à Jean Sloover (*voir ci-après*). Il décrit la fondation en 1952 par Jules Gérard-Libois du groupe Esprit de Bruxelles et, en particulier, le cycle des réunions sur « l'étude des pouvoirs réels en Belgique ». La revue française *Esprit*, à l'origine des groupes du même nom, ainsi que l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* dont Jules Gérard-Libois avait créé une édition belge, étaient nés de la résistance et avaient épousé la cause de l'indépendance de l'Algérie. Des militants anticolonialistes se retrouvaient à l'époque dans les groupes Esprit, alors que d'autres découvraient la lutte pour l'indépendance algérienne par leur participation à ces groupes².

Jeune employé de banque à peine âgé de 18 ans, Xavier Mabille avait rejoint le groupe Esprit, qu'il définissait comme un « lieu de débat progressiste qui échappait à toute orthodoxie ». Sa présence fut, selon ses propres termes, « discrète, attentive et relativement fidèle ». Sa première intervention portait sur les résultats électoraux en Belgique³. Le Crisp, fondé en 1958 sous l'impulsion de Jules Gérard-Libois, est issu de ce groupe et constitue la structure permanente pour l'étude des « pouvoirs réels » et notamment des groupes financiers. Après Jean Van Lierde qui en fut le premier permanent, Xavier Mabille sera engagé au Crisp à plein temps en 1960. À cette époque, particulièrement à travers Jean Van Lierde, très proche de Patrice Lumumba, le Crisp était engagé sur la question congolaise. Xavier Mabille avait centré son activité au Crisp sur la politique belge.

En dehors du Crisp, ces circonstances feront de Xavier Mabille un « porteur de valises » : nombre de responsables du FLN algérien, traqués par la police française, traverseront ainsi les frontières avec des papiers d'identité au nom de Xavier Mabille. Il sera par ailleurs, à la même époque, un

collaborateur régulier du journal *La Gauche*.

L'étude des « pouvoirs réels en Belgique », qui avait structuré les réunions du groupe Esprit et les travaux du Crisp, supposait de ne pas se limiter aux seuls organes de l'État et des groupes institués, mais il fallait aussi considérer les groupes de pression à même de peser par leur mode d'intervention plus discret sur la décision politique. L'importance accordée aux groupes financiers dans cette perspective était en résonance avec le groupe d'intellectuels réunis par André Renard à la FGTB en vue d'élaborer le programme des « réformes de structure » adopté par les congrès de 1954 et 1956 du syndicat. Plusieurs

Le Crisp, fondé en 1958 sous l'impulsion de Jules Gérard-Libois, est issu de ce groupe et constitue la structure permanente pour l'étude des « pouvoirs réels » et notamment des groupes financiers.

membres de la commission Renard, notamment Jacques Yerna, René De Schutter, Ernest Mandel, fréquentaient également le groupe Esprit. Le rapport adopté au Congrès de 1956 de la FGTB s'intitulait *Holdings et démocratie économique*. Au Crisp, Ernest Mandel publiait en 1959 un *Courrier hebdomadaire* intitulé « Qui contrôle la Société Générale ? » et Jean Colin rédigeait en 1962 *La morphologie des groupes financiers* qui restera un des ouvrages marquants du Crisp.

LA GAUCHE

L'hebdomadaire *La Gauche*, dont le premier numéro parut le 16 décembre 1956, peut être considéré comme un produit de la commission Renard⁴. Jacques Yerna, qui en avait assuré le secrétariat, avait introduit Ernest Mandel au sein la commission. André Renard sera l'éditeur responsable de l'hebdomadaire avant d'être remplacé par Jacques Yerna. Ernest Mandel, dont l'autorité intellectuelle était reconnue, en sera le rédacteur en chef. L'hebdomadaire regroupait des syndicalistes, des militants trotskystes, des socialistes – le député Ernest Glinne y occupera une place importante – et des intellectuels indépendants comme Marcel Liebman, Jean Van Lierde et Andrée Gérard, épouse de Jules Gérard-Libois, rédactrice de la rubrique cinématographique de *Témoignage chrétien*. Marcel Liebman et Jacques Yerna figuraient parmi les fondateurs de la société coopérative Crisp. Ernest Glinne était membre du premier conseil d'administration. Jean Van Lierde en était le premier permanent. Ernest Mandel avait été membre actif du groupe Esprit, de la « commission



Renard» de la FGTB et collaborateur aux travaux du Crisp sur les groupes financiers. René De Schutter, conseiller au service d'études de la FGTB, avait participé activement aux cycles sur les « pouvoirs réels » du groupe Esprit et avait été, tout en restant anonyme, un collaborateur de *La Gauche* et du Crisp dont il a rédigé de nombreux numéros du *Courrier hebdomadaire*. François Perin qui figurait déjà dans la toute première équipe de direction du Crisp, était collaborateur de *La Gauche* et participait activement au groupe Esprit.

À l'époque, l'affrontement des deux blocs, la lutte anticoloniale, la montée des pays non alignés, la politique française et la guerre d'Algérie et, en ce qui concerne la Belgique, les luttes syndicales et les conflits sociaux mobilisaient toute l'attention des milieux de gauche. La politique belge apparaissait en contraste, aux yeux des jeunes intellectuels, bien morose. Xavier Mabile, qui avait rejoint *La Gauche*, avait choisi sans surprise de contribuer à la rubrique de politique intérieure belge. Il était apprécié et considéré en raison de la pertinence de ses commentaires, de ses analyses et de sa culture. De santé fragile et souffrant d'insomnies, on attribuait l'étendue de sa culture aux lectures qui meublaient ses nuits. Il signait ses articles par un pseudonyme : F. Marlier. En effet, beaucoup de collaborateurs exerçaient un emploi dans la presse, au Parti socialiste, au syndicat, à la mutualité, à la radio-télévision ou, en ce qui concerne Xavier, au Crisp et ne pouvaient pas apparaître « à découvert » dans les colonnes de *La Gauche*.

En 1964, les tensions avec le Parti socialiste aboutirent à la rupture. Le noyau de *La Gauche* fut à l'origine de la formation de partis éphémères, l'Union de la gauche socialiste (UGS) à Bruxelles et le Parti wallon des travailleurs (PWT) en Wallonie. D'abord, des syndicalistes, ensuite le groupe des « non-trotskyistes » comme Liebman et Van Lierde, parmi eux Xavier Mabile, quittèrent *La Gauche* en 1967. Ils avaient le sentiment d'être le jouet de décisions prises en dehors d'eux, au sein de la 4^e Internationale.

Une anecdote est inscrite dans la mémoire de ceux qui assistèrent à cette époque à une réunion de la rédaction au cours de laquelle Ernest Mandel fustigeait le départ de syndicalistes qu'il assimilait à la trahison. C'est alors que Xavier Mabile, qui s'imposait d'ordinaire par son calme et sa pondération, s'emporta, rouge de colère, reprocha le sectarisme de Mandel et défendit l'intégrité des « déserteurs », la pertinence de leurs raisons et quitta la réunion. Coup de gueule rare mais déterminant.

UNE GÉNÉRATION ENGAGÉE

Si une génération se reconnaît par les événements qui la définissent, comme la génération de la guerre ou celle de mai 68 par exemple, on peut dire que les groupes Esprit ont délimité une génération d'intellectuels engagés dans laquelle se reconnaissait Xavier Mabile.

Son goût pour la politique, sa ténacité pour décrypter la société proviennent d'une ambition inscrite dans un engagement politique. En lui rendant hommage, beaucoup ont mis en évidence le caractère modeste et pudique de Xavier Mabile, auteur de nombreuses livraisons du *Courrier hebdomadaire* et d'articles non signés, toujours soucieux de préserver une présentation équilibrée et une description rigoureuse des faits. Dans sa chronique⁵, Vincent de Coorebyter a cependant bien montré combien

le regard porté par Xavier Mabile sur notre système politique était un regard « critique par définition, au sens originel du terme ». Il privilégiait, écrit-il, « la recherche des véritables processus de décision ».

Il insistait sur la nécessité de prendre en considération la pluralité des acteurs qui interviennent dans la décision politique. Son pluralisme allait cependant de pair, note justement Vincent de Coorebyter, avec la considération suivant laquelle certains acteurs sont plus égaux que d'autres et que patronat et syndicats par exemple ne négocient pas à armes égales. Si bien que l'étude des institutions politiques ne peut faire abstraction des groupes de pression qui pèsent sur la décision et qui conduisent à confondre l'intérêt général avec celui des groupes dominants. Mais il avait aussi la conviction, héritée des luttes de tendance de la gauche, que la crédibilité de la critique sociale repose sur la capacité des groupes qui s'en

Son goût pour la politique, sa ténacité pour décrypter la société proviennent d'une ambition inscrite dans un engagement politique.

2 J. Doneux, H. Le Paige, *Le Front du Nord. Des Belges dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, 1992.

3 X. Mabile, *Le Crisp, 50 ans d'histoire*, Crisp, Bruxelles, 2009, p.16.

4 N. Latteur, *La gauche en mal de la gauche*, De Boeck, Pol-his, Bruxelles, 2000.

5 *Le Soir*, 26/12/2012.

Xavier Mabille, l'unité d'un homme

Genèse d'un engagement

MATEO ALALUF

HOMMAGE



prévalent de ne pas perpétuer en leur sein les pratiques qu'ils combattent chez les autres.

L'engagement de la génération des groupes Esprit éclairé, je crois, la trajectoire singulière de Xavier. La question des « pouvoirs réels » pour la compréhension des mécanismes de décision par le jeu des acteurs et des groupes de pression restera la matrice qui donne sens à son travail au Crisp. Sa *Nouvelle histoire politique de la Belgique* qu'il a pu boucler peu avant son décès, reste une œuvre à part, dans un paysage académique souvent terne. Xavier Mabille mobilise le modèle des clivages et des groupes de pression pour porter un regard différent sur l'histoire de Belgique.

Els Witte a bien montré que les objets de recherche du Crisp, tout comme ses méthodes, sont inséparables de l'engagement social de ses fondateurs, à savoir en grande majorité des intellectuels engagés entre personnalisme et marxisme⁶.

Après l'engagement de nombreuses personnes associées au Crisp lors de la crise congolaise et des grèves de l'hiver 1960-61, Jules Gérard-Libois « prend conscience, selon Xavier Mabille, de la vulnérabilité qui est celle du Crisp dans de tels contextes » et adopte une ligne de conduite « empreinte de prudence et de non-engagement » que lui-même partage. L'institutionnalisation et la reconnaissance dont bénéficiera par la suite le Crisp assureront sa pérennité.

Xavier Mabille, au moment du bilan après 50 ans de Crisp, ajoute cependant que la permanence de l'institution aura pour prix l'altération de « l'image première d'une équipe novatrice, se lançant dans une entreprise à haut risque »⁷.

En effet, sur le plan politique, la tonalité des fondateurs du Crisp était nettement à gauche. Ils appartenaient soit à la gauche du Parti socialiste, soit étaient issus des milieux catholiques proches du Mouvement ouvrier chrétien. Il est à noter que la première personne venue du monde libéral associée au Crisp fut Jean-Pierre Poupko qui devenait conseiller scientifique en 1965. Après 20 ans d'existence, le conseil d'administration comme le conseil scientifique étaient toujours pluralistes, mais leur tonalité avait changé. Des anciens avaient quitté, l'évolution de certains d'entre eux, à l'instar de François Perin comme l'arrivée de nouveaux membres avaient recentré le Crisp sur l'échiquier politique.

Même rentré dans le rang, le Crisp restera cependant fidèle à l'héritage de la génération de départ qui aura imprimé durablement sa marque.

Les études du Crisp continueront en conséquence à faire entendre un son de cloche différent et apporter un regard particulier sur le monde qui se distingue toujours. Si bien qu'après 50 ans d'existence, malgré son incontestable réussite, Xavier Mabille juge en conclusion « qu'une ambiguïté subsiste » : par rapport au projet de ses promoteurs, ce bilan « peut se prêter, écrit-il, à une double lecture, positive ou négative selon le point de vue que l'on adopte »⁸.

DES AFFINITÉS ÉLECTIVES

Notre amitié s'appuyait sans doute au départ sur une sorte de connivence politique liée à l'appartenance, non pas à un parti, mais à une mouvance certes de gauche mais reposant sur des « affinités électives » et se définissant en toute autonomie. Comme toujours avec Xavier,

la dimension politique s'ajoutait une sorte de complicité littéraire.

La nôtre a débuté avec l'admiration inconditionnelle que nous avions pour Michel Leiris. Nos conversations, avant d'aborder un sujet politique, débutaient souvent par la question : « Quel roman lis-tu pour le moment ? ». La lecture de la *Quinzaine Littéraire*

fondée par Maurice Nadeau en 1966, au moment où nous prenions nos distances avec *La Gauche*, était aussi devenue un objet de commentaires. *La Quinzaine* a été le dernier journal que Xavier a continué à lire lors de son hospitalisation.

Toute histoire individuelle est aussi une histoire collective. Dans cette évocation peut-être trop personnelle, j'ai voulu insister sur l'épisode de *La Gauche* qui n'aura été sans doute qu'un moment de la trajectoire de Xavier Mabille. Cette période aura été, je pense, déterminante dans ses engagements.

Xavier Mabille était un homme curieux, sceptique, lucide et avant tout libre. ■

Sur le plan politique, la tonalité des fondateurs du Crisp était nettement à gauche. Ils appartenaient soit à la gauche du parti socialiste, soit étaient issus des milieux catholiques proches du Mouvement ouvrier chrétien.

6 Els Witte, « Le Crisp et l'histoire contemporaine. Une rétrospective », dans *Le Crisp, 50 ans d'histoire*, op. cit., 2009, pp. 87-94, p. 89.

7 X. Mabille, op. cit., pp. 130 et 134.

8 *Idem*, p. 135.

Portrait d'un autodidacte

Étonnant parcours que celui de Xavier Mabile. A priori, rien, en effet, ne destinait cet homme, littéraire dans l'âme, à consacrer sa vie à l'étude suivie et minutieuse, presque sacerdotale, de la vie politique extraordinairement complexe de notre petit royaume...¹

JEAN SLOOVER

politologue, chroniqueur

Rien, du moins jusqu'à sa rencontre intellectuelle dans les années cinquante avec un autre personnage hors du commun : le philosophe chrétien Emmanuel Mounier. Catholique atypique, spécialiste de Péguy, admirateur de Henri De Man et ami de François Perroux, Mounier, fort oublié aujourd'hui, a pourtant laissé de formidables traces intellectuelles et politiques en Belgique. Et si elle n'est pas la seule, tant s'en faut, le fabuleux destin de Xavier Mabile n'est pas non plus la moindre d'entre elles...

Le Crisp, a récemment fêté son demi-siècle d'existence² et Xavier Mabile, son président actuel, y œuvre pratiquement depuis sa fondation. Le Crisp, c'est sa vie. L'homme, d'ailleurs, est connu de tous, et pour cause : longtemps actif par ailleurs dans les domaines de la formation et de l'enseignement, il a notamment assuré, à la radio et à la télévision, le commentaire des faits majeurs de l'actualité et conduit l'analyse à chaud des résultats électoraux à l'occasion de nombreuses soirées de scrutin organisées par la RTBF. Beaucoup d'auditeurs et de téléspectateurs se souviendront entre autres choses de ses explications pointues, chirurgicales adossées à une mémoire sans faille parfaitement impressionnante. Mais au-delà de ces prestations médiatiques comme des centaines d'articles et de numéros du *Courrier hebdomadaire* – la publication phare du Crisp – qu'il a signés, Xavier Mabile exerce aussi, on le sait peut-être moins, une importante activité de recherche et d'écriture en tant qu'historien. Il vient précisément de publier, une *Nouvelle histoire politique de la Belgique*³ : un ouvrage incontournable pour tous ceux qui désirent comprendre les problèmes belges à l'heure où une laborieuse sixième réforme de l'État remet en jeu, une fois de plus, la destinée du pays. Portrait d'un autodidacte hors du commun...

Xavier Mabile, vous êtes né le 3 juillet 1933. Cinq mois plus tôt, le président de la République allemande, le maréchal von Hindenburg, a, contre son gré, nommé Adolf Hitler Chancelier du Reich. Voilà une existence – la vôtre... – marquée d'emblée au sceau de la politique et de la géopolitique, mais qui débute aussi sous des auspices bien ténébreux. Le jeune enfant que vous étiez alors a-t-il des souvenirs tangibles de la guerre qui se prépare et se déclenche quelques années plus tard ?

XAVIER MABILLE : Des années trente, je me souviens de mon père, agent de la Régie des téléphones et télégraphes, lisant son journal et tirant la tête : il s'en faisait effectivement

1 Ce portrait a été publié dans le numéro 175 (mars 2012) de *Lectures*, la revue des bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Merci à sa directrice, Florence Richter, de nous avoir autorisé cette reprise et à Jean Sloover de nous l'avoir suggérée.

2 Voir le livre *Le Crisp – 50 ans d'histoire* par Xavier Mabile avec des textes de Jean Heinen, François Perin, Yves de Wasseige, Gauthier de Villers, Jacques Brassinne de La Buisnière, José Gotovitch, Mario Hirsch, Els Witte, Luc Dardenne, Jacques Taminiaux, Jean Ladrière, Vincent de Coorebyter (Éditions du Crisp, 2009, 165 pages). L'ouvrage retrace les circonstances de sa genèse et les principales étapes de son évolution. Il présente aussi des témoignages et quelques textes à portée davantage théorique. L'ensemble a été conçu comme un hommage aux fondateurs du Crisp, tout particulièrement à son président-fondateur, Jules Gérard-Libois.

3 Éditions du Crisp, 2011, 457 pages.

Xavier Mabille, l'unité d'un homme

Portrait d'un autodidacte

JEAN SLOOVER

HOMMAGE



▶ beaucoup de la situation internationale d'alors qui était grave comme on le sait et qui, de jour en jour, ne cessait de se dégrader. Mais c'est surtout l'an 40 qui m'a marqué. J'avais presque sept ans quand, le 10 mai, l'armée allemande envahit la Belgique. Ce jour-là, ma mère nous a réveillés, ma sœur et moi, en disant : « Levez-vous, c'est la guerre ! » Mon père, qui était sous le coup de la mobilisation civile, a reçu l'ordre de se rendre à Ostende. Nous y sommes allés à quatre. Le train qui nous transportait s'est arrêté, le soir venu, dans une gare près de Gand. Nous y avons attendu le jour entre un train de munitions et un convoi d'essence, alors que des escadrilles de bombardiers allemandes nous survolaient par vagues... Quelqu'un n'a cessé de dire : « On joue dans une drôle de pièce ici ». C'était la première nuit que je passais ailleurs que dans mon lit...

Ensuite ?

XM : Au matin, nous avons reçu pour consigne de nous rendre en Normandie : à Rouen, dans la Seine-Maritime. Faute de mieux, les autorités, clairement, jouaient le scénario de la guerre 14-18... Le train s'est poussivement remis en route vers la France via Dixmude, mais nous n'avons jamais atteint la frontière, ni même dépassé les environs de Poperinge. Au total, nous sommes restés six jours et six nuits dans ces wagons sans eau. Imaginez-vous ! En 1941, Louis Aragon a écrit un poème sur l'exode qui commence par ces mots :

*O mois des floraisons, mois des métamorphoses,
Mai qui fut sans nuage et Juin poignardé
Je n'oublierai jamais les lilas ni les roses
Ni ceux que le printemps dans les plis a gardés...*

Je peux vous assurer que les wagons où ma mère, ma sœur et moi, nous l'avons vécu, l'exode de 1940, ne sentaient ni le lilas, ni la rose ! Et puis, nous sommes rentrés à Bruxelles...

Vous y faites votre école primaire pendant la guerre, donc ?

XM : Oui. Mes souvenirs d'alors sont semblables à ceux de tous les gosses du même âge. Malgré les obus qui, régulièrement, frappaient la capitale, je ne me rappelle pas d'avoir eu peur. Durant toute cette période, j'étais même optimiste.

« Les Anglais vont tenir », répétions-nous. Le grand choc fut évidemment la Libération. Nous l'attendions avec exaltation. Nous l'avons vécue avec espoir, mais aussi avec déception du fait de la persistance des restrictions et aussi, bien sûr, des craintes qu'ont fait naître un moment les premiers succès de l'offensive du Général von Rundstedt dans les Ardennes, fin 1944.

Pas de trace de la Résistance dans votre environnement ?

XM : À Boitsfort, nous avions comme voisin un fonctionnaire du ministère des Finances membre du parti nationaliste flamand « Vlaams Nationaal

Verbond » : le VNV fondé en 1933 par Staf De Clercq, une formation politique qui, comme vous le savez, a versé dans la collaboration politique avec l'occupant nazi. Un jour, l'épouse dudit voisin croise ma mère par hasard et lui fait aussitôt l'éloge du maréchal Rommel,

vantant la rapidité avec laquelle le « Renard du désert » et ses panzers ont conquis les immenses contrées de l'Afrique du Nord. « *Mon dieu*, lui répond ma mère, *quand je pense à tout le chemin qu'il va lui falloir faire en sens inverse !* » Un acte de résistance ? Peut-être, après tout... Pour le surplus, il y a eu des réfractaires au travail et des prisonniers de guerre dans ma famille, mais à ma connaissance rien de plus dans mon entourage immédiat, sinon ma... communion solennelle au printemps 1943. Un moment émouvant à cet égard. Le prêtre qui s'occupait de nous était l'abbé Cannaerts. C'était un homme doux et respectable. Il paraissait très vieux au jeune communiant que j'étais. Mais peu après la cérémonie religieuse, il a été arrêté par les nazis en même temps que des membres de la cellule de Boitsfort du Parti communiste de Belgique qui appartenaient au même réseau de résistance. Il a été déporté au camp de concentration de Bergen-Belsen où Anne Frank a trouvé la mort. Il n'en est pas revenu, lui non plus.

Vous citez Aragon qui, dans la Résistance, s'appelait François La Colère. On dit que vous



nourrissez une passion pour les poètes de la Résistance...

XM : Pour les poètes en général ! Mais c'est vrai que l'occupation et la résistance ont fait éclore des poésies absolument remarquables. Je songe notamment aux « Trente-trois sonnets composés au secret » de Jean Cassou qui fut directeur du Musée d'Art moderne de la ville de Paris. En 1944, le recueil a été diffusé clandestinement par les Éditions de Minuit alors elles-mêmes clandestines. Il est dédié « À mes Compagnons de prison »...

La guerre se termine. Comment se poursuit votre parcours ?

XM : Autour de moi, les choses, progressivement, retournent à la normale. En 1945, j'entre en humanités à l'Athénée d'Ixelles. J'y reste cinq ans. Bien que littéraire dans l'âme, je ne fais pas ma rhétorique.

Pourquoi ?

XM : J'avais envie d'aller travailler pour gagner ma vie, tout simplement. Je passe donc quelques examens et, en 1951, la veille de mes dix-huit ans, me voilà engagé à ce qui est alors la Banque de la Société générale de Belgique...

La route semble tracée, mais quelque chose va changer votre destinée : un beau jour, vous entendez parler du philosophe personnaliste chrétien, Emmanuel Mounier. Mounier était un anticapitaliste virulent et un grand pourfendeur de l'égoïsme bourgeois. Sans attache, disait-il, l'individu est au principe de la civilisation la plus misérable de l'histoire...

XM : Mounier meurt d'épuisement et de surmenage en 1950. Je l'apprends par un article du quotidien *Le Soir* : jusque-là, Mounier m'était totalement inconnu. Mais ce que j'en lis, me plaît. Je me dis : « cet homme me paraît intéressant ». Très vite, j'achète ses livres, des ouvrages, des revues qui parlent de lui... De nos jours, le personnalisme n'inspire plus guère les intellectuels, mais il n'en a pas toujours été ainsi. En 1932, à vingt-sept ans, Mounier avait fondé, pour diffuser ses idées, la revue humaniste *Esprit*, laquelle dénonçait les « sombres temps » où chavirait alors l'Europe. En soutien à ce périodique mythique – qui paraît d'ailleurs toujours –, naissent, attirés par son pluralisme

exceptionnel, les groupes *Esprit*. En Belgique, les cercles d'avant-guerre – créés à l'initiative d'un... franc-maçon – luttent contre la chute de la pensée critique : détecteurs vigilants des perversités d'un temps où se cherchait un « ordre nouveau » au risque du fascisme, Mounier, *Esprit* et ses amis sauvent l'honneur des intellectuels, mais peinent à marquer l'époque. À la Libération, par contre, quand tous pensent pouvoir enfin changer le cours du monde, leur activité militante se fait impétueuse et, en Belgique, beaucoup d'intellectuels transitent par les cercles de réflexion que Mounier – qui avait vécu à Bruxelles de 1936 à 1939 – avait porté sur les fonts baptismaux dans la capitale, à Louvain et dans le sillon industriel wallon. Or, dans la foulée de mes nombreuses lectures sur Mounier, j'apprends qu'un tel cercle se réunit chez un ami du professeur Georges Schneck de l'ULB, un certain Lucien Lazare : un intellectuel juif qui enseigne, lui aussi, l'histoire à l'École israélite de Bruxelles qui deviendra plus tard l'Athénée Maimonide. Bien qu'encore très jeune, intéressé, je rejoins le groupe...

« En 1932, à vingt-sept ans, Mounier avait fondé, pour diffuser ses idées, la revue humaniste *Esprit*, laquelle dénonçait les « sombres temps » où chavirait alors l'Europe. »

Les groupes *Esprit* n'attirent ni catholiques ultras, ni libéraux, ni stalinien, ni léopoldistes, mais rassemblent – dans des bistrotts enfumés, en général... – des chrétiens de gauche, des anarchistes, des indépendants, des marxistes, des communistes non dogmatiques... Bref, des représentants bigarrés de la « mouvance progressiste »...

XM : Leurs réunions ont des allures d'assemblées libres du genre de celles de 68. Je rencontre là des hommes de peu mes aînés, mais encore jeunes et qui sont tous des inconnus à l'époque comme Jules-Gérard Libois, Jean Van Lierde, Ernest Mandel, Guy Spitaels, François Perin Jacques Taminiaux... Ils y côtoient Ernest Glinne, Jean Neuville, Jacques Yerna, Marcel Liebman, Yves de Wasseige... Dans une ambiance de grande tolérance fraternelle, on y débat de sujets qui pourtant fâchent : la décolonisation, la démocratie économique, le socialisme, les pouvoirs réels en Belgique...

Xavier Mabile, l'unité d'un homme

Portrait d'un autodidacte

JEAN SLOOVER

HOMMAGE



Les pouvoirs réels en Belgique, nous y voilà : c'est là la thématique d'où naîtra le Centre de recherche et d'information socio-politiques, le Crisp imaginé par Jules-Gérard Libois...

XM : Exactement. En 1956-1957, Jules-Gérard Libois organise un cycle de réflexions sur ce sujet. Les travaux qui se mènent autour de lui débouchent sur l'idée de créer une structure permanente pour l'étude de la réalité des pouvoirs dans notre pays. Ainsi naît le Crisp fin 1958... À l'époque, il n'occupe que Jean Van Lierde assisté d'une secrétaire à mi-temps au premier étage d'un modeste immeuble de la rue aux Laines. Dessinateur industriel, Jean Van Lierde n'est

pas non plus universitaire – les groupes Esprit ne demandaient pas leur cursus académique aux hommes de bonne volonté qui les rejoignaient –, mais c'est un passionné de littérature, un boulimique de lecture. Homme de conviction, anarchiste et grand militant pacifiste, il a joué un rôle important dans la reconnaissance du statut d'objecteur de conscience... Se servant des

fichiers d'adresses du périodique *Témoignage chrétien*, de la revue *Esprit*, du journal *La Gauche*, des *Cahiers socialistes*, du Cercle du Libre Examen – dont le président est alors le philosophe Pierre Verstraeten – les animateurs du Crisp sollicitent massivement l'adhésion de nouveaux coopérateurs. C'est comme cela que, à mon tour, j'en deviens « actionnaire ». Ma mise financière, assez vite, se double d'une activité intellectuelle : le soir et le samedi, je donne mon temps au Crisp pour mettre à jour des fichiers, constituer des bases de données artisanales...

Quand devenez-vous permanent ?

XM : En 1960, Jules-Gérard Libois me demande un jour : combien gagnes-tu à la Banque de la Société générale de Belgique ? C'est ainsi que le premier juillet de cette année-là a débuté ma carrière au Crisp dont je suis actuellement le président... De son côté, Jean Van Lierde était au Congo pour assister à l'indépendance de la colonie belge. Le premier coup de téléphone que je reçois rue aux Laines vient du cabinet de Raymond Scheyven, ministre PSC sans portefeuille, chargé des affaires économiques et financières du

Congo belge et du Ruanda-Urundi. « C'est vrai, me demande-t-on, que c'est Jean Van Lierde qui a écrit le discours anticolonialiste prononcé par Patrice Lumumba le 30 juin ? » J'ai répondu quelque chose comme : « Je pense que Lumumba est capable d'écrire ça tout seul... »

L'heure, effectivement, est aux luttes d'indépendance et aux conflits coloniaux. La guerre d'Algérie dure depuis six ans déjà. Au Crisp, le Congo va mobiliser très largement les énergies...

XM : Fin 1958, Jules-Gérard Libois, qui est alors conseiller à l'information du pavillon de la Ceca à

l'exposition universelle, crée le comité directeur du Crisp où, outre lui-même, siègent les philosophes Jean Ladrière et Jacques Taminiaux, le juriste François Perrin, et l'historien et militant wallon André Zumkir. Parallèlement, Jules Gérard-Libois dresse la

liste des sujets à étudier par le Crisp au cours de l'année 1959. Le Congo figure parmi eux. Si le premier *Courrier hebdomadaire* est consacré aux structures de la presse quotidienne en Belgique, le deuxième, déjà, porte sur les soulèvements de Léopoldville de janvier 1959. Rédigé par Benoît Verhaegen, Jean Van Lierde et Jules Gérard-Libois, il s'intitule *Éléments pour une sociologie d'une émeute*. Le Congo sera donc, effectivement, pour le Crisp, un sujet d'étude fort important au cours de ses premières années d'existence. Pour ma part, je me concentrerai sur la Belgique.

Xavier Mabile, vous venez de publier, aux éditions du Crisp, une *Nouvelle histoire politique de la Belgique*. D'où vous vient votre goût pour l'histoire ?

XM : L'histoire m'a toujours intéressé. La *Nouvelle histoire politique de la Belgique* est une version réactualisée de *Histoire politique de la Belgique*, la première édition publiée il y a vingt-cinq ans suite à un contrat passé avec les services de l'éducation. C'était un ouvrage dont j'étais l'auteur principal. Je suis l'auteur exclusif de la nouvelle version. C'est sans doute le dernier livre

à avoir été écrit à la main... Par ailleurs, en 2003, j'ai publié une histoire de *La Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale*, une approche qui met l'accent sur le contexte international. Enfin, en 1997, avec Anne Vincent et Charles-Xavier Tulkens, j'ai fait paraître – au Crisp, toujours –, *La Société Générale de Belgique 1822-1997 : Le pouvoir d'un groupe à travers l'histoire*.

Lorsque l'on parcourt votre *curriculum vitae*, on constate que vous avez enseigné à l'Université catholique de Louvain, à l'Université libre de Bruxelles, à l'Institut des hautes études des communications sociales à Mons, aux Facultés universitaires Saint-Louis... Votre nomination comme chargé de cours à l'ULB de 1991 à 1998 s'est faite « à titre définitif après dispense de diplôme pour mérite scientifique exceptionnel ». C'est une consécration fantastique pour un autodidacte, non ?

XM : Tout à fait. J'aime à dire que la première fois que j'ai mis les pieds à l'Université, c'est pour y donner cours... À l'UCL, j'ai enseigné en sociologie, aux Facultés Saint-Louis, en sciences politiques, à l'ULB j'ai donné cours sur l'organisation administrative de la Belgique, un enseignement que j'ai partagé avec Odile Daurmont du Conseil d'État. Personnellement, je reconnais ne pas m'être toujours senti tout à fait à la hauteur, mais apparemment les étudiants étaient très contents de ce que je leur apprenais. Aucun, en tout cas, ne semble m'en vouloir...

Comment avez-vous ressenti le monde universitaire ? Quel sentiment vous ont inspiré ces expériences ?

XM : Elles m'ont laissé d'excellents souvenirs, mais l'Université reste, malgré tout, pour moi, un monde qui m'est un peu étranger. Vous savez, mon père venait d'une famille de quatre enfants. Ma mère, d'une famille de huit enfants. Ces enfants ont eu des enfants à leur tour... Aucun de tous ceux-là n'est passé par l'Université. Ce qui n'a pas empêché mon cousin Jean-Hubert Mabilille, poète et nouvelliste, d'écrire de fort belles choses comme son roman *Le faux Cerf* ou ses récits intitulés *Dis, petit nègre*. Comme quoi l'Université n'est pas un passage obligé pour se livrer à de respectables activités intellectuelles... ■

En 2006, dans les colonnes de *Politique* (n°43), Xavier Mabilille rendait hommage à son aîné qui l'avait engagé au Crisp, Jules Gérard-Libois. On peut consulter cet article en ligne : <http://politique.eu.org/spip.php?article1411>.

La revue
AIDE-mémoire N°63

Aide-mémoire n°63 (janvier-mars 2013)

Numéro spécial États-Unis



Les ONG américaines pour la démocratie, par Adrien Lespagnard

Les milices : une recrudescence inquiétante aux États-Unis, par Benoît Ronsmans

Mitt Romney défait par le Tea Party, par Jérôme Marchandise

Mais aussi :

- Un petit retour historique sur la *Boston Tea Party*
- Focus sur Ry Cooder et son *Mutt Romney Blues*
- Une sélection d'ouvrages sur l'histoire et la politique des États-Unis

Aide-mémoire est la revue trimestrielle des Territoires de la Mémoire. Sa ligne éditoriale consiste à intégrer la lutte contre l'extrême droite et le fascisme dans un cadre global d'analyse et d'interprétation politique de la société contemporaine. À chaque numéro, citoyens engagés, philosophes, historiens et autres enseignants s'efforcent de décrypter les enjeux réels auxquels sont confrontées les sociétés démocratiques contemporaines.

L'actualité sociale et politique est également expliquée et interprétée à partir de l'histoire. Des extraits de journaux, d'études et d'ouvrages historiques offrent au lecteur la possibilité de juger lui-même les ressemblances et les similitudes entre les événements récents et ceux qui ont marqué l'ensemble du vingtième siècle. Enfin, *Aide-mémoire* est le lieu idéal pour relever livres, activités, débats et autres sites Internet utiles pour le combat citoyen contre la barbarie et l'intolérance.

Abonnement : 10,00€/an

Territoires de la Mémoire, asbl
Boulevard d'Avroy 86 – 4000 Liège
04 232 70 60
accueil@territoires-memoire.be
www.territoires-memoire.be



I nouvel abonnement à POLITIQUE = I livre offert

Vous n'êtes pas encore abonné-e à POLITIQUE ? À la souscription de tout nouvel abonnement, POLITIQUE vous offre un livre récent.

Vous êtes déjà abonné-e à POLITIQUE mais souhaitez recevoir l'un des livres proposés ? Dans ce cas, abonnez l'une de vos connaissances à **prix réduit** et faites votre choix parmi les publications présentées ci-contre et sur le site : <http://politique.eu.org>, rubrique « abonnements ».

Attention : offre valable jusqu'à épuisement des stocks.



Comment procéder ?

Trois possibilités :

1. Photocopiez, remplissez et renvoyez cette feuille à l'adresse : POLITIQUE, revue de débats 9, rue du Faucon – 1000 Bruxelles et cochez une des deux cases suivantes :

Je ne suis pas encore abonné-e à POLITIQUE et veux le devenir (5 numéros par an + 3 hors-série) au prix de 40€*, en plus de quoi je reçois gratuitement l'un des livres offerts.

Je suis déjà abonné-e et souhaite abonner un-e ami-e à prix réduit (20€), en échange de quoi je reçois gratuitement l'un des livres offerts.

* Ni le tarif réduit (20€ pour étudiants, chercheurs d'emploi ou Bim/0mnio) ni l'abonnement électronique (25€) ne sont concernés par cette offre.



VOTRE NOM ET PRÉNOM

VOTRE ADRESSE

NOM ET PRÉNOM DE VOTRE AMI-E

ADRESSE DE VOTRE AMI-E

LIVRE SOUHAITÉ

2. Envoyez-nous votre demande par courriel à l'adresse : secretariat@politique.eu.org

3. Contactez-nous par téléphone au 02|538.69.96

Après réception de votre commande, nous vous enverrons un bulletin de virement accompagné du livre demandé.

LE DICTIONNAIRE DU PRÊT-À- PENSER

MATEO ALALUF

INADEQUATION DE L'ÉCOLE AUX BESOINS DE L'ENTREPRISE

La litanie patronale bien connue de la « pénurie de main-d'œuvre » est répétée une fois de plus par un rapport de l'Institut Itinera rédigé par Jean Hindriks¹. Selon notre économiste, 80% de l'emploi nécessiterait des travailleurs moyennement ou hautement qualifiés alors que la population des demandeurs d'emploi serait faiblement qualifiée. À Bruxelles, les patrons seraient confrontés à une situation apocalyptique puisque « l'indice d'INADEQUATION » y serait trois fois plus élevé que celui de la Flandre et de la Wallonie. Il serait donc urgent d'adapter l'école au marché de l'emploi.

D'après ce rapport, il y aurait d'un côté des postes vacants hyper-qualifiés et bien payés et, de l'autre, des chômeurs incultes et de jeunes diplômés qui ne sont bons à rien. Comment expliquer alors que l'essentiel des emplois offerts en Belgique le soit dans les titres services ? Ou encore que des milliers de salariés polonais travaillent à Bruxelles dans le bâtiment, l'hôtellerie et les services domestiques sans connaître le néerlandais ni le français ?

La totalité des jeunes est à présent scolarisée jusqu'à 18 ans et une grande majorité d'entre eux poursuit ensuite des études. Faute d'emploi ils n'ont d'ailleurs pas d'autre choix. Beaucoup de jeunes achèvent leur scolarité avec succès sans pouvoir accéder pour autant à un emploi. Lorsque par chance ils en trouvent un, souvent à temps partiel, intérimaire et précaire, le faible niveau de la rémunération ne leur ouvre pas l'accès à une vie autonome sans le secours des parents.

Jamais en réalité les entreprises n'ont disposé d'une telle réserve de personnel diplômé et qualifié. La question est celle de la qualité et du manque réel d'emplois. Pertes d'emplois, restructurations et délocalisations se succèdent. Les emplois créés sont souvent à temps partiel, précaires, aux horaires inconfortables et à des conditions de travail pénibles, alors que les emplois convenables sont rationnés.

Pour un jeune, la question n'est pas celle posée par l'Institut Itinera qui consiste à savoir « à quoi est-il bon ? ». La réponse des patrons est claire : il n'est bon à rien. La question réelle ne serait-elle pas plutôt de se demander ce que l'économie offre aujourd'hui aux jeunes comme perspective ? De ce point de vue, ce n'est pas l'école qui devrait s'adapter au marché, mais ce sont les entreprises et les emplois qui devraient s'adapter aux besoins d'une jeunesse de plus en plus scolarisée et instruite.

Décidément, les patrons ne paraissent pas, du moins dans leur discours, changer avec le temps. Eudore Pirmez, qui fut député et ministre, libéral doctrinaire (c'est-à-dire de droite), s'opposa naguère à la loi interdisant le travail des enfants. À qui allait-on confier les basses besognes ? Il soutenait en 1884 qu'il n'y avait « nulle plainte du côté du travail » mais que ce sont les patrons qui souffrent et sont à plaindre. Il ne fallut pas attendre deux ans pour qu'en 1886 des grèves et des émeutes ouvrières embrasent la Wallonie et transforment la Belgique. ■



PROJET DE COUVERTURE DU NUMÉRO 80

On a oublié ce précepte soixante-huitard : tout est politique. Y compris le sexe. Mais que peut-on en déduire, à part des conduites individuelles ?

Pourtant, les débats sur le mariage ou sur la place du religieux nous parlent aussi de sexualité. Un champ à investir par les politiques publiques ? On l'envisagera dans le numéro 80 de POLITIQUE, mai-juin 2013.

1 Jean Hindriks, *Éducation et croissance : l'enseignement supérieur*, Itinera Institute, 5 novembre 2012.

Impasses de la démocratie

De la “particratie” au G1000



Le pire des régimes à l'exception de tous les autres ? Sans doute, mais ça n'excuse plus rien : nos régimes démocratiques, tels qu'ils fonctionnent, accumulent désormais tant de tares et de vices qu'ils nourrissent massivement la désaffection et le désenchantement. On ne peut plus se limiter à agiter l'épouvantail du populisme et de l'extrême droite : la démocratie électorale fondée sur le suffrage universel doit sérieusement se réformer pour ne pas perdre ce qui lui reste de légitimité populaire, et si possible en regagner.

Le jugement est sévère. Sans doute trop. Car il laisse entendre que moyennant les réformes nécessaires, on pourrait réintégrer le paradis perdu de la démocratie parfaite... qui n'a jamais existé et qui n'existera jamais. En fait, la démocratie – comme régime politique assurant l'égalité de participation de tous et toutes à la conduite des affaires de la cité – est une « utopie directrice », à savoir un horizon jamais atteint, mais qui doit orienter un processus de perfectionnement permanent. Ce à quoi il faut s'opposer est multiforme : la tentation permanente de la « classe politique » de s'ériger en caste soucieuse avant tout de ses propres intérêts, l'apathie de la population qui se désintéresse des affaires publiques, l'incapacité de la décision politique de faire pièce aux forces du marché, le poids croissant de bureaucraties plus ou moins occultes, la propension du système médiatique à obscurcir les enjeux au lieu de les rendre intelligibles et son allégeance vis-à-vis des pouvoirs... Vaste programme. Et bataille permanente.

Pour renforcer le système déficient de la démocratie représentative, on cherche désespérément à la compléter par un volet « participatif » et « délibératif ». Mais dans quelle mesure celui-ci constituerait-il un authentique progrès ? N'y a-t-il pas le risque de mettre des élites élues sous le contrôle d'autres non élues, comme c'est déjà trop le cas ? À la suite de Benjamin Constant, **HENRI GOLDMAN** se pose la question. Pour sa part, **PAUL LÖWENTHAL** met en pièce l'idée trop carrée de la démocratie comme expression de « la » volonté « du » peuple. Deux singuliers trompeurs, car le peuple est divisé et il l'est chaque jour de plus en plus. C'est dans les pas de Bernard Manin que **CAROLINE VAN WYNSBERGHE** examine le rôle joué aujourd'hui par les partis politiques, acteurs centraux et quasi monopolistiques de la scène politique que menacent les dérives jumelles du lotissement partisan de l'appareil d'État et du clientélisme. Infanterie intermédiaire d'un système où le pouvoir de décision se concentre de plus en plus « vers le haut » et les dépouille, les parlementaires cherchent leur place... et ne la trouvent pas vraiment, comme le montre **RÉGIS DANDROY**. C'est trop souvent dans le cumul des mandats qu'ils recherchent des compensations, dont **CHRISTOPHE VAN GHELUWE** montre pourtant les conflits d'intérêts que de telles pratiques alimentent. Enfin, infanterie de base de la démocratie représentative, les conseillers communaux, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, sont, selon **HADÉLIN DE BEER**, le plus souvent réduits à un rôle de figurant, toutes les décisions étant déjà prises avant de leur être formellement soumises. Peut-on au moins compter sur les médias pour démêler l'écheveau des intérêts entremêlés ?

Malheureusement non. Pour **JEAN-JACQUES JESPERS**, les émissions politiques – surtout les dominicales qui font l'actualité autant qu'ils la décryptent – répondent désormais à une logique proprement télévisuelle, où le rythme du spectacle et ses ressorts priment sur le contenu.

Il fallait des propositions, pour éviter un tableau trop noir. Celle qui s'est affirmée ces derniers mois fut le G1000, qui a connu une mise en scène remarquablement réussie, un accueil très favorable dans les

La démocratie électorale fondée sur le suffrage universel doit sérieusement se réformer pour ne pas perdre ce qui lui reste de légitimité populaire, et si possible en regagner.

médias et au sein du monde politique, pour des résultats pratiques peu consistants qui forcent évidemment à s'interroger sur la pertinence du processus. Ce à quoi s'est attachée **VIRGINIE VAN INGELGOM**, dont l'analyse fut ensuite discutée par **MIN REUCHAMPS** et **DIDIER CALUWAERTS**, responsables de la cellule méthodologique du G1000. Enfin, pour ouvrir le jeu fermé d'une démocratie délibérative cadenassée par un jeu d'acteurs trop institués, **ALAIN DENEFF** plaide pour la constitution de coalitions citoyennes à géométrie variable sur le modèle anglo-saxon des *growth coalitions*, à établir en fonction des enjeux. ■

Ce **THÈME** a été coordonné par Henri Goldman et Caroline Van Wynsberghe.

L'illusion de la démocratie participative



Étant bien entendu que voter tous les quatre ans ne suffit plus, on cherche désespérément des moyens de compléter le dispositif. Depuis 20 ou 30 ans, sous le nom de « démocratie participative » se regroupent des pratiques décentralisées de consultation et de délibération. Qu'y gagne-t-on ?

HENRI GOLDMAN

C'est entendu : la politique professionnelle n'a plus la cote. Plus aucun parti n'ose affirmer qu'il détient la science infuse et que sa légitimité à dire le juste et le vrai est fondée une fois pour toutes sous le prétexte qu'il détient un mandat conféré par le suffrage universel. C'est au nom de cette légitimité qu'on entendait naguère dénoncer rituellement les « groupes de pression » qui se mêlaient d'empêcher les gouvernements de gouverner.

Mais l'expérience rend modeste. De promesses non tenues (et souvent intenable) à la corruption et au trafic d'influence illustrés par des « scandales » à répétition, le monde politique a bien perdu ce prestige de fonction qui lui permettait de regarder la société de haut. En outre, son impuissance avérée à influencer autrement qu'à la marge le cours des choses ne le pousse plus au triomphalisme. Aujourd'hui, plus aucune décision politique n'est envisageable sans être précédée d'une large consultation de tous les acteurs concernés, en prenant soin surtout de n'exclure

personne. Les travailleurs, les consommateurs, les usagers, les scientifiques, les autorités académiques et morales se retrouvent consultées plus souvent qu'à leur tour. Et des comités en tout genre institutionnalisent la participation de ladite « société civile » dans les processus délibératifs. Après quoi, bien entendu, il faut bien que le politique tranche.

Un troisième modèle de démocratie serait en train d'émerger. Pour simplifier, identifions le premier modèle au XIX^e siècle. C'est l'âge de la démocratie parlementaire classique : la société délègue périodiquement à un échantillon représentatif le soin de rendre tous les arbitrages nécessaires. Ce modèle postule qu'aucun conflit majeur d'intérêt ne divise la société et qu'on peut toujours s'arranger entre gens de bonne compagnie. Le deuxième modèle, celui du XX^e siècle, est lié à l'État social et au développement de la social-démocratie et du mouvement ouvrier. Il est basé sur la reconnaissance d'un conflit structurant majeur autour du partage des richesses entre travailleurs et propriétaires des moyens de production. L'État social retire une série de prérogatives au Par-

lement pour les confier au dialogue direct des partenaires sociaux, à charge pour chacun d'eux d'assurer sa représentativité par des procédures électives particulières, telles les élections sociales. Mais ce modèle connaît les effets paralysants d'une trop longue institutionnalisation et se trouve confronté à des demandes sociales multiples, débordant largement le champ des relations de travail, qu'il n'a pas forcément de légitimité à accueillir.

Le troisième modèle suggéré devrait très sensiblement élargir le champ de la démocratie, en l'ouvrant à tous les domaines et à toutes les échelles géographiques, du quartier à l'État, voire au-delà. Des pratiques de consultation et de délibération impliquant un maximum de citoyens devraient précéder toute décision. Il devra s'agir d'un système fluide, permettant à chaque instant la libre constitution de majorités d'idées, plutôt que l'affrontement prévisible de blocs verrouillés ou de « piliers ». La politique deviendrait alors l'art d'informer, d'écouter et de synthétiser les opinions dans un processus permanent de médiation, au lieu de tout concentrer sur le théâtre

en trompe-l'œil et les effets de manche de campagnes électorales qui se déroulent tous les quatre ou cinq ans.

Et c'est ici que les problèmes commencent. J'en pointerai deux.

MOBILISATION GÉNÉRALE ?

Revenons à la célèbre distinction faite par Benjamin Constant¹ entre la liberté des Anciens et celle des Modernes. La liberté des Anciens permettait aux citoyens de se consacrer aux affaires de la Cité en se déchargeant sur des non-citoyens du soin d'assurer leur subsistance. À l'inverse, la liberté des Modernes permet à tous de confier ce qui relève de l'intérêt collectif à un corps spécialisé et rétribué pour ce faire, ce qui laisse aux autres tout le loisir de se consacrer à leurs affaires privées. Si ce principe sert à légitimer une sorte de monopolisation du pouvoir par une « oligarchie démocratique » fonctionnant sur le mode de la cooptation, il faut bien reconnaître que cette situation répond à une demande collective. Tout le monde n'a ni le goût ni le temps ni la disponibilité d'esprit d'en faire plus.

Dans cette optique, le modèle de la « démocratie délibérative et

participative », qui vise à associer en permanence la population à toutes les décisions qui la concernent, peut apparaître comme un retour à la démocratie des Anciens, en ce qu'elle ne saurait vraiment impliquer que des personnes disposant de loisirs suffisants pour s'informer, réfléchir, « participer » et « délibérer ». Ne peut-on pas craindre que le modèle participatif se limite à favoriser l'émergence, puis la stratification d'une couche de porte-parole de la « société civile » sélectionnés par leur disponibilité et leur capacité d'incarner des consensus partiels ? Dans la mesure où l'idée d'une « mobilisation générale permanente » de la population autour de la prise en charge des intérêts collectifs est un leurre, ces porte-parole appartiendront à une couche précise de la population ayant un profil sociologique caractéristique, combinant une certaine oisiveté professionnelle (on y trouvera par exemple beaucoup de jeunes retraités et de « femmes au foyer ») et la maîtrise d'un capital culturel élevé. Dans cette hypothèse, les associations sollicitées relèveraient largement du bénévolat, avec tout ce que cette notion charrie d'ambigu.

Évidemment, si on est conscient des risques d'un nouvel élitisme, on peut veiller à trouver des interlocuteurs dans les associations dites « de terrain » dans les quartiers populaires où elles assurent, de façon souvent précaire, la sous-traitance capillaire des services publics et à qui est confié un rôle d'interface. Ces associations ne sont pas, pour la plupart, composées de citoyens pleinement autonomes, mais principalement de professionnels qui y prestent un emploi et de « clients » plus ou moins impliqués. En s'adressant à des associations de ce type, il s'agit d'utiliser la présence stratégique d'observateurs bien placés pour s'informer des demandes populaires et vérifier si certaines décisions peuvent les rencontrer. Si cette démarche peut éviter de nombreuses maladresses, elle ne constitue pas un véritable processus délibératif, dans la mesure où les relais privilégiés ne disposent pas d'une autonomie

suffisante, étant souvent sous la coupe hiérarchique de ceux qui les sollicitent.

Un tel processus relève donc, dans un sens (*bottom up*), de l'enquête publique et, dans l'autre (*top down*), de l'éducation permanente. Il ne s'agit pas tant d'associer aux décisions que de diffuser largement et contradictoirement l'information sur les enjeux et les décisions à prendre, à charge ensuite aux divers acteurs de la société de mettre en œuvre des stratégies diverses pour influencer ces décisions. Cette proposition minimaliste en apparence est pourtant la seule qui puisse s'accorder avec l'hétérogénéité radicale que recouvre les notions fourre-tout d'« associatif » et de « société civile » et qui n'essaie pas d'enfermer cette hétéro-

La multitude des avis sollicités sous le couvert d'écouter tout le monde risque d'aboutir au paradoxe que « plus » aboutirait à « moins » : plus de consultation, moins de démocratie.

généité dans un modèle abstrait en laissant sous-entendre qu'une bonne prise en compte d'une multitude d'avis pourrait faire l'économie des conflits, voire des affrontements.

PLUS = MOINS

Et justement, la multitude des avis sollicités sous le couvert d'écouter tout le monde risque d'aboutir au paradoxe que « plus » aboutirait à « moins » : plus de consultation, moins de démocratie. On a beaucoup critiqué la prétention au monopole de représentation de la « société civile » que s'arrogeraient les organisations syndicales, y compris hors de la sphère des relations de travail – aménagement du territoire, organisation des soins de santé, éducation permanente, accueil des étrangers...² La place privilégiée qu'elles occupent dans l'État so-

1 Benjamin Constant (1767-1830), philosophe et homme politique français de tendance « libérale de gauche ».

2 Voir notamment l'article d'Alain Deneef dans ce numéro.

Le mensonge du consensus

« La » volonté « du » peuple : deux singuliers trompeurs, car ni l'une ni l'autre n'existent. Dès lors, la quête désespérée du consensus, qui caractérise particulièrement la pratique politique en Belgique où l'on craint comme la peste la manifestation publique du conflit, aboutit à donner un poids exorbitant aux experts.

PAUL LÖWENTHAL

professeur émérite à l'Université catholique de Louvain



L'illusion de la démocratie participative

HENRI GOLDMAN

► cial les met en position d'exercer un « contre-pouvoir » effectif, pour le pire ou le meilleur. Mais si leur représentativité n'est pas une garantie suffisante de pertinence, elle est incontestable par le nombre de leurs adhérents et l'existence de procédures électives internes, même si celles-ci sont loin d'être à l'abri de tout reproche.

Or, les autres acteurs qui seraient appelés à la cause sont d'une tout autre nature, à la fois en termes d'adhérents, de capacité de prise en compte de l'intérêt général, de continuité dans l'action ou d'indépendance à l'égard des pouvoirs subsidiaires. La multiplication des groupes consultés, qu'ils soient grands ou petits, ne peut aboutir qu'à un florilège de réactions dans tous les sens, qui risquent bien de se neutraliser et de laisser au pouvoir politique, non seulement le soin de prendre la décision finale – ce qui est dans l'ordre des choses – mais aussi la production de la synthèse de la consultation et donc de l'énoncé de ce qu'est supposé vouloir le peuple.

Pour prévenir ce risque, il va falloir inventer un nouveau modèle de représentation de la « so-

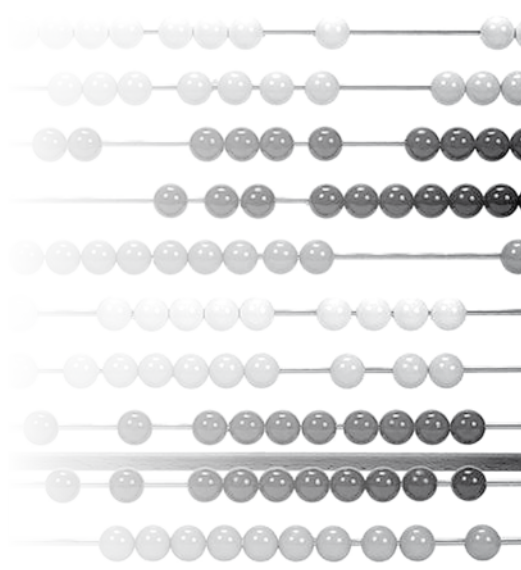
ciété civile » qui ne se limite pas à une accumulation de *lobbies*. Méfions-nous des discours convenus sur la « déparlisation ». Les organisations populaires regroupées en « piliers » (socialiste ou chrétien) recèlent des trésors d'expériences accumulées et de légitimité historique. L'étendue de leur assise sociale diminue le risque de corporatisme catégoriel. Sans doute, elles ne constituent pas un horizon indépassable et leur mutation est une condition de leur survie. Mais on ne voit pas qui pourrait se prévaloir d'une légitimité plus forte susceptible de les remplacer. Un certain discours « anti-piliers », la tentation de la table rase, une logomachie participative où l'on consulterait « tout le monde » pour ne privilégier personne, le recours éventuel aux nouvelles technologies pour interroger les « gens » en contournant les bureaucraties associatives, tout cela aboutirait à placer le monde des idées et des opinions sous la coupe de la fameuse « main invisible », en abandonnant à la compétition médiatique le soin de dégager les solutions optimales. On ne voit pas ce que l'idéal démocratique y gagnerait. ■

Deux tendances lourdes mais lentes, dès lors peu perçues et moins encore discutées en dehors des cercles de spécialistes, semblent aujourd'hui infléchir les régimes politiques de nos démocraties occidentales. L'une porte sur les *modos de décision* : les délibérations et votes démocratiques, avec leurs impuissances, céderaient progressivement le pas à des consensus basés sur des dossiers techniques. L'autre porte sur les *critères de décision* : nous ne nous référerions plus à une vérité qui est au mieux indémontrable et de plus en plus plurielle, et davantage à une sagesse, plus pragmatique.

Ensemble, les deux tendances aboutissent à des décisions peu tranchées, à des compromis contingents qui arbitrent entre le principe de précaution et les besoins urgents, ou entre un intérêt général incertain et des intérêts particuliers très prégnants. Cela, qui les rassemble et même les apparente, permet leur osmose graduelle sans qu'il y faille de décision formelle : le processus est informel – pour le meilleur ou pour le pire. Nous nous concentrons ici sur la première tendance.

LA DÉMOCRATIE MANQUÉE

Jean-Jacques Rousseau donnait mission à la démocratie d'exécuter la volonté du peuple. Singuliers singuliers que ce peuple et cette volonté ! « Le » peuple a pu exister : n'en dispu-



tons pas, il n'existe de toute façon plus en Europe, sauf à la découper en réserves... « La » volonté du peuple, elle, n'a jamais existé. Il n'y a jamais eu d'unanimité et la diversité s'est encore accrue.

À cela, deux réponses ont été proposées : une décision majoritaire, après un débat démocratique et dans la transparence. Ou alors un consensus fondé sur une concertation discrète avec des experts et avec les parties concernées.

La démocratie est le gouvernement des gens par eux-mêmes. Pas seulement le gouvernement du peuple par le peuple : la démocratie part des libertés individuelles, elle s'étend *a fortiori* aux groupes que forment les personnes, donc aux minorités que ces groupes constituent au sein de la société civile – et elle s'exerce enfin dans la société globale, par « le peuple ». La démocratie ne se ramène donc pas au jeu de votes majoritaires. Son idéal est l'unanimité (« la » volonté « du » peuple) et elle ne recourt à des majorités que par résignation, parce qu'une exigence plus radicale ferait risquer l'immobilisme.

Dans nos pays réputés de démocratie avancée, notamment en Belgique, nous dénonçons une participation qui régit à la fois les gouvernements et les parlements et qui phagocyte la démocratie. Ce régime de fait répond à trois facteurs cruciaux pour notre propos. *Primo*, l'absence de « la » volonté « du » peuple, qui conduit à repenser l'expression démocratique

en prenant en considération la diversité de nos populations : une diversité qui est d'autant plus légitime en soi qu'elle est inévitable, mais qui déforce d'autant plus la quête du bien commun qu'elle porte souvent sur la défense d'intérêts sectoriels plutôt que sur les meilleures voies d'une politique d'intérêt général. *Secundo*, la technicité croissante des dossiers, en présence desquels les citoyens ou leurs représentants sont incapables de discerner la « vérité » technique ou le bien commun, et qui appelle une professionnalisation du *policy-making*. *Tertio*, des puissances privées qui prévalent de plus en plus sur les pouvoirs publics.

DÉCIDEURS ET EXPERTS

La démocratie représentative ayant ainsi montré ses limites, les pays occidentaux ont obliqué vers un régime de consensus. En simplifiant, on passerait d'un régime à base de débats transparents et de majorités, vers un régime où les décideurs sont tenus de s'accorder, discrètement le cas échéant, à partir de rapports d'experts et du plaidoyer des secteurs concernés.

Dans nos démocraties, des majorités politiques parfois peu compétentes sont soumises à des opinions publiques versatiles et surdéterminées par des appartenances communautaires. Et elles ne font une politique défendable que si elles passent par des concertations avec les secteurs intéressés : « la » volonté « du » peuple n'existant pas, on ne fait

plus mine de l'identifier. Dans les démarches plus technocratiques qui s'installent sans qu'aucune volonté démocratique n'en ait décidé, les politiques résultent de bras de fer de décideurs confrontés à des rapports discordants et à des pressions intéressées (*lobbying*), mais qui sont tenus de s'accorder. Confrontons brièvement les régimes théoriques implicites.

Le régime démocratique que nous connaissons est fondé sur la représentativité des *decision-*

Dans nos démocraties, des majorités politiques parfois peu compétentes sont soumises à des opinions publiques versatiles et surdéterminées par des appartenances communautaires.

takers, les décideurs. Cette représentativité voulue politique et qui est censée recenser les opinions sur le bien commun, est largement conditionnée par la sociologie de l'électorat. Elle fait la part belle aux majorités de fait, socio-économiques (pauvres et riches, salariés et indépendants, personnes plus ou moins éduquées...) mais aussi communautaires, relevant du religieux ou de replis nationalistes. Là où une région, ethnie, langue ou religion est majoritaire, les autres sont nécessairement minorisés. Et ce sera au nom d'intérêts particuliers ou de traditions différentes, et non de visions différentes du bien commun. ▶



En réponse à ces obstacles, le régime dit du *consensus* est fondé sur les compétences des *decision-makers* que sont les experts – fonctionnaires, universitaires et coulisiers – qui préparent les décisions. Il est plus en phase avec la technicité croissante des dossiers et avec l'impuissance du droit international, et il légitime le jeu des rapports de force dans un monde où s'accroît la puissance des puissants : c'est un art du possible, éminemment pragmatique. Parmi les pouvoirs qui s'affrontent, il est des instances publiques, comme l'Organisation mondiale du commerce ou la Banque centrale européenne qui appliquent déjà, « démocratiquement » (?), le principe « un pays, une voix », indépendamment de leur poids – ce qui n'empêche évidemment pas ce poids de peser ! Il est aussi les pouvoirs privés parfois gigantesques que des pouvoirs publics « dégraissés » sont devenus impuissants à encadrer. Les décideurs ou leurs mandants ont beau avoir été élus, ce régime souffre d'un déficit démocratique : dans l'Union européenne, la distance entre électeurs et élus fait percevoir l'institution comme une bureaucratie technocratique.

UN FAUX CHOIX ?

Les changements qui sont intervenus dans nos régimes on répondu à des causes différentes. Ce furent parfois des ruptures, comme lorsqu'on faisait affronter des situations de crise aigüe – guerre ou crise de régime – par un gouvernement de techniciens ou par un cabinet d'union nationale qui « internalise » les conflits partisans. Il ne s'agissait pas alors de remplacer la délibération démocratique par une primauté de la raison, technique ou d'État, mais de doter un exécutif de pouvoirs renforcés qui

puissent leur donner l'efficacité immédiate qu'appelle l'urgence. Au-delà de situations de crise, contourner ainsi les obstacles d'une démocratie coincée risque toutefois d'étouffer une vie politique tâtonnante plutôt que de la débloquer.

À côté de ces ruptures de crise, des inflexions de régime ont pu se faire graduellement, de façon peu spectaculaire mais en se révélant durables. C'est le cas de la participation qui fait dépendre à la fois les initiatives gouvernementales et les majorités parlementaires (« majorité contre opposition ») de négociations qui, en cas d'impasse, remontent aux présidents des partis constituant l'alliance. Ceux-ci sont alors, *de facto*, les décideurs en dernier ressort.

Voilà qui semblerait faire écho au souhait des philosophes politiques qui voulaient faire prévaloir « la raison » sur les passions et les intérêts.

« Politique politicienne » ? Dérive sans autre motivation que de pouvoir ? Pas seulement : derrière ces facteurs circonstanciels, il y a la technicité des dossiers qui appelle l'intervention d'experts. Et chacun préfère ses propres experts à des personnalités indépendantes, qu'on écoute volontiers – les auditions de spécialistes par les commissions parlementaires et par les groupes de travail ministériels sont devenues systématiques – mais à qui on ne confie pas la négociation. Les appareils de partis se sont donc professionnalisés et sont mis à contribution par leurs dirigeants.

Voilà qui semblerait faire écho au souhait des philosophes politiques qui voulaient faire prévaloir « la raison » sur les passions et les intérêts – sauf que

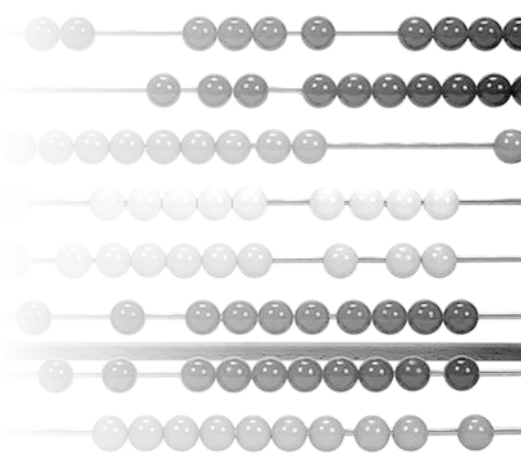
dans nos pays, on a cessé d'en rêver, et même d'y voir un rêve. On conteste au contraire qu'une emprise rationnelle, ou prétendue telle, puisse prévaloir sur les choix des citoyens. Une commission faite d'experts proches des partis sera forcément et sciemment politisée, mais elle le sera légitimement pour être quand même « significative » des courants qui traversent la société ou sa majorité gouvernementale.

Pour bâtards qu'ils soient dans la pratique, les régimes que nous connaissons, dans nos pays et internationalement, montrent quand même une différence importante. Étant donné que les institutions relèvent en principe de la démocratie représentative, elles lui font toujours une place, ou alors se trouvent confrontées à des contestations même internes. L'histoire du Parlement européen l'illustre : ses compétences se sont vues pro-

gressivement élargies, en dépit d'un statut principalement interétatique de l'Union. Et les institutions technocratiques dépendent finalement des volontés politiques nationales. Ce sont donc celles-ci qu'il faut critiquer si le politique ne perçoit pas.

LA DÉMOCRATIE : PARTICIPATIVE OU DÉLIBÉRATIVE

L'objectif, atteint ou non, est bon à prendre : corriger les impuissances d'une institution démocratique « dépassée » s'impose pour contrer les puissances économiques qui poussent depuis près de quarante ans à amenuiser la taille et donc le pouvoir des États, ainsi que l'influence des citoyens en dehors des élections. Lorsqu'elles sont privées, ces puissances voient d'un bon



œil glisser le pouvoir de fait du débat public vers des *caucus* plus discrets, et moins tenus à des considérations (objectifs ou contraintes) socio-politiques ou morales. Le « consensus », tel que décrit et qui est plus ou moins pratiqué dans l'Union européenne, n'est donc pas vraiment démocratique et il n'est plus personne pour plaider ouvertement le contraire. Question : une démocratie participative (consultation) ou délibérative (concertation) qui marierait ce qu'apporte chacun des régimes aujourd'hui opposés, pourrait-elle fournir une solution ?

Cela conduirait à instaurer, à l'intervention de la société civile organisée – défenseurs des droits humains, communautés de conviction religieuse ou philosophique, mouvements sociaux, syndicats sectoriels... – une démocratie qui se distinguerait à la fois de la démocratie représentative avec ses impuissances, et du régime de consensus avec son isolement des citoyens.

La démocratie participative se distinguerait de la démocratie représentative en requérant des citoyens plus qu'un assentiment : une participation, directe ou par associations interposées. Et elle résisterait à la tentation d'un prétendu consensus où les enjeux de choix sont encadrés, pour ne pas dire coiffés, par les experts des administrations et de l'université (une technocratie) ou par les experts des parties prenantes (une négociation entre intérêts). Une démocratie délibérative inclurait en revanche ces structures intermédiaires dans le *policy-making* ; elle se rapprocherait du régime de consensus. Les lois et les instances politiques, garantes du bien commun, articuleraient, baliseraient et encadreraient tous ces groupes de pression et tous ces mouvements, dans la trans-

parence, afin que leur action puisse être canalisée vers le bien commun. Ce serait une systématisation et extension du régime de concertation qui a été expérimenté en Europe depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale (Autriche, Belgique, pays scandinaves), et cela permettrait au moins d'encadrer les *lobbyings* de coulisses.

Dans certains pays, dont la Belgique, cette démarche rejoindrait des pratiques existantes, mais elle écarterait les chausse-trapes d'un régime démocratique qui ne correspond plus à notre réalité sociologique, culturelle ou économique, quoiqu'il serve toujours de référence politique obligée. L'ambition d'une participation de la société civile dans le *policy-making* ne relève pas de seules mesures institutionnelles. Comme la démocratie, mais de façon ici obligée, elle appelle une atténuation des égoïsmes, donc une remise en question de l'individualisme hédoniste actuel. Ce qui ne se décide pas mais peut être contraint par le jeu des négociations. Elle demande aussi que les citoyens se donnent l'information et la formation pertinentes¹.

Est-ce réaliste ? N'exige-t-on pas encore davantage d'esprit civique et de souci du bien commun que dans la démocratie traditionnelle, où elle manque dramatiquement ? Je tente une réponse en demi-teinte : elle exige en effet davantage, mais de personnes mieux informées. Elles seraient en tout cas mieux informées des dossiers, ce qui ne veut pas dire qu'elles le seraient des règles d'un bon discernement : notre enseignement, surtout supérieur et surtout dans les disciplines à finalité professionnelle, forme plus de têtes bien pleines que de têtes bien faites. Un pays ne pourrait certes réorienter seul l'air du temps de nos socié-

tés mondialisées, mais sa collectivité, même dans un petit pays, pourrait décider d'améliorer ses enseignements, pour promouvoir une éducation, ou en tout cas une formation, plutôt qu'un seul enseignement.

La fonction (la participation) pourrait-elle créer l'organe ? Chez nous, et en dépit d'entorses de plus en plus nombreuses et graves à certains droits humains

C'est donc bien au nom de la démocratie, et en respectant ses principes, que certaines modalités classiques de notre démocratie pourront évoluer.

ou à la justice sociale, l'État est encore respectable comme garant du bien commun, et donc comme arbitre des conflits qui surgissent. Mais ce n'est vrai que dans la mesure où prévaut la vertu démocratique de transparence. Elle disparaîtrait dans un régime de consensus – qui ne serait au demeurant pas consensuel pour tous. C'est donc bien au nom de la démocratie, et en respectant ses principes, que certaines modalités classiques de notre démocratie pourront évoluer. En ouvrant l'éventail de concertations avec la société civile, *sensu lato*, et en nuançant en pratique le verdict de majorités citoyennes hélas peu portées sur les nuances ou sur la tolérance. ■

Référence

■ Jürgen Habermas, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

1 Le G1000, forum citoyen encadré par des experts d'orientations diverses, a relevé avec succès ce défi en Belgique en 2011-2012. Voir plus loin dans ce numéro et sur www.g1000.org

La “particratie”, pour le meilleur ou le pire...

« Particratie » : un terme dont l’acception dans le langage courant a largement dépassé sa signification politologique pour désigner une dérive de la démocratie représentative, quand les partis politiques en arrivent à substituer leur propre intérêt à l’intérêt général.

CAROLINE VAN WYNSBERGHE

politologue, Université catholique de Louvain

Bernard Manin a étudié la manière dont ont évolué les démocraties représentatives à travers leur parlement et il pointe trois époques, trois types : le parlementarisme, la démocratie des partis et la démocratie du public. Selon lui, ce qu’on appelle le déclin de la démocratie (parlementaire) n’est pas avéré. Par contre, le système a connu des mutations, ce qui explique qu’on ne se retrouve plus aujourd’hui dans le dispositif d’origine qui modèle sans doute encore beaucoup nos préjugés. Si le parlementarisme était synonyme de lien de confiance entre deux notables – l’électeur et son représentant – et de discussions au sein du parlement, la démocratie des partis introduit un intermédiaire dans la chaîne de délégation : le parti politique. Alors que le droit de suffrage vient d’être ouvert au plus grand nombre, on peut considérer qu’électeurs et élus s’appuient désormais sur les programmes politiques au moment de voter. Enfin, avec l’évolution des moyens de communication et d’information, la démocratie du public fait la part belle à l’image.

L’élu se trouve ainsi dégagé de toute contrainte et responsabilité, puisque son mandat repose sur ses talents de communicateur.

Il est probable que nous nous trouvons aujourd’hui dans une situation mixte qui combinerait les deux derniers idéaux-types. Le caractère particratique du système belge, sorte de variante de la démocratie des partis, combiné à la dictature de l’image, mais également à d’autres facteurs que nous soulignerons (notamment le dispositif institutionnel, les nominations politiques ou le manque de prise en compte de la « nouvelle sociologie »), renforceraient le déficit démocratique de notre société.

DÉMOCRATIE DES PARTIS OU PARTICRATIE ?

L’expression consacrée « démocratie parlementaire » met en évidence deux éléments. D’une part, une assemblée (voire deux à l’époque où le Sénat jouissait des mêmes pouvoirs que la Chambre) est élue par le peuple et dispose du pouvoir législatif, selon le principe de la démocratie représentative. D’autre part, cela signifie que le gouvernement est responsable devant le parlement qui lui accorde sa

confiance ou peut la lui retirer. Ce système, qui n’est pas propre à la Belgique, n’y fonctionne cependant qu’à la condition que le gouvernement obtienne un soutien indéfectible garanti par les partis de la majorité. En effet, le degré élevé de fragmentation du paysage politique rend la formation de coalitions gouvernementales inévitables, mais également potentiellement instables sans cette assurance.

On peut définir la « particratie » comme un système où la décision politique revient aux partis plutôt qu’aux institutions. Un gouvernement par les partis en quelque sorte. Le rôle de l’électeur belge se cantonne à fixer les rapports de force entre les partis. Ces derniers vont, en fonction des affinités personnelles, des programmes ou des circonstances, décider de qui gouvernera et procéder aux arbitrages nécessaires pour la rédaction d’un accord gouvernemental fixant les priorités et définissant les politiques à mener par la majorité. Dans ce contexte, la marge de manœuvre des parlementaires, singulièrement ceux issus de la coalition, se voit considérablement réduite. En effet, seule la discipline de parti permet d’assurer le bon dé-



W. GIBSTAJN 13

roulement du vote d'une loi et, ainsi, le maintien de la coalition. Si l'on occulte cette « qualité » du système, le parlementaire est plus vu comme un représentant ou un agent de son parti qu'un représentant du peuple. Ainsi, peu de lois votées le sont à l'initiative de parlementaires ; le gouvernement a clairement la main en la matière. D'autant plus que des mécanismes de délégation des pouvoirs du parlement au gouvernement existent. Les plus courants sont les arrêtés (royaux ou ministériels), mais cela peut aller jusqu'aux pouvoirs spéciaux, en passant par les lois-cadres et lois-programmes. Cependant, nos représentants ne chôment pas pour autant¹.

Selon le principe de la démocratie représentative, les parlementaires se doivent de représenter les préférences politiques de leurs électeurs, ainsi que la parfois grande diversité de ces derniers. Mais à cause de la fragmentation du paysage politique et du croisement des clivages, les candidats et mandataires sont invités à se positionner sur un nombre de plus en plus important d'enjeux, tout en restant loyaux au parti et fidèles à son programme. Il est donc difficile d'adopter des

positions modulées ou adaptées. Pourtant, les responsables politiques sont de plus en plus soumis à des pressions de diverses origines et on attend d'eux qu'ils aient réponse à toute sollicitation. En témoignent les désormais classiques mémorandums de *lobbies* variés. Les associations et collectifs interpellent les partis et leurs mandataires à l'approche des élections en leur présentant leurs priorités relatives à telle ou telle thématique. Il est de bon ton d'en intégrer dans les programmes électoraux d'abord, et dans les programmes de gouvernement ensuite, les groupes de citoyens veillant au grain. Sorte d'alternative à la démocratie participative, ce type de pression permet d'accélérer la mise à l'agenda politique en court-circuitant le processus traditionnel – souvent lent – au sein de partis, mais risque de transformer les programmes politiques en catalogues de mesures pas toujours compatibles, chiffrées ou simplement réfléchies. Cette tâche a toujours jusqu'ici été assurée par les partis et leurs centres d'études qui disposent la plupart du temps d'une expertise large et variée, ce qui leur permet d'avoir une vision complète et cohérente sur les principaux enjeux

Les responsables politiques sont de plus en plus soumis à des pressions de diverses origines et on attend d'eux qu'ils aient réponse à toute sollicitation.

qui traversent notre société. Cette maîtrise des thématiques et de l'agenda politique peut être vue comme une confiscation de la réflexion politique, devenue une quasi-monopole des partis².

Le véritable problème se pose sans doute plus en dehors du parlement et vise l'influence des partis dans différentes sphères de la société, qu'il s'agisse de nominations politiques ou du clientélisme par exemple. La politisation, définie par le Crisp comme la « prise de décision faisant primer l'intérêt des partis ou des acteurs politiques sur l'intérêt général »³, touche effectivement des domaines variés. La politisation de l'administration est sans conteste un des facteurs parti-

1 Voir la contribution de Régis Dandoy dans ce numéro.

2 Voir la controverse à propos du G1000 plus loin dans ce numéro.

3 www.vocubulairepolitique.be/politisation



► cratiques pouvant entraîner un manque de confiance des citoyens et donc un déficit démocratique. Cette dérive n'a échappé à personne, certainement pas au gouvernement « arc-en-ciel » qui s'était engagé sur la voie de la nouvelle culture politique dès 1999. Le Selor, qui remplace alors le Secrétariat permanent de recrutement (SPR), devait garantir la nomination des fonctionnaires sur base de leurs compétences uniquement (et rendre inutile l'adhésion à un parti uniquement pour l'avancement). La définition de mandats pour les *top managers* devait, par ailleurs, être gage d'ouverture vers des professionnels issus du privé et ainsi d'éviter des carrières toutes tracées, du favoritisme en interne ou du népotisme. On retrouve ce même partage d'influences dans toute la sphère publique ou assimilée sous les termes de lotissement ou de patronage.

Ces volets de la réforme Copernic de l'administration publique auraient dû être combinés à une véritable révolution dans la culture politique : la suppression des cabinets ministériels. Ceux-ci, sorte de courroie de transmission entre les états-majors des partis, les ministres et l'administration, ont cependant survécu. Ils trouvent leur raison d'être dans la nécessaire coordination des acteurs politiques pour garantir la stabilité du gouvernement, mais également dans la grande méfiance (mais réciproque) qu'ils peuvent nourrir vis-à-vis de la fonction publique précisément politisée, l'alternance politique créant évidemment des décalages entre des nominations politiques antérieures et la coalition en place. Ce mode de fonctionnement constitue ni plus ni moins un cercle vicieux qui, même quand il arrive à être

enrayé, ne peut empêcher que la suspicion soit toujours jetée autour d'une nomination.

DÉMOCRATIE DU PUBLIC ET CLIENTÉLISME

La démocratie du public fait la part belle à l'image, ce qui n'est pas sans influence sur le résultat des élections ou même les règles présidant à celles-ci. En Belgique, le suffrage se fait selon le principe de la représentation proportionnelle. L'électeur peut voter en case de tête, validant ainsi l'ordre établi par le parti, ou il peut attribuer sa voix à un ou plusieurs candidats préférentiellement. Depuis que l'effet dévolutif de la case de tête a été ré-

Comme la particratie est la version la plus radicale de la démocratie des partis, le clientélisme est la manière la plus poussée d'être à l'écoute de ses électeurs.

duit de moitié, accordant ainsi un poids plus important aux voix de préférence, on note une augmentation du nombre d'élus indépendamment de l'ordre de liste sur laquelle ils se présentent, c'est-à-dire sur base des votes préférentiels.

Ce système de personnalisation accrue de la politique a été justifié comme une manière d'affaiblir le pouvoir des partis et de renforcer l'influence des citoyens. Or, la démocratie du public, dans une illusion démocratique, n'est pas à même d'enrayer ce qui pourrait être la spirale du déficit démocratique. La source du problème a simplement été déplacée. L'électeur vote pour des personnes qui ont parfois été parachutées ou qui se présentent sur les listes parce

qu'elles sont populaires (parfois siégeant déjà à d'autres niveaux) et qui ne sont pas toujours disposées à occuper leur poste, alors que leur poids personnel leur permet de court-circuiter l'ordre de la liste. La grande rotation des cadres, passant d'une assemblée à l'autre, n'est pas de nature à clarifier les enjeux et la répartition des compétences dans le chef des électeurs. Par ailleurs, cette situation empêche de développer des projets de long terme et avec des partenaires.

Quand on évoque la particratie en Belgique, on pense inévitablement au clientélisme. Cette variante électoraliste de la politisation vise à capter des votes en échange de services divers. Les exemples traditionnels sont l'obtention d'un logement social ou l'obtention d'un emploi dans une administration ou encore l'attribution d'un marché

public. Comme la particratie est la version la plus radicale de la démocratie des partis, le clientélisme est la manière la plus poussée d'être à l'écoute de ses électeurs. La frontière est parfois mince entre ce qui relève de ce que l'on est en droit d'attendre du mandataire et ce qui peut constituer une forme de corruption, entre ce qui est acceptable démocratiquement parlant et même sain et ce qui est un abus. Soulignons encore que les mandataires politiques ne sont pas nécessairement formés ou informés de ce qui relève de leurs missions et des limites de leur mandat. C'est évidemment aux partis politiques de veiller à cette partie-là de la socialisation politique de leurs cadres.

DÉMOCRATIE « REPRÉSENTATIVE » ?

Notre système électoral vise à garantir la plus grande représentativité possible, mais il y a lieu de s'interroger sur celle-ci précisément. Le scrutin proportionnel a été introduit à la fin du XIX^e siècle à une époque où le suffrage universel n'était pas encore (totalement) consacré : certains hommes étaient plus égaux que d'autres et disposaient de plu-

sieurs voix (suffrage universel tempéré par le vote plural), alors que les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1948.

Accorder le droit de vote constitue la première étape dans la représentation d'intérêts spécifiques. Or, avec le vote des femmes, on s'est rapidement aperçu que leur accorder le droit de suffrage n'était pas suffisant pour les faire élire, d'où la mise au

La « lasagne » belge, ou comment tout embrouiller

Le dispositif institutionnel belge et, particulièrement, le double fédéralisme basé sur les Régions et sur les Communautés ne permet pas une lecture aisée des pouvoirs de chaque entité. Le morcellement des compétences dans notre pays et le principe dit consociatif du partage de celles-ci tout en accordant une autonomie totale à chaque niveau de pouvoir dans son champ d'action constitue une importante source de confusion. La rotation des élites, la coïncidence des élections fédérales et fédérées, le fait que les parlementaires de la Communauté française émanent des assemblées régionales et la confusion qu'il peut parfois y avoir entre les programmes électoraux renforcent la complexité d'un système particulièrement élaboré.

On peut également poser l'hypothèse que le fédéralisme belge, compromis rédigé par les partis entre deux lectures politiques de l'avenir du pays (Régions vs. Communautés), est trop jeune et trop dynamique pour être connu et compris du plus grand nombre. Dans ce cas, la responsabilité va incomber aux enseignants qui devraient être à même d'apprendre aux élèves à faire la part des choses entre les différents niveaux de pouvoir et ainsi former des citoyens informés.

Les ballons d'essai régulièrement lancés par les mandataires politiques rajoutent encore au flou, les citoyens ne saisissant pas toujours ce qui relève de l'idée en l'air individuelle de la proposition avalisée par tous et prête à être mise en œuvre. De même, le processus législatif est lent et formel. La majorité a souvent la tentation de communiquer (trop) vite sur une décision alors qu'elle vient d'être prise en kern ou qu'elle vient d'être approuvée en commission, et que l'assemblée plénière doit encore la voter. Les médias relaient en général cet empressement en oubliant de faire preuve de la pédagogie nécessaire qui consisterait à signaler au grand public qu'il ne s'agit que d'une première étape dans un processus long. Au final, il n'est pas rare qu'une décision soit « vendue » plusieurs fois, entraînant ainsi une certaine résignation chez un citoyen lassé et confus. ■ CVW

Les universitaires sont sur-représentés (plus de 66% des membres de la Chambre), tandis que seuls 6% des députés n'ont qu'un diplôme du secondaire.

point de quotas allant jusqu'à imposer la parité sur les listes électorales. Malgré cela, la parité au parlement n'est toujours pas effective, notamment parce qu'entrer dans le milieu politique n'est pas aisé, la cooptation étant encore un moyen privilégié pour s'y introduire, ce qui n'est pas pour autant automatiquement synonyme de place en ordre utile. On peut transposer cette réflexion aux ouvriers ou aux personnes sans diplômes, par exemple. Ainsi, les universitaires sont sur-représentés (plus de 66% des membres de la Chambre), tandis que seuls 6% des députés n'ont qu'un diplôme du secondaire (rapport d'activité 2010-2012)

En conclusion, côté pile, on peut saluer le rôle essentiel des partis lorsqu'ils garantissent la stabilité du système politique ou la prise en compte d'intérêts variés, minoritaires parfois, par des acteurs rôdés, mais côté face, la difficulté d'accès dans l'arène politique, ainsi que politisation et ses dérives creusent le déficit démocratique. ■

Références

■ Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Coll. Champs, 1996, pp. 247-303.

■ Lieven De Winter, Patrick Dulmont, "Belgium: Delegation and Accountability Under Partitocratic Rule". In K. Strøm, W. C. Müller, T. Bergman (eds). *Delegation and Accountability in Western Europe*. Oxford: Oxford University Press, 2003, pp. 253-280.



© DELCOURCK

À quoi servent les parlementaires ?

Ils constituent l'infanterie de la démocratie parlementaire dont ils font tourner les rouages. Beaucoup de réunions, beaucoup de propositions, mais pour quel résultat pratique ? Depuis longtemps, ce n'est plus le Parlement qui fait les lois.

RÉGIS DANDROY

politologue à l'Université de Zurich

Suite aux différentes demandes de nationalité belge de la part de citoyens français, les médias belges ont, semble-t-il, récemment découvert l'existence d'une commission du parlement fédéral chargée spécifiquement de ces dossiers. Cette Commission des naturalisations n'est pas unique et ne représente qu'une infime partie des activités qui se situent sous la ligne de flottement de l'iceberg parlementaire. Si les séances plénières attirent l'attention du public et des médias – surtout en Flandre où elles sont bien souvent diffusées en direct sur la chaîne publique –, elles ne constituent pas l'essentiel du travail du parlementaire. Celui-ci peut se résumer à deux grandes fonctions : la législation et le contrôle.

La première fonction consiste en l'élaboration de nouvelles lois et l'amendement, la modification ou l'abrogation de lois existantes. Ce processus législatif se clôture par un vote en séance plénière. Ce processus d'apparence simple cache une complexité institutionnelle et un important investissement en temps et en énergie de la part du mandataire et de son équipe. Le parlementaire – éventuellement soutenu par d'autres

parlementaires – peut introduire une proposition de loi. Lors de la session ordinaire de 2011-2012, les députés fédéraux ont déposé pas moins de 411 propositions de loi. Le texte est ensuite discuté et amendé dans des commissions dites « permanentes » (au nombre de 11 actuellement) qui couvrent une série de domaines des politiques publiques, allant de la défense aux affaires sociales en passant par l'économie et la santé publique.

Mais le Parlement n'est pas le seul à pouvoir initier la législation. Le gouvernement – qui, rappelons-le, n'est pas élu par les citoyens mais nommé par le Roi sur proposition du Premier ministre – peut également initier le processus législatif au moyen d'un projet de loi. Lors de la session ordinaire de 2011-2012, le gouvernement a introduit 137 projets de loi à la Chambre ou transmis par le Sénat. Le problème est d'autant plus grand que, au final, ce sont globalement ces textes qui sont adoptés tandis que les propositions de loi sont rejetées. Lors de la session ordinaire de 2011-2012, sur les 201 lois adoptées, 148 provenaient du gouvernement contre 53 de la Chambre. La fonction de législation du parlement se voit donc clairement confisquée par le gouvernement.

Ce phénomène n'est pas nouveau et perdure depuis des décennies.

CONTRÔLE ET PERFORMANCE

La deuxième fonction du Parlement consiste à contrôler l'action du gouvernement et des ministres. Ce contrôle s'effectue principalement au travers de questions orales et d'interpellations et de questions écrites. Les parlementaires interrogent ainsi le gouvernement et les ministres sur leurs bilans, actions, déclarations et autres intentions de nature politique. Lors de la session ordinaire de 2011-2012, les députés fédéraux ont déposé pas moins de 4015 questions orales en commission et 679 en plénière, 39 interpellations en commission et neuf en plénière, ainsi que 6108 questions écrites.

La Chambre remplit donc honorablement sa fonction de contrôle, si ce n'est qu'un gouvernement d'affaires courantes ne peut être interpellé. Lors des précédentes affaires courantes qui ont duré 589 jours en 2010 et 2011, une partie de cette fonction perd alors tout son sens. Qui plus est, sur les quelque 6000 questions écrites lors de la session ordinaire de 2011-2012, le ministre n'a pas donné de réponse dans le délai imparti à près de 1200 d'entre elles. Le contrôle démo-

cratique du gouvernement par le Parlement est donc ainsi partiellement amputé d'un outil important.

D'autant plus que ces chiffres, combinés à ceux du nombre de propositions de lois, sont à relativiser. Il n'est pas rare de voir un parlementaire « gonfler » artificiellement son nombre d'interventions en séance ou en commission. Tout d'abord, les propositions de loi ne sont bien souvent pas l'œuvre d'un parlementaire mais un travail de groupe de différents parlementaires provenant parfois de partis différents. Ensuite, il n'est pas rare de voir un mandataire poser plusieurs fois la même question en modifiant légèrement son titre et son contenu ou en la posant à différents ministres. Les explications de tels comportements sont en partie à trouver dans le fait que certains médias remettent des « bulletins » aux parlementaires en fin de session ou de mandat, le nombre absolu d'interventions étant un critère souvent utilisé. De plus, un député-modèle (c'est-à-dire présent, discipliné et actif) se verra offrir de meilleures chances de réélection ou de meilleures perspectives de carrière par son président de parti.

LES EXTRAS

Les parlementaires se réunissent également lors de commissions dites « spéciales » et commissions d'enquête. Certaines d'entre elles sont quasi permanentes et se réunissent régulièrement, comme la Commission des naturalisations, la Commission des pétitions ou encore la Commission de la comptabilité (qui contrôle les comptes d'institutions telles que la Cour d'arbitrage ou les médiateurs fédéraux), tandis que d'autres sont temporaires comme la Commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église ou encore la Commission spéciale chargée d'examiner les circonstances qui ont contraint au démantèlement de Dexia SA. En outre, les parlementaires participent également à des comités d'avis sur des questions particulières, comme l'émancipation sociale ou les questions européennes.

À ces activités s'ajoutent les réunions des groupes politiques où est discuté l'agenda et où sont coordonnées les actions de législation et de contrôle. Dans certains partis, les mandataires participent également à certaines réunions des organes centraux de leur parti. Le vendredi est le seul jour *a priori* réservé au travail des parlementaires dans leur circonscription. Ce retour vers la « base » est important pour maintenir le lien entre le parlementaire et ses électeurs. Une trop grande déconnexion entre l'élu et le citoyen pourrait être une source de déficit démocratique. Il n'est néanmoins pas rare que certaines commissions spéciales, voire des séances plénières, se réunissent un vendredi. Enfin, lorsque l'urgence ou l'actualité l'imposent, les parlementaires peuvent également se réunir le week-end, pendant les vacances parlementaires ou même lors de sessions nocturnes.

Au demeurant, certains parlementaires sont beaucoup plus

actifs que d'autres au sein de l'assemblée. En effet, outre le/la président(e), certains parlementaires occupent d'autres fonctions de coordination ou de management. C'est en particulier le cas pour les membres du Bureau, les président-e-s des groupes parlementaires et les président-e-s des commissions permanentes et groupes de travail. De plus, certains parlementaires sont membres effectifs et/ou suppléants de plusieurs commissions. Néanmoins, l'absentéisme parlementaire reste préoccupant et, si certains parlementaires « campent » littéralement dans leur bureau, d'autres ne sont guère plus que des fantômes tant ils sont rarement présents dans les couloirs du Parlement.

Malgré cette pléthore de commissions et d'activités parlementaires, le travail de parlementaire n'est pas pour tous un travail à temps plein. Nombreux sont les parlementaires qui cumulent leur mandat avec un autre mandat politique (sans parler des mandats dans le secteur privé ou dans l'as-

Malgré cette pléthore de commissions et d'activités parlementaires, le travail de parlementaire n'est pas pour tous un travail à temps plein.

sociatif). Si le cumul des fonctions de ministre et de parlementaire est interdit¹, certains parlementaires siègent dans trois assemblées différentes. C'est le cas des sénateurs « de Communauté » dont certains siègent à la fois au Parlement wallon ou bruxellois, au Parlement de la Communauté française et au Sénat. Ces doubles – voire triples – casquettes parlementaires sont responsables du ralentissement considérable des institutions desquelles ces parlementaires sont membres. ■

1 Voir l'article de Christophe Van Gheluwe aux pages suivantes.

Pour ou contre le cumul des mandats ?

Quand l'opinion publique veut dénigrer « les politiciens », les cumuls arrivent vite sur le tapis. Manifestement, le monde politique renâcle à y renoncer, avec des arguments qu'on ne peut ignorer. Mais qu'on doit réfuter.

CHRISTOPHE VAN GHELUWE

www.cumuleo.be

La tendance actuelle en matière de cumul des mandats est à une plus stricte limitation. Des propositions de loi ont été déposées et certaines ont dépassé ce stade pour devenir des lois ou des décrets qui entreront prochainement en application.

Parmi ces nouvelles règles, citons le quota limitant à 25% des membres de chaque groupe politique autorisés à cumuler un mandat de membre du Parlement wallon (député) avec un mandat au sein d'un collège communal (bourgmestre, échevin ou président de CPAS). On peut toutefois regretter que l'option choisie n'aille pas vers une interdiction pure et simple ce qui aurait constitué un signal nettement plus clair vis-à-vis de l'opinion publique.

En fait, cette question est plus controversée qu'on imagine souvent. Examinons les principaux arguments avancés de part et d'autre.

LIMITER LES CUMULS

Argument majeur : chaque cumul entraîne un risque de conflits d'intérêts entre les fonctions exercées. Les limiter entraîne donc une réduction bénéfique pour la société des situations où de tels conflits sont inévitables. Par exemple, un parlementaire qui exerce en même temps une fonction d'élu au niveau local peut être amené à prendre une décision dans laquelle il est à la fois juge et partie lorsque des thématiques im-

pliant les communes sont débattues au Parlement.

Autre argument avancé en faveur de la limitation des cumuls : permettre – ou obliger, c'est selon – les représentants politiques à se consacrer pleinement à l'exercice de leur fonction. En consultant le détail des mandats, fonctions et professions exercés par certains, on peut légitimement se poser la question du temps disponible pour accomplir efficacement ces tâches. Il n'y a évidemment pas un nombre de mandats raisonnable au-delà duquel on tombe dans l'excès. La situation est plus subtile. Il faut entre autres tenir compte du fait qu'un même mandat occupe plus ou moins de temps en fonction du cadre dans lequel il est exercé. Être bourgmestre de La Roche-en-Ardenne n'implique pas les mêmes obligations que ce même mandat dans une grande ville comme Charleroi ou Liège.

La disponibilité des mandataires qui cumulent diminue de manière encore plus importante en période électorale. Le caractère chronophage d'une campagne est incontestable, les mandataires cumulant des fonctions à plusieurs niveaux de pouvoirs seront inévitablement moins disponibles, et ce, également pour l'exercice de leurs mandats qui ne sont pourtant pas concernés par l'élection. Le cumul peut donc être vu comme un facteur, parmi d'autres, du ralentissement de l'activité des organes politiques du pays en période électorale.

En limitant les cumuls de mandats, on peut aussi vouloir lutter

contre la concentration des pouvoirs qui est un facteur d'affaiblissement de la démocratie. On peut aussi craindre qu'en permettant à un nombre restreint de personnalités de s'accaparer certains postes, le cumul limite la compétition politique tout en réduisant la possibilité d'émergence de nouveaux talents.

Enfin, mieux encadrer les cumuls permettrait de limiter le cumul des rémunérations des mandataires. Notons toutefois qu'il existe actuellement des plafonds à ces rémunérations (maximum 1,5 fois la rémunération d'un parlementaire). La déclaration de mandats introduite en 2009 par la Région wallonne a d'ailleurs pour objectif principal de vérifier la bonne application de ces plafonds. C'est la raison pour laquelle les mandataires doivent fournir le détail de leurs rémunérations et des avantages en nature à la cellule wallonne de contrôle. Les partisans de la transparence regretteront toutefois que ces informations ne soient pas rendues publiques.

PERMETTRE LES CUMULS

L'argument principal en faveur de la possibilité de cumuler les mandats est l'ancrage local. Ainsi, un député qui exerce en même temps un mandat au niveau communal aura une connaissance plus précise des problématiques locales et cette connaissance acquise « sur le terrain » pourra nourrir son travail parlementaire... au risque de voir les parlementaires « encombrés » par des questions sur des thématiques



locales qui n'ont pas lieu d'y être traitées.

Un tel cumul entre un mandat local, réputé stable, et un mandat régional ou fédéral beaucoup plus tributaire du balancier politique pourrait assurer aux mandataires une forme de sécurité face à la remise en jeu régulière de leurs mandats. Certains vont

jusqu'à émettre l'hypothèse que cette sécurité procure aux mandataires un surcroît d'indépendance dans leur prise de décision, indépendance accrue entre autres vis-à-vis de leur parti.

Selon d'autres analystes, imposer une interdiction pure et simple des cumuls verticaux, par exemple entre les fonctions de dé-

puté et d'élu au niveau communal risque de détourner des personnalités de talent de certaines assemblées. Acculées à choisir, certaines préféreraient garder leurs mandats locaux qui, par nature, ouvrent plus de portes (mandats dérivés au sein des intercommunales...). Cela nous ramène à l'argument de la sécurité abordé précédemment. Cette sécurité accrue pour les mandataires entraîne

« Cumuleo » : un outil démocratique

Le travail du législateur trouve un renfort certain dans le contrôle démocratique. Toutefois, ce contrôle ne peut s'exercer que si le citoyen a accès à l'information. Une étape importante dans la lutte contre les conflits d'intérêts est donc la transparence.

L'objectif de la législation imposant aux mandataires et aux hauts fonctionnaires de déclarer la liste de leurs mandats, fonctions et professions est de rendre ces données publiques dans un souci de transparence. Toutefois, en se limitant à une publication dans le *Moniteur belge*, les services de l'État ne sont pas allés au bout de la démarche. En n'assurant pas à ces listes de mandats une promotion digne de ce nom, ils ne permettent pas au contrôle démocratique d'exercer pleinement son rôle.

Cumuleo a été créé pour combler cette lacune. Le site procure une visibilité accrue aux listes de mandats, fonctions et professions afin que chacun puisse aisément s'informer des activités publiques et privées de ses mandataires.

Au-delà de cet objectif, Cumuleo s'efforce de présenter les 400 000 mandats exercés par les mandataires depuis 2004 de manière ergonomique. Le regroupement des déclarations annuelles dans une seule fiche détaillée par mandataire est un exemple de cette volonté. Une même vision globale via le site du *Moniteur belge*, nécessite actuellement la recherche et la comparaison de plus de 13 fichiers.

L'établissement des classements des mandataires sur base du nombre de mandats cumulés, la publication de statistiques et de dossiers spéciaux permettent, quant à eux, de porter un regard différent, plus précis et parfois novateur sur la thématique du cumul des mandats.

Toutefois, Cumuleo n'est pas, à proprement parler, un site d'opinion. Il s'agit d'un outil mis à la disposition de ceux qui souhaitent affiner leurs connaissances dans le domaine. ■ CVG

Un parlementaire qui exerce en même temps une fonction d'élu au niveau local peut être amené à prendre une décision dans laquelle il est à la fois juge et partie.

toutefois une concentration des pouvoirs qui ne sert pas les intérêts de la société.

Enfin, le maintien des cumuls aurait pour effet de réduire les dépenses publiques. En effet, étant donné l'existence des plafonds de rémunération déjà évoqués précédemment, les mandataires qui dépassent ces plafonds du fait de l'exercice simultané de plusieurs mandats publics se voient privés des sommes excédentaires. C'est donc autant d'argent « gagné » pour les finances publiques.

ET LES MANDATS PRIVÉS ?

Pour ma part, j'estime que les arguments en faveur des cumuls et plus particulièrement entre la fonction de député et d'élu au niveau communal, qui est le type de cumul le plus mis en cause à



Quand le conseil dysfonctionne

Le conseil communal est l'étalon de base de la démocratie représentative. Il est le plus proche de l'idéal du peuple délibérant de ses propres affaires. Ou plutôt il devrait...

HADELIN DE BEER

conseiller communal Écolo (Ottignies-Louvain-la-Neuve)

► L'heure actuelle, sont nettement contrebalancés par une implication plus grande des élus, une réduction des conflits d'intérêts et une meilleure distribution des fonctions politiques.

On constate également que les arguments en faveur des cumuls servent plus spécifiquement les intérêts des mandataires tandis que les arguments orientés vers une plus stricte limitation le sont au bénéfice de la société. Cet écart est probablement une des causes de la dichotomie entre une société civile globalement en faveur d'une réduction des cumuls et le manque d'enthousiasme de la part des mandataires politiques de la plupart des partis à prendre des positions plus progressistes dans ce domaine.

Enfin, la question du cumul des mandats ne se limite pas exclusivement aux mandats exercés simultanément. Cette notion devrait utilement être élargie aux mandats exercés successivement. Mais surtout : on doit déplorer que la Belgique manque de règles encadrant le passage d'un mandat public vers un mandat privé ou inversement, même si certaines limitations légales existent déjà. De telles règles seraient pourtant utiles dans le cadre d'une lutte plus efficace contre les conflits d'intérêts. D'autant plus que de tels cumuls sont beaucoup moins transparents que le cumul de mandats publics alors qu'ils ne sont pas moins pernicioeux. Mais, bien sûr, interdire tout cumul entre un mandat public et un mandat privé n'aurait pas de sens, car il est impossible d'objectiver toutes les situations potentiellement problématiques. ■

Pour que les élus puissent exercer le pouvoir, et en premier lieu décider, il faut qu'ils se réunissent en assemblée, pour pouvoir être informés, débattre puis trancher. En Belgique, cette assemblée locale est le conseil communal. On peut donc dire que le fonctionnement démocratique local est organisé autour du conseil communal, celui-ci en est l'élément central et le pilier. Par contre, le conseil communal n'exécutera pas les décisions, à cause de la séparation des pouvoirs : c'est l'autre pilier, le collège communal, qui va exécuter les décisions.

UNE DÉMOCRATIE HÉGÉLIENNE ?

Comment se construit la décision ? Après avoir été informé d'une question, on s'attend à ce que les représentants du peuple, à savoir les conseillers communaux, aient un débat contradictoire public hégélien « thèse-antithèse » pour qu'ensuite ils en fassent une « synthèse » et que, sur base de celle-ci, ils prennent une décision. Et ce, publiquement pour que le peuple puisse contrôler ses élus.

La législation a été construite en conséquence : les conseillers doivent disposer de l'information sur les points traités au moins sept jours avant la décision (information), toutes les réglementations communales doivent être adoptées en conseil communal et les conseillers ont le droit de débattre chaque point (débat contradictoire), les débats sont – en général – publics et, à l'issue du débat, une décision doit être votée (décision).

Douze ans d'expérience du conseil communal m'ont fait découvrir que la législation n'atteint absolument pas son but. Le conseil communal n'est, dans la pratique, absolument pas le lieu central de la démocratie. Ce n'est pas l'information qui fait défaut. C'est aux deux étapes suivantes que le bât blesse : s'il y a contradiction, il n'y a pas débat, et si et s'il n'y a pas débat, c'est que la décision est déjà prise, ailleurs. Ce n'est pas une question de bonne ou de mauvaise volonté : c'est « systémique » et il ne peut en être qu'ainsi.

LE CONSEIL : LIEU D'ENTÉRINEMENT

L'enjeu de la politique locale est que la commune évolue (à parti d'un point A) et arrive à l'objectif annoncé en campagne électorale (le point B). Le pilote du changement est le collège parce que c'est lui, et lui seul, qui dispose de l'outil de mise en œuvre, à savoir l'administration. Le collège a besoin de moyens pour son administration, mais il a aussi besoin que la direction qu'il donne à l'administration soit suivie de manière stable et coordonnée. Ainsi, les décisions seront prises rapidement et de manière coordonnée et ensuite elles seront exécutées. Ce n'est possible que si l'administration prépare, sous l'autorité du collège, toutes les décisions et que le collège se coordonne avant le conseil communal avec les conseillers de la majorité pour bien s'assurer du soutien de tous. Aussi, le conseil n'est que le lieu d'entérinement de décisions déjà prises ailleurs.

De plus, l'obligation d'information du conseiller a conduit à exiger que la proposition de délibé-



ration se trouve dans le dossier. Comme toutes les décisions peuvent être cassées par la tutelle pour vice de forme, il ne faut absolument pas s'écarter de ce qui a été préparé et parfois négocié avec la tutelle, car on risque d'introduire des erreurs. Le conseil n'est pas un lieu d'entérinement partiel, c'est un lieu d'entérinement pur !

DE LA FIGURATION, AU MIEUX DE L'ANIMATION

Contraint d'entériner des décisions déjà prises ailleurs, et afin que la majorité reste unie derrière le collègue, l' élu de la majorité doit faire le deuil de sa fonction de contrôle de l'exécutif. S'il veut malgré tout l'exercer, cela sera pris comme une marque de défiance à l'égard de la majorité dont il fait pourtant partie. Il lui reste pourtant un rôle, en conseil : faire de l'animation politique. Il s'agit d'expliquer pourquoi les décisions proposées et qu'il va voter correspondent au projet de société pour lequel il s'était engagé.

Par contre, l' élu de la minorité a toute liberté de parole. Son rôle est assez clair : il est là pour exprimer une autre vision des enjeux, pour proposer des alternatives et doit naturellement s'opposer à des propositions politiques qui ne correspondent pas à son projet. Ce n'est pas parce que la minorité s'exprime que cela change la décision : thèse, antithèse, puis rien ! C'est très frustrant. Cela a pourtant une fonction : présenter au public un point de vue différent. L' élu de la minorité est aussi là pour contrôler l'exécutif. Outre la vérification que le pouvoir est légalement exercé, le but poli-

tique du contrôle est de montrer qu'en plus d'avoir une mauvaise vision, l'exécutif fait mal son travail. Bref, qu'aux prochaines élections, il y aurait intérêt à choisir la minorité afin de bénéficier de meilleures idées et de meilleurs représentants. Cette fonction, mal exercée, peut néanmoins se retourner contre la minorité : l' élu peut s'attaquer aux politiques menées, mais s'il s'attaque en plus aux personnes, il va se créer de solides inimitiés qui empêcheront toute alliance future.

AGIR EN DEHORS DU CONSEIL ?

Si le conseiller élu de la majorité veut avoir une influence, il doit l'exercer hors de l'assemblée. Un des rôles possibles serait que l' élu aide un membre du collège, comme un adjoint de fait. En théorie c'est possible, mais c'est tout à fait inopérant en pratique, et pas forcément souhaitable. En effet, le temps de réaction d'un conseiller n'est pas le même que celui d'un échevin et certains dossiers ne peuvent attendre. De même, un conseiller ne peut donner d'ordre à l'administration, ce qui le prive d'outils essentiels pour travailler convenablement. Enfin, qui dit travail sur le même sujet dit possibilité de visions différentes, donc de conflit potentiel. L'autre rôle possible consiste à permettre au collège de prendre du recul. Le conseiller le remplit en participant aux différentes réunions de préparation et en donnant son point de vue lors de l'analyse politique des dossiers ou des situations. Ainsi, il peut aider le collège à « lever le nez du guidon » et à « voir les choses différemment ». Le conseiller peut aussi suggérer au collège des al-

ternatives.

Un conseiller élu de la minorité peut aussi avoir de l'influence...mais également en dehors de l'assemblée. Car s'il choisit de défendre une proposition en conseil, ce qui lui donnera une visibilité via la presse, celle-ci n'aura pratiquement aucune chance d'être reprise par la majorité. Donc elle n'aboutira à rien.

Afin que la majorité reste unie derrière le collègue, l' élu de la majorité doit faire le deuil de sa fonction de contrôle de l'exécutif.

Mais s'il privilégie la possibilité d'un changement concret en adoptant une attitude « constructive », il peut aller trouver l'échevin, essayer de le convaincre... et dans ce cas il doit collaborer avec la majorité qui retirera le bénéfice politique de sa proposition tout en réduisant sa propre visibilité. L' élu le plus subtil choisira l'un ou l'autre comportement en fonction des circonstances et de ses objectifs politiques.

UNE ÉVOLUTION EST-ELLE POSSIBLE ?

Le conseil communal doit-il se résoudre à être un simple lieu d'entérinement et un genre de théâtre politique ? Il devrait être possible d'en faire un lieu de débat démocratique, à condition de découpler la discussion de la décision.

Rappelons-nous la séquence actuelle de la décision démocratique locale : l'administration prépare sous l'autorité du collègue une réponse politique à un problème (thèse), les élus de la



Débats télévisés : agora ou odéon ?

Précondition pour pouvoir participer au processus délibératif, voire tout simplement voter en connaissance de cause : être correctement informé des diverses positions en présence. C'est la fonction des émissions politiques. Objectif atteint ?

JEAN-JACQUES JESPERS

Quand le conseil dysfonctionne

HADELIN DE BEER

► majorité tranchent à huis clos et entre eux (synthèse), la décision est mise à l'ordre du jour puis entérinée en conseil communal avec un intermède « animation politique » qui peut comporter une contradiction (antithèse) mais celle-ci sera sans effet, la décision étant déjà prise.

Pour que cette séquence puisse être modifiée, il faut que l'antithèse vienne avant la réunion à huis clos des élus de la majorité, et même avant la finalisation de la délibération par l'administration (faute de quoi on aurait fait travailler l'administration « pour rien » et du temps aurait été perdu). Il faut donc que viennent en conseil une situation à modifier et une ou diverses façons de la résoudre (début de thèse : le sujet est non abouti, il n'y a pas de proposition de délibération, de plans finalisés...). Les conseillers procèdent à un échange de vue sur la situation à modifier et sur les pistes de solution (antithèse). Aucune décision n'est prise à ce conseil, de telle sorte que chacun s'exprime sans qu'on ne puisse dire que « la majorité est divisée ». Le collège et son administration tiennent compte du débat pour proposer une mesure politique sous forme de délibéra-

tion (synthèse) qui s'inscrit dans le circuit déjà expliqué : les élus de la majorité tranchent et entérinent en conseil, les conseillers ayant encore une dernière opportunité d'animation politique.

Comment appliquer ceci concrètement ? Il est illusoire de vouloir travailler sur des situations qui doivent être traitées en urgence et qui ne peuvent se permettre d'attendre que tout le processus de discussion se soit déroulé. Il est également illusoire de traiter des sujets déjà tranchés dans une déclaration de principe, la déclaration de politique générale en début de législature par exemple, car les élus de la majorité sont tenus par leur devoir de loyauté à l'égard de cette déclaration. Une des possibilités est d'explorer des sujets transversaux thématiques (maintenir et valoriser le patrimoine naturel de la commune, gérer l'évolution démocratique...) ou géographiques (atouts, faiblesses, opportunités et menaces à propos des villages de la commune...). ■

Le thème de cet article est développé, avec d'autres, dans le livre *Vie politique ; vraie vie ?* paru en septembre 2012 aux éditions Academia et Etopia. <http://politique.eu.org/spip.php?article2555>

Dans notre société « ouverte et pluraliste », ce serait via les médias que les idées se confronteraient, permettant au citoyen de se constituer une opinion. Effectivement, quelle réincarnation plus impressionnante, en apparence, de l'agora athénienne que la télévision, présente dans 99 % des foyers belges francophones ? Chez nous, les occurrences majeures de cette vidéo-démocratie seraient les « apéros » du dimanche sur RTL-TVI et sur *La Une. Controverses* versus *Mise au Point*, *L'invité* versus *L'indiscret*, Thomas Demoulin versus Dominique Gadisseux, difficile de distinguer les uns des autres ces programmes mimétiques. Ces deux heures de papotage hebdomadaire, dans leur liturgie stéréotypée, peuvent-elles être considérées comme des moments-clés de démocratie active ?

En théorie, dans ces programmes, des défenseurs de thèses divergentes ou des « types » incarnant des « vécus » différents (mandataires, experts ou témoins, l'idéal étant de rassembler les trois catégories) confrontent leurs discours sur des thématiques « ancrées dans l'espace public (politique, religieux, juridique, scientifique...) » et l'objectif du débat est leur « problématisation » et leur « compréhension » par le public¹. Mais la réalité s'éloigne de la théorie.

D'abord, nous sommes passés, depuis trente ans, d'une télévision de *message* – qui se donnait pour mission de « contribuer à [l'] enrichissement intellectuel » du public et de mobiliser « da-



Ces deux heures de papotage hebdomadaire, dans leur liturgie stéréotypée, peuvent-elles être considérées comme des moments-clés de démocratie active ?

vantage son appétit de connaissance que son désir de reconnaissance»² – à une télévision de relation, dont l'ambition est d'entretenir avec le spectateur une connivence qui garantisse sa fidélité. Or la télévision de relation est réticente par définition aux « situations ouvertes qui favorisent l'expression d'une parole incontrôlable »³ : l'agressivité la rebute, la polémique la hérissé, elle identifie l'engagement au dogmatisme voire au fanatisme. La télévision de relation tend à substituer à la forme du débat contradictoire celle du forum, qui juxtapose des discours parallèles sans les confronter. Les chaînes françaises multiplient ces *talk-shows* : *Mots croisés*, *La France en face*, *C'est dans l'air*, Taddéi ou Giesbert. Les confrontations – quand il y en a – n'opposent que des versions marginalement différentes de l'idéologie dominante, ce que Debord appelait « l'interminable série des affrontements dérisoires »⁴.

« TOUT LE MONDE S'Y RETROUVE »...

Une certaine théâtralité est également consubstantielle à ces programmes. Si un discours dissonnant se fait entendre – un Raoul Hedebouw propulsé vers les plateaux par l'attention médiatique aux analyses du PTB sur l'inégalité fiscale – c'est pour s'insérer dans la scénographie : le ton inattendu du « vilain coco » fournit un *cliffhanger*⁵ à l'intrigue. La mise en scène privilégie aussi les rythmes rapides, par crainte du *zapping* : le grand nombre d'interlocuteurs et la brièveté des interventions donnent une image de dynamisme, de nervosité, même si les échanges courent le risque

de perdre toute intelligibilité. Ce n'est pas grave : la multiplication des intervenants n'a pas pour objet de signifier la diversité des idées ou des expériences, mais d'accroître les possibilités d'identification du spectateur. Plus il y a de figures à l'antenne, plus « tout le monde s'y retrouve », pour reprendre un slogan connu.

Quant au choix des thématiques, il ne reflète pas la réalité des problèmes de la population mais procède du *marketing* éditorial de la chaîne. L'objectif est moins de « faire le point » sur des enjeux importants que de « faire le buzz » sur des sujets que le système concurrentiel des médias met à l'agenda parce qu'ils suscitent « des émotions : angoisses, douleurs, euphorie, frayeur, surprise »⁶. À l'affût de visibilité, les politiques s'inscrivent volontiers dans cette construction marchande de l'événement : souvenons-nous des surenchères rhétoriques concernant la libération conditionnelle de Michelle Martin ou la « fondation » de la reine Fabiola. La « mise en images émotionnelle » du débat public fournit une satisfaction symbolique à des pulsions : le désir de se raser, le désir de s'identifier à un groupe (de hurler avec les loups) ou d'oublier les difficultés quotidiennes. C'est dans ce but – et non pour fournir une métonymie de l'opinion – que l'on relaie à l'écran les « avis de monsieur-tout-le-monde » par Internet ou texto : ils renforcent l'identification du téléspectateur, son impression de « participer au spectacle ». Leur contenu n'a qu'une importance secondaire.

Quant à la présence sur les plateaux de nombreux experts, au

lieu d'éclairer un choix citoyen, elle pousse à la déresponsabilisation. Le spectateur ne se sent pas à même d'intervenir personnellement – ou, *a fortiori*, collectivement – dans la marche d'une société trop complexe, puisque nécessitant tant d'experts, « comme si la réalité n'était forgée et déterminée que par des sujets d'élite et leurs compétences »⁷.

Le débat télévisé n'est ni une agora, ni une assemblée délibérative. Il fournit aux spectateurs des occasions non pas de réfléchir sur des enjeux, mais de s'identifier avec des acteurs et d'évaluer la qualité de leur jeu. Comme le démontrent les études sur la réception, ce que le public élabore *in fine*, ce sont des jugements sur le déroulement du match : un tel a été « bon », un tel n'était pas au mieux de sa forme, tel autre a taclé l'adversaire de façon déloyale... mais de quoi était-il question, encore ? ■

1 P. Charaudeau, P. & R. Ghiglione, *La parole confisquée. Un genre télévisuel : le talk-show*, Paris, Dunod, 1997, p. 77.

2 D. Mehl, *La fenêtre et le miroir : La télévision et ses programmes*, Paris, Payot, 1992, p. 14.

3 G. Lochard, « La France rebelle à l'agora cathodique », *Le Monde*, suppl. « Radio-télévision », 29 mai 1995, p. 3.

4 G. Debord, *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 1992.

5 *Cliffhanger* : dans une œuvre de fiction, type de fin ouverte visant à créer un fort suspense en laissant le spectateur sur sa faim. Très utilisé dans les séries et les feuilletons. (NDLR)

6 M. Coulomb-Gully, *Les informations télévisées*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995, p. 96.

7 R. R. Hoffmann, *Politische Fernsehinterview*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1982, p. 5.

G1000 : un retour critique

La critique est facile... mais l'art est difficile. L'entreprise du G1000 est probablement une des tentatives les plus abouties de renouveler les procédures démocratiques. Bien promotionnée, l'initiative est-elle pour autant concluante ?

VIRGINIE VAN INGELGOM

chargée de recherches FRS-FNRS, chercheuse à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (Cespol, Université catholique de Louvain)

Le 11 novembre 2011, le rêve de David Van Reybrouck de voir mille Belges se rassembler à parité femmes/hommes, de toutes les Communautés et toutes les Régions, s'est réalisé. Non pas d'un coup de baguette magique mais grâce à la conviction et à l'enthousiasme des organisateurs, des volontaires, de donateurs et des participants au Sommet citoyen. La publication du rapport final du G1000 clôt la troisième étape de cette initiative citoyenne indépendante dont l'ambition était de redonner un souffle à notre démocratie¹. Au cœur de cette « innovation démocratique mise en pratique » se trouve l'idéal délibératif en passe de devenir un des courants dominants de la pensée politique contemporaine². Au cours des deux dernières décennies, ce renouveau de la philosophie politique coïncide avec la mise en place d'initiatives visant à associer les citoyens aux processus de décision démocratique. Le mouvement dont elles émanent vise, plus ou moins efficacement, à institutionnaliser la participation des citoyens « ordinaires » au-delà de l'acte électoral. Le moment semble opportun de revenir sur les objectifs, le contenu et les limites de cette initiative, ne serait-ce que pour contribuer par le biais de cet article, et à notre échelle, à sa dernière phase qui ne sera sans doute pas la plus facile : convaincre. Une piste semble opportune : appliquons l'idéal déli-

bératif et délibérons sur l'opportunité d'une telle innovation démocratique !

Pour les initiateurs du projet, la crise politique qu'a connue notre pays n'était pas une crise belge, mais une crise de la démocratie³. L'enjeu du G1000 était bien la recherche de procédures nouvelles susceptibles à la fois d'élargir la participation politique par l'inclusion du plus grand nombre, et de l'enrichir par l'échange public d'arguments. Comme toute initiative nouvelle d'une telle envergure, le G1000 se confronte par son expérience même à certaines limites propres au modèle délibératif, mais également à sa mise en œuvre⁴. Nous proposons de revenir sur quelques critiques classiques, émanant moins de la philosophie politique que des sciences sociales, qui remettent en cause de manière plus ou moins tranchée ces deux objectifs d'enrichissement et d'élargissement de la participation politique en vue d'ouvrir la réflexion sur la pertinence de faire du G1000 une source d'inspiration pour le réenchancement nécessaire de notre démocratie⁵.

ÉLARGIR LA PARTICIPATION POLITIQUE ?

Les organisateurs ne cessent de le souligner : ils tenaient à réunir un échantillon représentatif – au sens qualitatif et non pas statistique du terme – respectant deux principes essentiels : l'inclusion et la diversité⁶. Afin de les garantir, des quotas relatifs à la langue, au sexe, à l'âge et à la

province ont été définis. De plus, 10% des places étaient réservées aux personnes les moins susceptibles de répondre à l'invitation téléphonique (sans-abris, analphabètes...). Avec un taux de pénétration de 99% en Belgique, l'invitation à participer a été largement lancée mais avec un taux de réponse positive avoisinant lui les 3%, la participation peut difficilement être qualifiée d'élargie⁷.

Car entre invitation et participation effective réside le même malaise démocratique qu'entre droit de vote et participation électorale. Si les droits d'entrée dans le dispositif de participation sont élevés et l'auto-éviction massive (97%) comment penser dès lors qu'une telle manifestation puisse contribuer à élargir la participation politique ? Comment concilier l'idéal démocratique, fût-il représentatif ou délibératif, avec le constat d'un accès inégal des citoyens aux différents lieux de décision ? Comment réintégrer par ces nouveaux processus de démocratie délibérative des points de vue devenus inaudibles parce qu'apolitiques ? Le quota de 10% réservé aux catégories les plus démunies est un début de réponse mais insuffisant. Dans des conditions d'auto-éviction aussi massive, le citoyen « ordinaire » s'apparente à une fiction politique. En effet, aussi diversifié que soit l'échantillon du point de vue sociodémographique, tout citoyen est déjà plus ou moins engagé, plus ou moins informé, y compris lorsqu'il joue le rôle du profane dans un dis-



Les participants au G32, dernière étape « concentrée » du G1000.

positif tel que le G1000. L'expérience d'autres dispositifs amène à penser que les participants au G1000 ont été relativement plus engagés puisque n'interviennent et ne s'expriment dans la plupart des cas que des citoyens intéressés, informés et souvent politisés et engagés sous une forme associative ou sous une autre. Dès lors, penser que tous les citoyens présents ne défendent pas des avis plus ou moins liés à la participatie existante ou aux positions des groupes organisés tels que les syndicats ou à tout le moins aux grands clivages traversant notre société serait naïf. Un résultat semble presque surprendre les organisateurs : les citoyens sont capables de faire plus que simplement voter dans un isolement ou écrire un *tweet* rageur. Nos démocraties sont en crise, certes, mais les citoyens critiques et participatifs constituent toujours les forces vives de la contre-démocratie à laquelle le G1000 donne un visage belge⁸.

La question des absents revêt une importance encore bien plus grande et se doit d'être donc posée avec insistance. Car c'est là que se situe précisément la crise de participation politique de nos démocraties. De même, si on refuse d'adopter la position de l'autruche (belgicaine), les absents risquent également de se retrouver dans le camp de ceux pour qui le dialogue intercommunautaire n'a pas ou plus de sens ; pour qui la crise belge est bien belge et non pas démocratique. Le G1000 n'est pas belgicain, rap-

pellent les organisateurs, mais les sciences sociales nous enseignent depuis longtemps le poids des croyances et des représentations des individus dans la construction de leur réalité sociale. Pour certains absents, le G1000 est belgicain. Pour d'autres, la politique n'est pas une affaire de citoyens. Pour d'autres encore, le G1000 est une manipulation des partis politiques, une de plus. Considérons donc pour une fois sérieusement la possibilité ô combien dérangeante, pour nous démocrates convaincus et critiques, que face à la crise de participation de nos démocraties occidentales, les absents ont raison. Reste à connaître leurs raisons.

ENRICHIR LA PARTICIPATION POLITIQUE ?

L'élargissement de la participation, pour être effectif, doit veiller à garantir une participation égale des citoyens à la délibération. Si, sur le papier, le script proposé et les interventions des facilitateurs semblent avoir permis à chacun de s'exprimer, le temps de discussion limité n'est pas étranger non plus à la participation équilibrée car restreinte. Si la durée consacrée à chacun des thèmes a très certainement freiné la créativité des délibérations, elle a également évité l'émergence de conflits et l'enclenchement des mécanismes de domination politique, qui nécessitent du temps pour prendre place. Sur ce point, on sait grâce à la littérature sur les *focus groups* que pour que la discussion ne ma-

Penser que tous les citoyens présents ne défendent pas des avis plus ou moins liés à la participatie existante ou aux positions des groupes organisés tels que les syndicats serait naïf.

nifeste pas uniquement l'inégalité des rapports sociaux, une des règles d'or de la réalisation de discussion de groupes est de garantir l'homogénéité sociale des groupes – dans le cas du G1000, des tables⁹. Une constitution dif-

1 C. Bell, B. Derenne, M. Frattarola, J. Henneman, K. Lambeets, M. Reuchamps, L. Van de Broeck & D. Van Reybrouck, *G1000. Le rapport final. L'innovation démocratique en pratique*, 2012, 118 pages.

2 On parle d'ailleurs d'un tournant délibératif (*deliberative turn*).

3 C. Bell & alii, *op. cit.*, p. 13.

4 Nous n'avons pas pris part directement à cette initiative. Notre point de vue est donc avant tout externe et par définition limité à ce que nous avons pu en lire.

5 L. Blondiaux, « La démocratie participative, sous condition et malgré tout. Un plaidoyer paradoxal en faveur de l'innovation démocratique », *Mouvements*, n°50, juin 2007.

6 C. Bell & alii, *op. cit.*, p. 27; D. Caluwaerts & M. Reuchamps, « The G1000. Facts, figures and some lessons from an experience of deliberative democracy in Belgium », dans Re-Bel, *The G1000*, Brussels: Rethinking Belgium, 2012; M. Reuchamps, « Le G1000 », *Politique*, n°72, 2011, pp. 64-66.

7 D. Caluwaerts & M. Reuchamps, *op. cit.*, 2012, p. 8.

8 P. Rosanvallon, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, 372 pages.

9 S. Duchesne & F. Haegel, *L'enquête et ses méthodes : les entretiens collectifs*, Armand Colin, Collection 128, 2004.



férente des tables aurait amené d'autres résultats, l'entre-soi social permettant mieux l'émergence d'un consensus sur des positions certes plus polarisées mais aussi moins artificielles que le consensus mou auquel les délibérations ont mené, de l'aveu même des résultats présentés. Car, sans entrer dans le débat portant sur la place du conflit dans la délibération¹⁰, l'enrichissement des débats dans l'idéal délibératif passe également par la confrontation de points de vue différents. Il importe donc de contrôler que les opinions sont diversifiées sur le sujet à discuter – la recherche de l'hétérogénéité politique étant la seconde règle d'or de l'organisation de discussions de groupe. En proposant trois sujets aussi colossaux que la sécurité sociale, la répartition des richesses et l'immigration, il était impossible pour la cellule méthodologique de contrôler la représentation diversifiée de chacune des 81 tables autour desquelles prenait effectivement et séparément place la délibération.

Par conséquent, la représentativité et la diversité des points de vue se doivent d'être pensées à ce niveau davantage qu'au niveau de l'échantillon total. Du point de vue méthodologique, tout doit être entrepris pour faciliter l'émergence de ces points de vue différents et cela passe peut-être même par des situations de conflit. De même, les profils des experts qui ne représentaient pas la diversité des points de vue constituent une autre limite majeure, soulignée d'ailleurs par les observateurs internationaux. Ces différents éléments mènent sans surprise à des recommandations qui s'inspirent davantage d'un consensus aussi gentil que mou

que d'un consensus rationnel, fruit d'un débat riche de par la qualité des arguments contradictoires avancés. Les choix méthodologiques opérés déterminent ainsi pour partie le résultat médian des discussions et des votes. Le G1000 ne voulait pas escamoter le conflit, pourtant nombre de choix opérés ont mené très clairement à l'éradiquer et ont limité la possibilité des participants d'aller au bout du processus délibératif.

REMÈDE OU POISON ?

Un point fondamental déterminera véritablement de la capacité du G1000 à réenchanter la démocratie de notre pays : sa légitimité externe, ou dit autrement

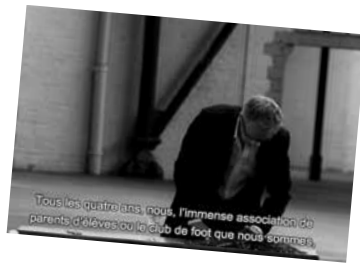
Les profils des experts qui ne représentaient pas la diversité des points de vue constituent une autre limite majeure.

sa légitimité auprès de ceux, gouvernants et gouvernés, qui n'y ont pas pris part. Il faudra tout d'abord renforcer encore la légitimité démocratique du processus de recrutement pour garantir la participation politique de tous, en posant ouvertement la question des absents et des motivations de leur refus de participer. Il faudra convaincre les personnes qui ont refusé l'invitation – et celles qui l'auraient fait si elles avaient été tirées au sort – de la légitimité des décisions prises par leurs concitoyens, mais également de convaincre nos dirigeants de l'opportunité et de l'efficacité de la démocratie délibérative comme complément essentiel à la démocratie représentative. Compte tenu de l'investis-

sement important non seulement financier, logistique et personnel, les résultats de cet événement doivent trouver un écho concret et influencer effectivement les politiques à venir. Un minimum de garantie de prise en compte des résultats par les acteurs politiques aurait été un prérequis utile pour répondre aux attentes des citoyens, et plus encore des participants, et d'éviter ainsi certaines frustrations. Mais la liberté des organisateurs et la dynamique *bottom-up* désirable et désirée se sont payées au prix fort d'une telle garantie. C'est néanmoins à la condition unique d'une prise en compte de son processus et/ou de ses résultats par nos dirigeants que l'innovation démocratique initiée par le G1000 et, plus largement, que l'idéal de la démocratie délibérative, pourront représenter

un remède au désenchantement démocratique. Sans cela, l'expérience du G1000 laissera un goût amer à tous ceux qui ont pris part car il n'aura ni élargi, ni enchéri la participation politique. Nos dirigeants comme les organisateurs doivent assumer cette responsabilité ensemble pour éviter que le remède rêvé ne soit pire que le poison dénoncé... ■

10 Sur la place du conflit dans la délibération et ses pratiques : C. Mouffe, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism », *Social Research*, Vol. 66, n°3 ; L. Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, n°30, 2008, pp. 131-147.



Extraits d'une vidéo pédagogique sur le G1000, avec David Van Reybrouck | www.g1000.org

En défense du G1000

Bouteille à moitié pleine ou à moitié vide? Bien sûr, la critique du G1000 est utile et recevable. Mais cette expérience est globalement positive. Elle laissera des traces et aura une postérité.

MIN REUCHAMPS ET DIDIER CALUWAERTS

Les auteurs coordonnent la cellule méthodologie du G1000 et sont respectivement professeur de sciences politiques à l'Université catholique de Louvain et chercheur post-doctoral à la Vrije Universiteit Brussel.

De la réflexion fouillée sur le G1000 de Virginie Van Ingelgom ressortent trois questions fondamentales auxquelles, jouant également le jeu de la délibération réflexive jusqu'au bout, nous ajouterons une quatrième. La première renvoie à l'élargissement de la participation politique tandis que la seconde interroge son enrichissement. La troisième interroge les liens entre le mini-public du G1000 et le grand public et, rebondissant sur celle-ci, la quatrième, celle que nous ajoutons, pose la question de la pertinence même du G1000.

Élargir la participation politique : le G1000 a-t-il manqué son objectif de diversité maximale? Recruter un participant, un membre ou même un simple répondant n'est jamais simple. Le taux d'acceptation de répondre à des sondages politiques, pour ne donner qu'une seule illustration, dépasse rarement les 50% et est plus souvent proche des 25%, voire même des 12,5%, par exemple, au plus fort de la crise politique qu'a connue la Belgique après les élections fédérales de

2010. En comparaison, le taux de participation de quelque 3% au sommet citoyen du G1000 se comprend dès lors un peu mieux, mais évidemment s'expose à la critique. Critique qui peut se nourrir également d'un taux de non-participation (après l'avoir pourtant confirmée) de 30%, ce qui explique le nombre de 704 au lieu du 1000 symboliquement souhaité. Les absents auraient donc raison? Et surtout qui sont-ils? Nous n'avons évidemment pas manqué de chercher à savoir qui sont les absents – quantitativement et qualitativement. Quantitativement, s'ils sont beaucoup plus nombreux que les présents, ils ne sont pas fondamentalement différents au regard des variables sociodémographiques. Il n'y avait donc pas que des « *white male men* », universitaires et fortement intéressés par la politique. Au contraire, une grande diversité ressortait des 81 tables à Tour & Taxis. En cela, l'objectif de diversité maximale (et non de représentativité) n'était pas complètement manqué. Et surtout l'auto-sélection a été évitée. Qualitativement, une dizaine d'entretiens avec des absents nous ont permis de mettre au jour deux attitudes

expliquant le refus de participer, à côté de raisons purement logistiques ou personnelles. Chez certains absents, il y a une grande méfiance vis-à-vis de la politique

Chez certains absents, il y a une grande méfiance vis-à-vis de la politique qui était étendue à toute initiative comme celle du G1000.

qui était étendue à toute initiative comme celle du G1000. Chez d'autres absents, plutôt intéressés par la politique, ce sont la méfiance vis-à-vis du G1000, une initiative venue de nulle part, et la croyance qu'il est vain de vouloir donner la parole au citoyen « ordinaire » qui expliquent leur refus d'y prendre part. Par contre, la raison communautaire (trop belge ou trop flamand – un sentiment relayé par certains médias) ne semble pas avoir influencé les absents interrogés et, parmi les participants, on retrouve la palette habituelle des visions de la Belgique. Tout comme pour les présents, les absents ne forment dès lors pas un groupe homogène, ►



EFFE

▶ mais il est vrai, comme le souligne Virginie Van Ingelgom, que tout renouvellement de la démocratie doit tenir compte des absents. Ce n'est toutefois qu'une face de la démocratie.

DES DISCUSSIONS APRÈS

L'autre face de la démocratie, c'est aussi ceux qui participent – rejoignant ainsi la deuxième question relative à l'enrichissement de la participation. Ils étaient 704 participants à Tour & Taxis, 356 dans les G'Off à travers tout le pays, 730 au G'Home derrière leur ordinateur, mais aussi, parmi eux, 491 étaient prêts à consacrer trois week-ends de leur temps pour poursuivre l'aventure dans un panel citoyen. Si on ajoute les 25 organisateurs (qui étaient en fait sur l'ensemble des trois phases près d'une centaine), les 800 bénévoles ou encore les plus de 12 000 sympathisants, cela donne de l'espoir. Le renouvellement de la démocratie fait des émules et le G1000, très modestement, a pu catalyser un peu cette énergie. Mais ne soyons pas naïfs, le G1000 était loin d'être parfait et surtout loin d'être consensuel : en externe mais aussi en interne. Les choix qui sont discutés ici l'ont été longuement au sein de l'assemblée générale du G1000 et de ses différentes cellules. Pour toutes les décisions – que cela soit pour la méthode de recrutement ou pour la manière de se financer, pour ne donner que deux choix débattus – il n'y a jamais eu d'unanimité, sauf sur un point : pour avancer, il fallait choisir. Les participants du panel citoyen ont également fait, parfois durement, cette expérience. Au sein du panel, les discussions furent par-

fois après, souvent sans concession, mais toujours nourries par la volonté de chaque participant de justifier sa position. Si les propositions qui ont été remises par le panel citoyen peuvent être jugées consensuelles, molles voire gentilles (libre à chacun de s'en faire sa propre opinion), elles sont en tout cas le fruit d'un intense exercice de délibération collective dont la plupart des participants ont expliqué *a posteriori* qu'ils n'auraient jamais imaginé en être capables. Ce constat vaut pour la trentaine de participants au panel citoyen, mais aussi, dans une moindre mesure puisque l'exer-

toire. Les initiateurs du G1000 le concèdent bien volontiers. Ce qui a été la caractéristique principale de cette initiative est aussi son désavantage principal : elle est venue de nulle part. Elle n'était portée ni par les pouvoirs publics, ni par la société civile organisée. Juste quelques citoyens, certains plus connus que d'autres. Comment dès lors opérer la jonction entre le monde du G1000 et le monde réel? Sincèrement, la question reste ouverte... Mais quelques jalons ont déjà pu être posés. Le premier est la présence, symbolique mais importante aux yeux des participants, des sept présidents des parlements du pays le soir du sommet citoyen du 11 novembre 2011. Le deuxième est l'accueil du panel citoyen par le Parlement flamand, le Parlement wallon

Si théoriquement l'idéal délibératif peut convaincre, pratiquement la réalité est bien plus complexe que ce slogan incantatoire.

cice était nettement plus limité, pour nombre de participants au sommet citoyen qui disent avoir retiré un sentiment – très – positif de leur participation. Mais, la vraie question, rappelle Virginie Van Ingelgom, c'est le dialogue entre ce mini-public et le grand public.

REJOINDRE LE MONDE RÉEL

On touche avec cette – troisième – question le cœur de la démocratie délibérative. En trois décennies, les théories autour de la démocratie délibérative sont devenues une composante essentielle de la théorie démocratique. Mais si théoriquement l'idéal délibératif peut convaincre, pratiquement la réalité est bien plus complexe que ce slogan incanta-

et le Sénat pour ses trois week-ends de délibération. Le troisième est le débat politique qui s'est initié à la suite de la publication du rapport final du G1000 au sein de différents cénacles politiques du local à l'international. Évidemment, le monde réel ne se limite pas au monde politique. Ce qui a – agréablement – surpris les initiateurs du G1000, c'est l'éclosion de nombreuses initiatives s'inspirant peu ou prou de celle du G1000, en Belgique et à l'étranger : des G100 au sein d'un parti politique ainsi que dans des écoles, ou encore un sommet citoyen à Rotterdam, pour ne mentionner que quelques exemples. Mais il n'en reste pas moins vrai que rien ne garantit que les résultats et/ou le processus du G1000



seront repris institutionnellement. Ce constat n'est toutefois pas l'apanage du G1000. Si l'on considère certaines expériences étrangères, les résultats sont nuancés : d'un côté, l'expérience islandaise (dont la légitimité interne est contestée) a mené à un référendum aux résultats positifs ; d'un autre, l'Assemblée citoyenne qui s'est penchée sur la réforme du système électoral en Colombie-Britannique (avec une forte légitimité interne) n'a pas été suivie, à l'occasion de deux référendums, dans sa proposition de réforme. Sans surprise, il n'y a donc pas de recette miracle. Mais, au final, est-ce que le G1000 était pertinent ?

Cette dernière question, forcément un peu sensible, ne peut être esquivée. Parti d'une volonté de donner une bouffée d'oxygène à la démocratie, le G1000 avec ses trois phases a proposé une solution inspirée de la démocratie délibérative. En cela cette initiative s'inscrit, en Belgique, à la suite d'autres expériences délibératives organisées notamment par la Fondation Roi Baudouin et la Fondation pour les générations futures. Là où le G1000 s'en différencie, c'est dans sa dimension presque exclusivement citoyenne. Cette nature, assez particulière dans le paysage délibératif, en a fait sa force et sa faiblesse. Il nous apparaît ainsi qu'au-delà des questions méthodologiques et opérationnelles, il existe une tension entre la légitimité de la démocratie délibérative dans un mini-public et la légitimité de la démocratie délibérative dans le grand public. Le G1000 a tenté de construire un pont, mais l'entreprise, collective, doit se poursuivre... ■

Pour une société civile fluide : les « coalitions »

Si la démocratie représentative montre ses limites, c'est aussi le cas d'une certaine démocratie sociale où des interlocuteurs institués sont crédités du monopole de représentation de la société civile. Pour rendre celle-ci plus fluide et partant plus créative, il faut pouvoir faire émerger un nouveau modèle : celui des « coalitions » à géométrie variable.

ALAIN DENEFF

secrétaire général d'Aula Magna, *think tank* du «nouveau mouvement bruxellois»

Face à la montée de la complexité du monde, l'institution démocratique n'est pas seule à connaître le questionnement.

Après tout, la science ou l'école, pour en prendre deux au hasard, sont des domaines où la confusion règne parfois, où les modalités sont contestées souvent et où le questionnement est intense toujours.

Mais, dans le cas de l'institution démocratique, le questionnement existentiel touche très immédiatement au vivre-ensemble, dans les sociétés libres à tout le moins.

La crise de la démocratie représentative, dont témoignent l'aboulie des gouvernements, l'ataxie des structures intermédiaires – les partis politiques –, créées pour canaliser les préférences individuelles en une pré-

férence à finalité collective, et les interférences des groupes de pression transversaux, se traduit toujours plus dans le ralentissement, l'opacité, voire le blocage du processus de décision collective.

Dans les pays démocratiques, mais aussi dans certains qui le sont moins, des instances intermédiaires issues de la société civile ont pu partiellement se substituer à cette « absence » démocratique. Mais l'entrée en crise de certaines instances, tels les syndicats ou organisations patronales, a réduit leur capacité de contribution à la décision collective, quand elle ne mène pas à l'affaiblissement de cette décision, dès lors qu'elles deviennent elles-mêmes des lobbies...

Depuis quelques lustres, le concept de démocratie participative ou délibérative a fait irruption dans le débat, dont les thu- ▶

► rificaires les plus ardents pensent qu'elle peut se substituer à la démocratie représentative et les promoteurs les plus raisonnables estiment plus modestement que certains outils, tenant pour les uns de la conduite de groupes et pour d'autres de la dynamique des réseaux sociaux, permettent d'objectiver l'information dans certains débats, d'agrèger des préférences à des niveaux intermédiaires et d'arriver à des décisions prises par un groupe donné.

Ces techniques d'intelligence collective prennent comme hypothèse que des problèmes peuvent être résolus et des décisions prises par des groupes de personnes non spécialisées et l'on sait qu'en effet elles aboutissent parfois à des résultats intéressants. On sait par ailleurs que des groupes d'experts sont susceptibles de trouver des réponses à des problèmes complexes, mais ils ne sont généralement pas en situation de décider.

Par ailleurs, il est des situations où l'existence d'une bonne dynamique de groupe et la présence d'experts s'avèrent insuffisantes. Certains projets complexes, par exemple, connaissent une vraie difficulté pour aboutir, alors que leur réalisation est attendue, parce que de multiples acteurs y sont partie prenante, détenant chacun une fraction d'un pouvoir de décision partagé. Dans d'autres situations, un groupe peut être amené à se constituer pour mener une réflexion prospective multidimensionnelle sur laquelle les conceptions peuvent diverger grandement ou imaginer une réalisation dont le caractère novateur demande de nombreux concours. Construire une coalition est alors une technique à envisager. Contrairement à certains

dispositifs, dits d'intelligence collective¹, les coalitions sont sans doute aussi vieilles que le « vivre-ensemble » des hommes.

Le présent article se veut une présentation par un praticien de

Prendre l'initiative d'une coalition, c'est d'abord réaliser qu'une situation dans un domaine est problématique et qu'une action s'impose, qu'il s'agisse d'un besoin à combler, d'une réflexion à mener ou d'une situation à débloquer.

la coalition de quelques principes de son fonctionnement, à la lumière de quelques exemples évoqués par ailleurs.

TENTATIVE DE DÉFINITION

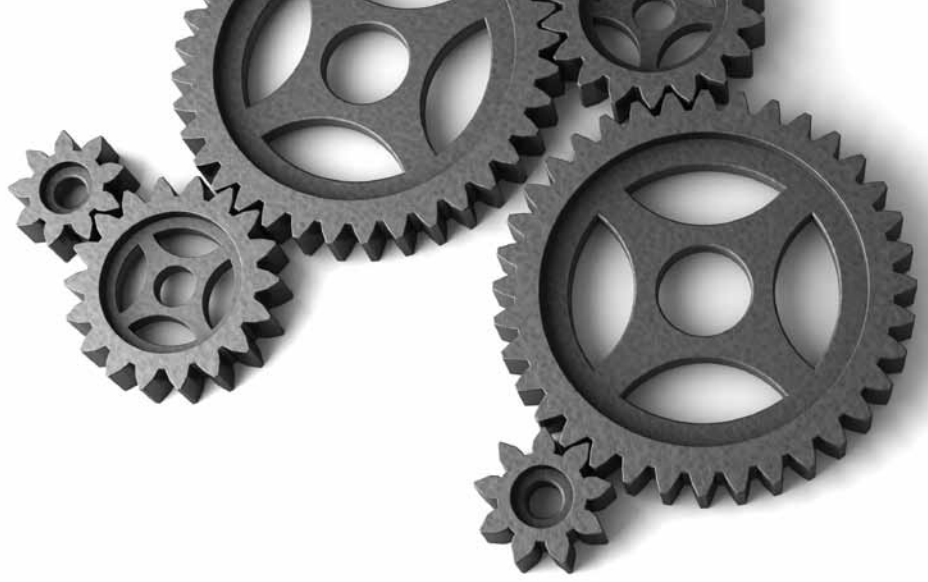
L'exercice, certes un peu convenu, de l'étymologie nous indique que le mot du vocabulaire français est en fait un emprunt à l'anglais moderne *coalition*, qui l'a construit sur le participe passé (*coalitus*) du verbe du latin classique *coalescere*. Ce dernier est construit à partir de *co-* (de *cum*, « avec ») et de *alescere*, « grandir » (venant du verbe *alere*, « nourrir »). Cette notion de « grandir ensemble » est essentielle car, dans une coalition, c'est le groupe qui atteint un objectif commun qui dépasse ce que chacun de ses membres aurait pu réaliser seul. Un dictionnaire donne au mot « coalition » la définition suivante : « une alliance circonstancielle de puissances, de partis, de personnes en vue d'une action commune, notamment pour lutter contre un ennemi ou un adversaire commun ». Nous nous risquons à notre propre définition : une coalition est une alliance *ad hoc* d'institutions, de groupes hu-

ains ou d'individus de différents types en vue d'une action combinée, dans le but de poursuivre un objectif commun et d'atteindre un résultat satisfaisant pour tous, laissant toutes les parties libres de poursuivre des objectifs autres, même si ces objectifs peuvent les opposer².

L'initiative d'une coalition émane généralement d'une personne plus consciente que d'autres de la nécessité d'agir et qui dispose souvent d'un réseau relationnel important, ainsi que d'un capital de confiance auprès de personnes clés pour la réalisation de l'objectif. Si cette personne plus motivée désire s'engager dans cet effort de coalition (peu de gens savent en se mettant en route qu'il s'agit de ce mécanisme), elle doit se poser dès l'abord quelques questions essentielles. Quel sera l'objectif à atteindre qui sera proposé au groupe ? Qui devrait idéalement être autour de la table ? Quelles règles de fonctionnement devraient être utilisées dans la conduite de la coalition ? Quel est le type de résultat attendu (en français, on parlerait de « délivrable ») ? Comment déterminer la mesure du succès ou de l'échec ?

UNE APPROCHE EMPIRIQUE

Prendre l'initiative d'une coalition, c'est d'abord réaliser qu'une situation dans un domaine est problématique et qu'une action s'impose, qu'il s'agisse d'un besoin à combler, d'une réflexion à mener ou d'une situation à débloquer. Sans définition claire du besoin à rencontrer, il ne peut y avoir d'objectif précis. Encore



faut-il que la question à traiter ait suffisamment mûri, soit qu'elle ait atteint un degré d'acuité tel qu'on ne puisse remettre encore sa résolution, soit que les personnes ou les groupes concernés aient assez évolué pour s'intéresser à une solution, et généralement les deux... La question du moment (au sens français de la temporalité) est donc essentielle car celui-ci détermine le *momentum* au sens anglais de l'élan que peut acquérir le processus.

QUI INVITER ? UN CHOIX CRUCIAL

Il n'en faut pas trop pour ne pas rendre l'effort collectif lourd à gérer, mais aucune partie prenante essentielle ne peut manquer. Si c'est moins vrai dans une réflexion à conduire sur de grands enjeux (où la présence d'intervenants peut enrichir le débat, mais où leur absence ne l'empêche pas), c'est par contre très vrai dans le cas de situations à débloquer ou de besoins à combler (où une partie absente peut s'avérer bloquante). Il ne faut pas croire que le seul fait d'être invité suffise à convaincre l'interlocuteur de rejoindre la coalition en formation. Il convient de les en persuader en s'adressant à eux, un par un, et non dans une invitation circulaire qui ne pourrait les convaincre du rôle essentiel qu'ils ont à jouer dans l'effort collectif. Ceci n'est pas de pure forme. Si un acteur pressenti n'est pas utile, il ne faut pas l'inviter, s'il l'est, il faut le persuader que sa participation est impérative. On garantit ainsi le sérieux de son engagement futur, lié au fait d'être reconnu.

Des peurs peuvent se faire jour chez l'interlocuteur, comme celle d'être entraîné trop loin par la dynamique du groupe, notam-

ment quand la culture de cet interlocuteur le rend peu sensible à la logique de la coopération, présente dans toute coalition. Certaines organisations, qui ont inscrit leur discours, voire leur action dans une logique de confrontation, au travers des luttes urbaines ou des luttes sociales, peuvent avoir une difficulté à s'engager parce qu'elles considèrent que les résultats, mais plus encore le processus, leur feraient « perdre leur âme ».

Il est important de vérifier qu'il y ait une vraie volonté, au moins affichée, d'abandonner ses tabous. La volonté réelle suivra ensuite si la confiance s'installe. S'assurer que chacun fasse taire les autres divergences qu'il peut avoir avec certains participants est aussi essentiel, sous peine de voir émerger dans la discussion des polémiques non liées au thème traité. Enfin, il faut être sûr que tous partagent l'idée de l'existence d'une situation insatisfaisante et de la nécessité d'agir.

Introduire les parties l'une à l'autre requiert un peu de méthode et d'empathie. Il faut permettre à chacun de se présenter complètement et chacun doit exposer des divergences existantes sur la question traitée (et non sur toutes les autres qui pourraient être évoquées). Il faut aussi définir les *rules of engagement*, les règles de dialogue, notamment celles, élémentaires, de courtoisie et surtout celles de confidentialité. À ce sujet, il convient de déterminer le degré de confidentialité qu'on souhaite donner au projet. Celle-ci se situe à trois niveaux : la discrétion par rapport au processus (le fait que des gens se parlent peut-il être connu ?), la discrétion par rapport au conte-

nu des discussions (ce qui est dit peut-il être rapporté ?) et la discrétion par rapport aux interventions de chacun (ce qui est dit peut-il être attribué à celui qui l'a dit ?). Au cas où la réponse à la dernière question est négative, on applique en fait la fameuse *Chatham House rule* (du nom de la maison abritant le *Royal Institute of International Affairs* où elle fut inventée en 1927) qui interdit à un participant d'attribuer, à l'extérieur de l'enceinte de discussion, des propos à leur auteur.

Les premières tâches dans l'organisation du travail sont celles d'un groupe de travail classique : définir les contraintes et les ressources disponibles, assurer le fi-

Si un acteur pressenti n'est pas utile, il ne faut pas l'inviter, s'il l'est, il faut le persuader que sa participation est impérative.

nancement s'il échec, répartir les tâches s'il y a des travaux préparatoires. Plus fondamentaux sont le désir de récolter les faits portant sur la question débattue et de les objectiver, et la définition des objectifs à atteindre, sans oublier la forme du résultat final : rapport, charte, livre, vidéo, séminaire ou congrès.

Savoir qui fixe l'agenda et tient la plume est d'une évidente importance, mais plus essentiel ►

1 Dont le G1000. Voir pages précédentes dans ce numéro (NDLR).

2 Le mot « coalition » est parfois accompagné du qualificatif « de développement », dans une traduction de l'anglais *growth coalition* (« coalition de croissance ») qui, au risque de la tautologie, indique que le groupe représente après le processus quelque chose de plus substantiel qu'au début.

Impasses de la démocratie

Pour une société civile fluide : les “coalitions”

ALAIN DENEFF

EFFE

est de savoir quelle est la procédure pour apporter suggestions, contributions, corrections et amendements et celle pour les approuver.

Une fois les travaux lancés, obtenir de premiers résultats partiels aide à créer de la confiance dans le processus, à augmenter le sentiment d'appartenance à celui-ci et de reconnaissance à l'extérieur si celui-ci n'est pas secret.

Quand les travaux sont bien avancés, le choix est posé entre rechercher le consensus à tout prix ou accepter des opinions dissidentes.

À l'issue du travail, quand tous ont marqué leur accord sur la chose acceptée, encore faut-il s'entendre sur le degré de médiation à donner à l'affaire et encourager l'appropriation par chacun des résultats obtenus et leur défense devant ses instances.

QUELQUES EXEMPLES DE COALITIONS

Il existe bien sûr d'innombrables variations dans les coalitions : entre entreprises (de préférence qui ne soient pas des ententes...), entre secteurs professionnels, entre acteurs de la société civile, entre ceux-ci et des entreprises... Elles existent au niveau d'un quartier, d'une ville, d'une région, d'un pays, de l'Europe ou du monde.

Liège 2017 et son projet d'exposition internationale était une coalition regroupant les forces vives liégeoises qui ne connut pas le succès, à l'encontre de celle qui promut à l'époque l'arrivée du TGV dans la même ville. *Brussels Metropolitan*, une création des quatre fédérations patronales (Beci, FEB, UWE et Voka) promouvant le développement de la zone métropolitaine autour de Bruxelles est un exemple limite de coalition dans la mesure

où elle ne regroupe que des acteurs de même nature. La présence d'autres acteurs, syndicaux, culturels, environnementaux, académiques, la rendrait sans doute plus pertinente parce que davantage plurielle.

À une échelle géographique différente, l'Europe, *la Renewable Grid Initiative* est une coalition de grands transporteurs d'électricité et de groupes environnementaux pour renforcer l'acceptation par le public (pour contrer un prévisible

Il existe curieusement assez peu de littérature sur les coalitions et les typologies sont encore à faire qui dégageraient les secteurs d'applications, le type de constellations, les critères de succès ou les filiations entre elles.

effet *nimby*) du déploiement d'un nouveau réseau (*grid*) permettant le transport d'électricité produite à partir de l'éolien, du solaire, de la biomasse et de l'énergie marémotrice et hydraulique, depuis les lieux de production (disséminés et de petite taille) vers ceux de consommation (regroupés et de grande taille).

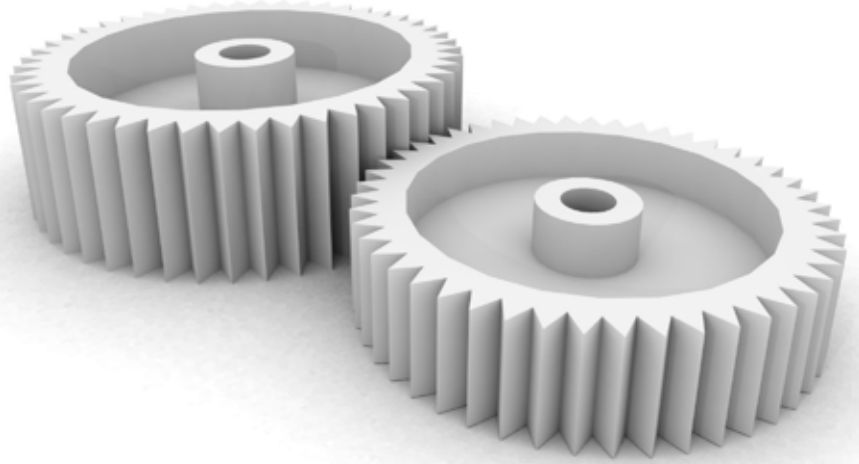
Il existe curieusement assez peu de littérature sur les coalitions et les typologies sont encore à faire qui dégageraient les secteurs d'applications, le type de constellations, les critères de succès ou les filiations entre elles. En effet, une coalition peut naître d'une expérience précédente. À cet égard, il existe une filiation intéressante entre une série de coalitions urbaines, qui ont vu le jour à Bruxelles depuis la fin des années nonante jusqu'à aujourd'hui : *Bruxelles 2000*, le

Fonds Quartier européen, Aula Magna et les *États généraux de Bruxelles*.

LA FILIÈRE BRUXELLOISE

C'est vers 1998 que fut mise sur pied l'ASBL *Bruxelles 2000* qui devait organiser l'ensemble des activités dans le cadre de Bruxelles, capitale culturelle européenne. Elle regroupait tous les niveaux de pouvoirs impliqués dans leur double versant politique et administratif, de nombreux opérateurs culturels, des représentants du secteur privé. Si l'on retient surtout de cette expérience la naissance de la *Zinneke Parade, Bruxelles 2000* accoucha aussi d'une autre réalisation qui consistait en la

mise en valeur des atouts culturels du Mont-des-Arts. Celle-ci supposait à la fois de coordonner des travaux de rénovation entre de nombreux niveaux de pouvoir et d'accorder entre elles les initiatives de plusieurs musées avec le soutien du mécénat privé. Sur plusieurs années, un patient travail de fine couture permit de conjuguer les efforts de nombreux acteurs et de les faire converger vers une issue heureuse. Même si cette ASBL avait d'abord été créée pour les besoins de l'organisation de ce festival culturel, ses administrateurs issus du secteur privé en retiennent surtout une manière de faire dont les résultats s'étaient révélés heureusement efficaces si l'on songe à la complexité bruxelloise bien connue. Ils en conclurent qu'il y avait là matière à emploi pour cette méthode de concer-



tation patiente en l'appliquant sans doute à un autre quartier de Bruxelles en grand besoin d'attention : le quartier européen.

Alarmés par le chaos urbain que représentait alors ce quartier traumatisé par l'implantation sans plan d'ensemble des institutions européennes et convaincus qu'une action s'imposait, ils créèrent en 2001 le *Fonds Quartier européen*, fonds d'entreprise logé dans la Fondation Roi Baudouin et géré selon ses règles. Celui-ci, comme les 400 autres que gère la Fondation, doit contribuer à l'intérêt général, ce qui signifie que les entreprises contributrices, en l'occurrence les propriétaires et promoteurs immobiliers du quartier européen acceptent que la société civile, majoritaire dans le comité de gestion, questionne leurs projets et leurs développements. Ce lieu où se discutent aménagement urbain, création d'un nouveau centre-ville et intégration de l'Union européenne à Bruxelles dans un mélange d'intérêts parfois divergents, issu de la rencontre d'acteurs ne se connaissant pas ou peu – propriétaires, habitants, experts, usagers, pouvoirs publics belges et institutions européennes – fut et est encore un exemple de coalition qui ne disait pas son nom. Il n'échappa pas à certains que la méthode consistant à mettre autour de la table des intérêts parfois opposés, mais soucieux d'un objectif commun, était transposable à d'autres domaines de réflexion.

En 2005, certains des protagonistes du *Fonds Quartier européen* portèrent sur les fonds baptismaux une nouvelle initiative, *Aula Magna*. Ce *think tank*, créé sous forme d'ASBL, qui regroupe des Bruxellois d'origine linguis-

tique, ethnique, politique, sociale et professionnelle variée, s'est donné comme but d'objectiver le débat sur les nombreux défis et opportunités de Bruxelles comme entité urbaine, capitale multiple et région belge. Le but était bien d'amener un groupe de personnes jouissant dans leurs secteurs respectifs d'une capacité de relais d'opinion à une meilleure compréhension des enjeux systémiques de plusieurs questions prégnantes à Bruxelles. Ici aussi, le parti pris était de faire dialoguer des gens souvent opposés par leurs intérêts ou leur parcours, qui acceptaient de considérer le destin commun des Bruxellois comme un objectif prioritaire auquel subordonner quelques autres. *Aula Magna* fut à la base de l'Appel aux Bruxellois « *Nous existons !, Wij bestaan !, We exist !* » dont le succès auprès de l'opinion publique bruxelloise attira l'attention des médias³ et du monde politique sur la naissance d'une identité bruxelloise.

Capitalisant sur ce succès, il entreprit de fédérer d'autres forces dont l'intérêt pour Bruxelles était, si pas premier, en tout cas directement lié à leur objet social. La « plate-forme de la société civile » réunit ainsi syndicats, patronat, coupoles culturelles et environnementales, rejointes ultérieurement par les universités bruxelloises qui donnèrent naissance à une mobilisation citoyenne sans précédent, les États généraux de Bruxelles, qui, de 2008 à 2009, fixa une feuille de route toujours valide pour les décideurs bruxellois. Armés des synthèses réalisées par une centaine d'experts universitaires et enrichis par les débats suivis par plus de deux mille citoyens, les porteurs des États gé-

néraux de Bruxelles prirent sur eux de rédiger des conclusions dans un processus qui fut, pour le coup, celui d'une coalition qui disait son nom⁴.

L'histoire ne s'arrêtera sans doute pas là, puisque les États généraux de Bruxelles ont accouché en 2011 du *Brussels Studies Institute*, coalition académique coordonnant la recherche sur Bruxelles, regroupant les universités bruxelloises qui avaient si bien collaboré lors de ceux-ci. De même, le *Fonds Quartier européen* a mis sur pied en 2012 l'asbl EQuAMA (*European Quarter Area Management Association*), visant à assurer la gestion et l'animation de lieux publics dans le quar-

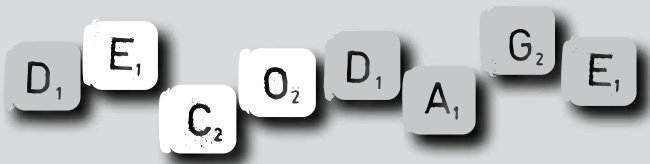
Il n'échappa pas à certains que la méthode consistant à mettre autour de la table des intérêts parfois opposés, mais soucieux d'un objectif commun, était transposable à d'autres domaines de réflexion.

tier européen et la mise sur pied d'activités propices à l'émergence d'un nouveau centre-ville convoquant l'imaginaire de Bruxelles, capitale de l'Europe...⁵ ■

3 Voir notamment le dossier « Le retour des Bruxellois », *Politique*, avril 2007 (n°49).

4 Cette aventure a été étudiée par J.-P. Nassaux, « Le nouveau mouvement bruxellois », *Courrier hebdomadaire* du Crisp (numéro double 2103-2104, 2011). www.crisp.be.

5 Un autre exemple mérite d'être étudié : celui de la « Plateforme interrégionale pour une politique économique durable » qui fédère à Bruxelles les organisations environnementales, la CSC et les classes moyennes dans l'opposition à la création de mégacentres commerciaux en périphérie (www.shoppingmonster.be). On y reviendra dans le prochain numéro de *Politique* (NDLR).



Salaires et compétitivité

En ce mois de mars 2013, le Belge Reginald Savage et le Français Michel Husson, deux des économistes contemporains les plus consistants sur la question de la part salariale, signent un ouvrage sur ce thème*. L'occasion pour le réseau Econosphères de revendiquer un débat réel sur la distribution des richesses en Belgique et en Europe.

BRUNO BAURAND

chercheur au Gresea, coordinateur du réseau Econosphères

Avec le budget de rigueur concocté par le gouvernement belge pour l'année 2013, la Belgique, comme ses partenaires européens, va faire l'expérience d'une politique de « déflation salariale compétitive » visant à réduire les salaires pour améliorer la compétitivité de ses entreprises, et surtout, de son territoire.

Le message délivré par le gouvernement aux organisations syndicales, en prémisses à la négociation de l'accord interprofessionnel 2013-2014, est clair : « Négociez la flexibilité, mais pas le niveau des salaires ! ».

En toile de fond de ce gel des salaires, une offensive en règle contre notre modèle de concertation sociale. Le salaire devient la variable d'ajustement du système économique et plus un droit négocié entre patrons et représentants du monde du travail.

La question du partage des richesses entre le capital et le travail est au cœur du développement historique du capitalisme et, l'un ne va pas sans l'autre, des luttes sociales. Pourtant, pendant que la part salariale régresse depuis plusieurs décennies, le niveau trop élevé des salaires serait le frein à la compétitivité de nos économies... Contradiction ?

DOUBLE FOCALE

La problématique des « salaires » ne peut se comprendre aujourd'hui qu'avec une double paire de lunettes.

Contre la myopie tout d'abord. Depuis plusieurs décennies, nous assistons à l'érosion de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Autrement dit, il s'agit de la baisse du chiffre de toutes les rémunérations issues du travail (les petits comme les gros salaires) par rapport à celui de la richesse créée sur une période donnée dans un pays ou une région. Il sera principalement question de ce débat macroéconomique dans l'ouvrage de Savage et Husson.

Contre la presbytie, ensuite. Les auteurs ne sont pas pour autant aveugles à l'explosion des inégalités intrasalariales à l'œuvre dans nos sociétés depuis les années 90. Sous le couvert de la fabuleuse « productivité managériale » de soi-disant capitaines d'industrie, les inégalités progressent à l'intérieur du monde du travail. Les CEO du monde bancaire qui ont provoqué la plus grande crise financière de notre histoire... sans toujours la comprendre. Les PDG de l'automobile ou de la sidérurgie qui, comme seule stratégie industrielle, proposent des politiques de restructuration à court terme visant à réajuster le périmètre des entreprises en fonction des cours boursiers. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir qu'entre 1998 et 2005, en France, les 3500 foyers les plus riches (0,01%

de la population) ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de 42,6% pendant que celui des 31,5 millions de ménages les plus « pauvres » de l'hexagone (90% des foyers, c'est négligeable ?) progressait de 4,6%¹ !


La France reste pourtant un des pays les moins inégalitaires au monde. Cette tendance est encore plus forte dans le monde anglo-saxon. Il sera moins question de l'explosion des inégalités intrasalariales dans cet ouvrage. La dimension « macro » ne va cependant pas sans la « micro » et vice versa.

VIVE LE MODÈLE ALLEMAND

Si le niveau trop haut des salaires en Belgique et en Europe est, selon les « économistes écoutés » (ceux qui passent à la télé avant 23 heures), le déterminant principal de la crise des finances publiques actuelles, la sortie de crise passera, toujours selon ces économistes, par la copie de ce qui se fait en Allemagne en matière de politiques salariales, car « le travailleur allemand, lui, il est compétitif ».

Précision utile : la compétitivité de l'économie allemande ne viendrait pas de son système éducatif ou de la capacité de ses travailleurs à innover. Elle proviendrait du « volontarisme courageux » du gouvernement de l'ancien chancelier Gerhard Schröder. Ce dernier, entre 2003 et 2005, va réformer le marché du travail dans le sens d'une compression des salaires afin de favoriser les exportations des entreprises du pays. Et, comme l'économie alle-

* Réginald Savage et Michel Husson, *Salaires et compétitivité. Pour un vrai débat !*, Couleur livres, 2013.



DÉCODAGE : une chronique de décryptage économique conçue en collaboration avec le réseau Éconosphères.

Afin que l'économie redevienne un objet de débat public et citoyen... ■

www.econospheres.be

© KUEBI

mande résiste moins mal à la crise que la Grèce ou la Roumanie, c'est donc le nouveau « paragon de modernité »² à faire adopter par tous les États membres de l'Union européenne. Cette analyse réductrice est simple à comprendre et donc à diffuser, mais c'est aussi une formidable machinerie à produire de l'austérité, du chômage et une longue dépression en Europe.

Pour vendre, il faut des clients en capacité d'acheter. Si partout en Europe, on coupe dans les salaires des clients grecs, espagnols ou belges du vendeur allemand, le modèle prend du plomb dans l'aile, car s'engage alors une concurrence à la baisse sur les salaires entre les pays « partenaires » d'une même zone économique. Cette guerre de tous contre tous débouche sur ce que Ronald Janssen, économiste à la Confédération européenne des syndicats (CES), appelle le « cercle vicieux de l'austérité »³ et que l'on peut schématiser comme suit : la baisse des salaires entraîne celle de la consommation et la contraction de l'activité économique. Ce qui engendre une diminution des recettes fiscales pour l'État et, donc, un creusement des déficits et de la dette publique. Craignant un défaut de paiement, les banques exigeront alors des taux d'intérêt plus importants pour continuer à prêter à l'État. Privé de moyens, ce dernier devra, en bout de course, de nouveau compresser ses dépenses... Et, un nouveau tour « austéritaire » s'engage.

Outre leurs effets désastreux sur

l'économie européenne, les lois Hartz, du nom de l'ancien directeur du personnel de Volkswagen ordonnateur de la réforme du marché du travail, ont eu des conséquences sociales néfastes pour le niveau de vie d'un grand nombre de travailleurs allemands. L'espérance de vie des citoyens allemands les plus pauvres est, juste pour l'exemple, passée en une décennie de 77 à 75 ans⁴!

CHANGER LA TRAJECTOIRE DES COURBES

Récemment, Olivier Blanchard, économiste en chef du FMI reconnaissait le peu d'efficacité des politiques d'austérité menées, entre autres, par son organisation en Europe. Et ce du fait des coûts beaucoup plus élevés qu'anticipé de ces politiques en termes de perte de croissance cumulée, et donc de baisse des recettes fiscales et de hausse induite du chômage.

En 2010, au détour d'un paragraphe d'une communication de la Commission européenne, on trouvait ceci : « *S'il existe une relation entre coûts salariaux unitaires et performances à l'exportation, elle est faible et du second ordre par rapport à la dégradation de la balance commerciale, et donc ceux-ci [les coûts salariaux] ne peuvent en être la cause* »⁵.

Depuis 2008, le réel a parlé. L'offensive généralisée contre les salaires ne réglera ni le problème de la dette publique, ni celui du soi-disant « handicap compétitif » de certains pays européens.

Malgré cela, les gouvernements européens continuent à compresser la part revenant aux salariés dans la richesse créée en Europe. Et, pendant ce temps, le processus de financiarisation de nos économies continue. Le gonflement des revenus du capital est pourtant, depuis plusieurs décennies, source de déstabilisation et de crises économiques.

Cette situation appelle une réponse massive et coordonnée de la part de l'ensemble des organisations de la société civile en Europe. C'est à ce prix que les courbes du graphique s'inverseront et qu'une sortie de crise par le haut sera envisageable. ■

1 Chiffres tirés de Michel Husson et cités par Reginald Savage lors du midi d'Éconosphères consacré aux « inégalités de revenu », octobre 2010.

2 Lire à ce sujet : Anne Dufresne, « Le consensus de Bertin », *Le Monde diplomatique*, février 2012. Article disponible à l'adresse : www.monde-diplomatique.fr.

3 Intervention de Ronald Janssen lors du workshop organisé par Éconosphères sur le thème « L'euro : stop ou encore ? », le 28 février 2012.

4 Pierre Larrourou, *C'est plus grave que ce qu'on vous dit... Mais on peut s'en sortir. 15 solutions contre la crise économique à appliquer d'urgence*, Paris, Nova éditions, 2012, page 38.

5 Cité par Michel Husson lors du colloque : « La distribution des richesses. Quelle part au salaire ? », octobre 2012.

Critique des économistes atterrés

En septembre 2010, quatre économistes français publient dans *Le Monde* un manifeste où ils se déclarent « atterrés » par l'aveuglement de la pensée économique dominante. Leur propos fait tache d'huile et fédère aujourd'hui en France et ailleurs un large courant d'économistes hétérodoxes.

Mais leur critique... peut aussi être critiquée.
Le débat sur l'alternative ne fait que commencer.

LAURENT DE BRIEY

professeur au département de sciences sociales et politique de la Faculté de sciences économiques, sociales, de gestion des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur



Économiste en plein doute vérifiant sur la plage la validité d'une théorie, 1958 © LENOARD MCCOMBE (LIFE)



La présidentielle en France, les élections de juin 2012 en Grèce, les récentes législatives aux Pays-Bas, ces trois scrutins ont été animés par un parti se situant à la gauche de la gauche traditionnelle : le Front de Gauche de Jean-Luc Mélenchon, le parti Syriza d’Alexis Tsipras (Grèce) et le Parti socialiste d’Émile Roemer (Pays-Bas)¹.

Si ces partis s’appuient sur les ruines des mouvements communistes, ils doivent leur vitalité à des dissidences sociales-démocrates. Celles-ci voient dans l’actuelle crise économique la démonstration de la nécessité de remettre en cause le capitalisme financier et de l’erreur fondamentale des partis de gauche traditionnels.

Sous l’influence de la *Troisième voie* de Tony Blair et Gerhard Schröder, ces derniers se seraient fourvoyés en acceptant les contraintes de la financiarisation de l’économie et en se transformant progressivement en partis libéraux de gauche. Ils seraient devenus les otages du système financier, susceptibles tout au plus de freiner les réformes structurelles exigées par celui-ci, lorsqu’ils n’en deviennent pas les promoteurs. Les partis de gauche traditionnels auraient ainsi participé à la déconstruction progressive de l’État-providence.

Ce phénomène ne se restreint pas au seul domaine politique. La crise a également permis à des économistes contestant l’orthodoxie libérale de s’engager dans le débat public pour y développer une critique du capitalisme financier et des politiques économiques européennes. « Les économistes atterrés » en sont un

excellent exemple. L’objectif de ce collectif français est d’« impulser la réflexion collective et l’expression publique des économistes qui ne se résignent pas à la domination de l’orthodoxie néolibérale »². L’émergence de partis à gauche de la gauche et le renouveau d’un discours économique hétérodoxe témoignent l’un et l’autre de la revitalisation d’une pensée refusant de laisser aux seuls extrêmes la contestation du cadre intellectuel dominant.

Le parallèle ne se limite toutefois pas là. Tant en France qu’en Grèce ou aux Pays-Bas, ces partis ont finalement obtenu des résultats inférieurs à ceux que laissaient espérer certains sondages. Ils ne parviennent pas à fédérer une réelle adhésion de masse.

Similairement, le discours des économistes atterrés, en dépit de son intérêt, ne me semble pas susceptible de convaincre totalement. Et partiellement pour la même raison : l’impression de faire du neuf avec de l’ancien. Tandis que les nouveaux partis de gauche paraissent vouloir en revenir à un discours socialiste classique, les économistes atterrés semblent souffrir d’une nostalgie des Trente glorieuses, les trente années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale et durant lesquelles une forte croissance économique était non seulement porteuse d’emplois et de hausses salariales, mais a également permis le développement progressif de notre modèle de protection sociale.

Après avoir présenté le collectif, je voudrais m’attarder sur une double difficulté que suscite leur positionnement.

Premièrement, le keynésianisme repose sur une croissance économique structurelle dont

on peut se demander si elle est compatible avec le défi environnemental auquel nous devons faire face.

Deuxièmement, on peut également s’inquiéter de l’assimilation de toute volonté de réforme de l’État-providence à une régression sociale. Il y a là une forme de conservatisme social qui paraît incapable de prendre en compte le défi démographique auquel le vieillissement de la population nous confronte également.

LES ÉCONOMISTES ATERRÉS

Le collectif « Les économistes atterrés » est né en septembre 2010 suite à la rédaction d’un manifeste par quatre économistes : Philippe Askenazy (directeur de recherches au

Tandis que les nouveaux partis de gauche paraissent vouloir en revenir à un discours socialiste classique, les économistes atterrés semblent souffrir d’une nostalgie des Trente glorieuses.

CNRS), Thomas Coutrot (conseil scientifique d’Attac), André Orléan (directeur d’études à l’École des hautes études en sciences sociales), et Henry Sterdyniak (directeur du département d’écono- ▶

1 Ailleurs en Europe, d’autres partis comme *Die Linke* en Allemagne, *Izquierda Unida* en Espagne sont également porteurs d’un discours en rupture avec le consensus politique ambiant. Chez nous, le *Mouvement de Gauche* de Bernard Wesphael s’inspire directement de Mélenchon, tandis qu’en Flandre, mais également désormais à Bruxelles et en Wallonie, cette dynamique est représentée par la tentative de revitalisation du *Parti du travail de Belgique* (PTB). Il y a bien entendu plus que de simples nuances entre ces différents partis.

2 Extrait de leur site internet, www.atterres.org. Consulté le 26 avril 2012.

ANALYSE



► mie de la mondialisation à l'Observatoire français de conjoncture économique).

Ils y critiquent dix fausses évidences sur lesquelles repose la politique économique européenne. L'efficacité des marchés financiers, par exemple, serait un mythe parce que lorsque le prix d'une action augmente, les investisseurs sont incités à croire que la hausse va se poursuivre. Au lieu de se réduire, la demande est ainsi renforcée, ce qui fait effectivement monter le prix de l'action et donne naissance à une bulle spéculative. Réduire les dépenses publiques ne serait pas non plus une solution au déficit public puisque cette réduction va freiner l'activité économique au risque que la baisse des recettes excède la réduction des dépenses. De plus, les dettes publiques étant exprimées en pourcentage du PIB, une réduction de l'activité économique signifie une augmentation mécanique de ce pourcentage. Autre exemple : la crise ne favorise pas le développement d'un gouvernement économique et d'une solidarité à l'échelle européenne, mais conduit plutôt à un renforcement de ce qui serait pourtant sa principale cause : le programme néolibéral de réduction des dépenses publiques et de flexibilisation des marchés du travail. L'austérité imposée ne pouvant toutefois être supportée par tous les pays, les diktats européens devraient donc être finalement rejetés et conduire à un repli sur soi généralisé.

Le manifeste avance également vingt-deux propositions devant permettre de mettre à mal la mainmise de la finance sur l'économie. Les économistes atterrés plaident ainsi pour la mise en place d'une régulation beaucoup plus forte des marchés fi-

nanciers via la taxation des transactions financières et une séparation stricte des banques de dépôt et des banques d'investissement. Ils appellent à une réforme fiscale permettant de rendre l'impôt plus redistributif et leur volonté de rendre les rémunérations plus égalitaires. Ils estiment également que la résolution de la crise passera par des investissements publics réorientant l'économie vers un modèle de développement plus durable et créateur de qualité de vie.

Le manifeste a fédéré un cercle plus large d'économistes et débouché sur la création d'une association début 2011. Très actifs dans les débats publics, les économistes atterrés multiplient les publications dont trois ouvrages collectifs. Le premier, *20 ans d'aveuglement. L'Europe au bord du gouffre*, approfondit

La thèse, classiquement keynésienne, que la solution des déficits publics et du sous-emploi viendra essentiellement du renforcement de la croissance rendu possible par une politique d'investissements publics.

la critique des politiques européennes, le deuxième, *Changer d'économie!*, développe les propositions alternatives, tandis que le troisième, *L'Europe mal-Traînée*³, s'oppose au projet d'un nouveau traité budgétaire européen⁴.

À l'heure où des doutes de plus en plus importants s'expriment par rapport aux politiques d'austérité dans lesquelles l'Union européenne s'enferme depuis 2010, un discours alternatif aussi bien articulé que celui des économistes atterrés représente une contribution précieuse et at-

tractive.

Néanmoins, l'adhésion est freinée tant le propos semble parfois marqué par la nostalgie. Le manifeste surtout se prête à une lecture un peu simpliste selon laquelle le capitalisme régulé des Trente Glorieuses représentait une forme d'équilibre idéal qui a été déstabilisé par la progressive dérégulation des marchés et la montée en puissance de la finance. Il faudrait donc en revenir à l'équilibre perdu. Comment ne pas douter que ce soit en s'inspirant d'hier qu'il sera possible d'apporter une réponse aux défis du réchauffement climatique ou du vieillissement de la population ?

RÉORIENTER L'ÉCONOMIE ?

Deux points principalement, je l'ai écrit, me paraissent problématiques. Le premier est la thèse, classiquement keynésienne, que la solution des déficits publics et du sous-emploi viendra essentiellement de la croissance rendu possible par une politique d'investissements publics. Ce qui est en jeu, c'est

la capacité de fédérer en un projet politique cohérent le renouveau de la critique sociale du capitalisme financier et la critique écologique qui, ces vingt dernières années, était la principale source de contestation du capitalisme.

Alors que le manifeste paraît avoir été essentiellement inspiré par une critique sociale, l'élargissement du collectif a signifié l'intégration d'économistes plus sensibles à la critique écologique. La tension entre ces deux critiques se cristallise sur la question de la croissance qui divise les écono-



mistes atterrés entre eux, comme ils le reconnaissent dans leur introduction à *Changer l'économie!*

Les économistes atterrés ne peuvent toutefois se diviser sur la croissance sans être en désaccord sur le contre-projet qu'ils entendent opposer aux politiques d'austérité. Selon ces dernières, le retour à l'équilibre budgétaire, combiné à des réformes structurelles qui renforceront la compétitivité des économies européennes, va rassurer les investisseurs et permettre le retour de la croissance. Les économistes atterrés inversent le lien de causalité : l'équilibre des finances publiques sera la conséquence d'une hausse des recettes générées par le retour de la croissance rendu possible par des investissements publics. Leur opposition à l'austérité est donc fondée sur la stimulation de la croissance. C'est sur la croissance également que repose leur conviction de l'acceptabilité d'un léger déficit structurel puisqu'elle permet qu'une dette publique grandisse en volume tout en restant stable en pourcentage du PIB. La croissance est ainsi le socle des contre-propositions des économistes atterrés comme elle était le moteur des Trente Glorieuses.

Or, la croissance forte durant les Trente Glorieuses s'explique notamment par une exploitation à faible prix des ressources naturelles, incompatible avec les impératifs écologiques actuels. La nécessité de réorienter notre économie, pour la rendre moins consommatrice en ressources naturelles et moins productrice de pollutions, n'implique-t-elle pas de relativiser la recherche de la croissance économique ? C'est en tout cas la conviction de la critique écologique actuelle. Celle-ci prend de plus en plus ferme-

ment ses distances avec l'idée de développement durable, considéré comme un oxymore, appelle à une décroissance choisie et heureuse et vante les mérites de la simplicité volontaire. N'y a-t-il pas là un risque de contradiction avec la conviction que l'équilibre des finances publiques repose sur le retour de la croissance économique ?

Les économistes atterrés semblent croire que non. Au contraire, il y aurait une parfaite cohérence entre relance économique et transition écologique, dans la mesure où le plan de relance devrait consister dans des investissements nécessaires à la transition écologique : développement des énergies renouvelables, travaux économiseurs d'énergies, investissements dans les transports publics, mais aussi soutien aux secteurs de l'éducation, de la santé, des services aux personnes... Ils prennent soin d'ailleurs de renvoyer dos-à-dos partisans d'un capitalisme vert qui font « *le pari que le progrès technique permettra à l'avenir de trouver des solutions de remplacement à l'épuisement de certaines ressources* »⁵ et promoteurs de la décroissance qui ne font pas suffisamment « *la distinction entre les productions inutiles ou trop destructrices de l'environnement, qu'il faudra réduire, et celles qu'il faudra développer, car utiles et moins destructrices* »⁶. Ils défendent avec raison un modèle de développement privilégiant la croissance de la qualité de vie à celle de la quantité des biens. Toutefois, leur discours n'est-il pas trop idyllique pour être crédible ?

Mes inquiétudes ne sont pas tant relatives à l'emploi qu'à l'endettement. La transition écologique souhaitée devrait signifier la création de nombreux emplois

dans les secteurs verts et dans les services aux personnes⁷. Même dans le secteur industriel, l'effet sur l'emploi ne serait pas nécessairement catastrophique en raison de la relocalisation de certaines activités. L'emploi ne devrait pas manquer – au contraire, une telle économie serait logique-

L'équilibre des finances publiques sera la conséquence d'une hausse des recettes générées par le retour de la croissance rendu possible par des investissements publics.

ment beaucoup plus intensive en travail. Par contre, peut-on vraiment croire qu'une telle relance verte puisse constituer une réponse à l'endettement public ? Cela ne va certainement pas de soi. Alors que la relance exigera une augmentation initiale de la dette publique, une large partie des effets retours attendus de ces investissements prendront la forme d'une amélioration de la qualité de vie et d'une baisse de notre empreinte environnementale, non d'une hausse de l'activité économique. En fait, comme ►

3 *L'Europe au bord du gouffre* (Paris, Les liens qui libèrent, 2011), *Changer d'économie !* (Paris, Les liens qui libèrent, 2011), *L'Europe mal-Traitée* (Paris, Les liens qui libèrent, 2012).

4 Pacte contre lequel Mélenchon a organisé une manifestation fin septembre réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes.

5 J.-M. Harribey, Ph. Quirion, G. Rotillon, « Les enjeux d'une transformation écologique qui soit sociale », *Changer d'économie !*, op. cit., p. 66.

6 *Ibid.*, p. 69.

7 *Ibid.*, p. 82.

ANALYSE



► les économistes atterrés le reconnaissent, « *on ne peut dire à l'avance si le PIB augmentera parce que les productions qui auront crû l'emporteront sur celles qui auront décréu, ou bien s'il diminuera parce que l'inverse se sera produit* »⁸. Reste qu'en l'absence d'une croissance suffisamment forte, le poids de la dette en risquerait de devenir rapidement problématique tandis que le paiement des intérêts représenterait une charge de plus en plus lourde pour les finances publiques. Bref, au-delà de l'apparente convergence à court terme autour d'un plan de relance axé sur les investissements nécessaires à la transition écologique, la démonstration reste à faire que le soutien à la croissance comme réponse à l'endettement public est réellement compatible avec un modèle de développement plus qualitatif pour lequel, par définition, la croissance quantitative n'est plus la priorité absolue.

CONSERVATISME SOCIAL ?

Si la question de la croissance divise les économistes atterrés entre eux, le deuxième point qui me paraît problématique n'est par contre pas discuté. Il constitue pourtant l'impensé du débat sur la croissance : comment assurer la soutenabilité du financement du modèle social de l'État-providence si l'on n'est pas certain de pouvoir compter sur une croissance structurelle ? Or, qu'ils s'inspirent de la critique sociale ou de la critique écologique, les économistes atterrés assimilent toute réforme du modèle social de l'État-providence à une régression. Ils critiquent en particulier les tentatives de transformations de l'État-providence en un État social actif au cœur de la « Stratégie européenne de Lisbonne ».

Au début des années 2000, alors que l'Europe est dominée par des partis de centre gauche se revendiquant de la Troisième voie, l'idée que le modèle social devait être transformé s'était imposée pour des raisons budgétaires et d'équité. Depuis lors, le modèle de l'État-providence est décrié en

Comment assurer la soutenabilité du financement du modèle social de l'État-providence si l'on n'est pas certain de pouvoir compter sur une croissance structurelle ?

raison de la passivité de ses politiques sociales : celles-ci visent essentiellement à assurer un revenu de remplacement à des personnes qui ne sont plus en mesure de travailler pour un motif indépendant de leur volonté – âge, maladie, récession économique... – mais ne favorisent pas leur réinsertion. Au contraire, dans la mesure où son financement repose principalement sur des charges sociales pesant sur le travail, il freine la création d'emplois. Enfin, la législation très protectionniste du travailleur se retourne contre le demandeur d'emploi et favorise une dualisation sociale importante entre les travailleurs et les bénéficiaires d'allocations. L'État-providence est non seulement accusé d'enfermer ces derniers dans la dépendance, mais il est également jugé insoutenable budgétairement : d'une part, rendant très onéreux le coût du travail, il affaiblit fortement la compétitivité économique et fait fuir les investisseurs ; d'autre part, le vieillissement progressif de la population va faire exploser les dépenses en santé et en pension tout en réduisant le rapport entre

les personnes qui financent le modèle en travaillant et celles qui bénéficient d'allocations.

C'est pourquoi il faudrait lui privilégier le modèle de l'État social actif. Selon celui-ci, plutôt que de fournir une compensation aux victimes d'un risque (la maladie, la perte d'un emploi...),

les politiques sociales doivent réduire la probabilité que le risque advient. Similairement, la finalité de l'État n'est plus de se substituer aux marchés lorsqu'ils sont dé-

faillants en proposant un revenu de remplacement ou en créant des emplois publics, mais de favoriser leurs bons fonctionnements. Ainsi, lorsqu'un secteur économique est en déclin, l'État ne doit pas chercher à le soutenir pour préserver les emplois, mais multiplier les formations offertes aux personnes licenciées afin de leur permettre de retrouver un emploi dans les secteurs en croissance. Les prestations sociales devraient par conséquent être réorientées vers le soutien de l'activité professionnelle et la prévention des risques : accompagnement personnalisé des demandeurs d'emplois, programme de formation initiale et continue, démantèlement des régimes de prépensions, politiques d'éducation à la santé...

Si elles s'inspiraient initialement des modèles sociaux scandinaves et étaient portées par des partis de gauche, les réformes sociales mises en œuvres au nom de l'État social actif sont souvent considérées comme ayant surtout servi un programme néolibéral en permettant, au nom du renforcement de la compétitivité écono-



mique, un affaiblissement de la protection sociale, une flexibilisation du marché travail et une réduction des charges sociales. Il n'est dès lors guère étonnant que ces politiques soient rejetées par les économistes atterrés qui y voient une stigmatisation injustifiée des demandeurs d'emploi. Se positionnant en défenseurs de l'État-providence hérité des Trente glorieuses, ils en appellent au renforcement de la protection sociale, récusent les réductions de charges sociales qu'ils considèrent comme réduisant les recettes publiques sans créer d'emplois et comptent sur la réduction du temps de travail et les investissements publics pour faire baisser le chômage.

C'est là, personnellement, qu'ils cessent de me paraître convaincants. Comme les économistes atterrés le reconnaissent eux-mêmes, la politique keynésienne pratiquée durant les Trente glorieuses « reposait sur des facteurs structurels : l'ampleur des gains de productivité, la force de la demande, l'autonomie des pays les uns par rapport aux autres »¹⁰. La forte croissance était également rendue possible par la colonisation des pays du Sud et une démographie qui assurait une augmentation progressive de la population active. Le modèle des Trente glorieuses et l'État-providence ne sont plus une référence pertinente à l'heure du défi écologique, du vieillissement de la population et de l'émergence de pays du Sud et de l'Est¹¹. Une réforme de notre système social est souhaitable et l'amalgame fait entre l'État social actif et les politiques néolibérales favorables à la financiarisation prive les économistes atterrés d'une source importante d'inspiration. C'est d'autant plus dommageable que,

comme nous l'avons vu, la réorientation vers une économie plus qualitative risque de mettre sous pression les finances publiques et exigera par conséquent des politiques sociales plus dynamiques.

RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'héritage de la Troisième voie ne peut être accepté que sous bénéfice d'inventaire, mais il me semble relever d'un projet politique fondamentalement différent du capitalisme financier. En fait, j'ai tendance à croire que si le projet de transformation de l'État-providence en un État social actif a pu être récupéré par le néolibéralisme, c'est parce que ces partisans n'ont pas compris qu'il était en fait totalement incompatible avec l'acceptation de la financiarisation. Celle-ci impose une recherche de rentabilité à court terme, alors que le modèle de l'État social actif impose des investissements publics massifs dans l'éducation, la recherche ou l'innovation dont les effets retours ne peuvent apparaître qu'à moyen, voire long terme. Dès lors, la critique du capitalisme financier portée par les économistes atterrés ne justifie pas une condamnation du modèle de l'État social actif. Elle me semble au contraire être la condition de la réussite de ce modèle.

En retour, la réforme de l'État-providence me paraît être la condition de la faisabilité politique des réformes économiques souhaitées par les économistes atterrés. L'expression d'une nostalgie trop forte à l'égard d'un modèle social et économique définitivement dépassé risque de donner l'impression qu'un conservatisme de gauche défendant les privilèges sociaux des uns fait face à un conservatisme de droite

s'accrochant aux privilèges financiers des autres, alors que les changements souhaités ne seront possibles que s'ils font l'objet d'un consensus social important. Or, celui-ci ne pourra émerger que si tous les groupes sociaux acceptent que certains avantages qu'ils tirent du système actuel puissent être remis en question. Seuls les efforts faits par les uns légitimeront ceux consentis par les autres.

S'il y a bientôt quinze ans, les partisans de la Troisième voie ont fait l'erreur de promouvoir un modèle de réformes sociales sans doubler celui-ci d'une réforme radicale du modèle économique,

La réforme de l'État-providence me paraît être la condition de la faisabilité politique des réformes économiques souhaitées par les économistes atterrés.

le danger est aujourd'hui symétrique : les mouvements le plus à gauche remettent en cause le capitalisme financier sans accepter de participer une réforme du modèle social. À l'échec des premiers pourrait succéder celui des seconds. ■

8 *Ibid.*, p. 73.

9 Voir, par exemple, P. Batifoulier, P. Concialdi, J.-P. Domin et D. Sauze « Pour un renouveau de la protection sociale », *Changer d'économie !*, op. cit., p. 137.

10 H. Sterdyniak, « Quelle politique économique ? Mort et renaissance du keynésianisme », *Changer d'économie !*, op. cit., p. 25.

11 Ce qui ne signifie pas qu'ils ne peuvent plus nous inspirer ponctuellement, par exemple en ce qui concerne l'équilibre entre revenus du travail et revenus du capital.

Québec : feu sur l'interculturalisme

Qu'il s'agisse de la politique migratoire ou de la gestion de la diversité culturelle, le Canada — et singulièrement le Québec — fait office de laboratoire. Nulle part ailleurs on n'a été aussi attentif à l'accueil des étrangers et l'intégration de leurs descendants.

Mais au cœur de ce débat, la notion d'« interculturalisme » fait l'objet en ce moment d'une remise en cause paradoxale qui l'oblige à se défendre sur deux fronts.

PIERRE ANSAY

ancien représentant de la Communauté française de Belgique au Québec, Pierre Ansay vit désormais à Montréal

L'auteur remercie Pierre Bosset, professeur à l'Université du Québec à Montréal, pour la disponibilité dont il a fait preuve dans le cheminement de cet article.

Benvenuti

歡迎

दोस्तर

Bene Ventum

добро дојдовте

Binbwaachen

Baagaa Nagayan Dhuftan

بنه راغلاست

Witamy

Bem-vindo

ਜੀ ਵਾਇਆ
ਹੈ

Bine Ati Venit

ДОБРО ПОЖАЛОВАТЬ

ДОБРОДОШЛИ

සාදරයෙන් පිළිගනිමු

Soodhawaada

Bienvenidos

Karibu

Välkommen

Mabuhay

நல்வரவு

እንኳን ደህን መጽዕኑን

Hoş Geldiniz

Bitaemo

گوش آس

CHÀO MỪNG

זייט באַגריסט

En 1981, dans la série des « cahiers JEB », le Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française (précurseur du Ministère de la Communauté française de Belgique) publiait un ouvrage collectif intitulé *Les adolescents migrants en crise d'intégration scolaire et sociale. Témoignages et expériences à propos de l'interculturalisme*, avec une préface de Robert Detry et une introduction de Thérèse Mangot. Pour ces précurseurs, la notion d'interculturalisme englobait les manifestations d'un grand courant de pensée et d'action, intégrant des analyses scientifiques comme des pratiques sociales, et autant la générosité xénophile que le réalisme politique à long terme dans les politiques d'immigration.

On trouve de tout, en effet, dans l'interculturalisme : des pratiques sociales orientées par le dialogue culturel, l'acceptation de fait de la diversité culturelle, des considérants pragmatiques sur la mondialisation et des arguments servant à construire une politique raisonnée et volontariste d'accueil des migrants. Mais hors de Belgique, c'est au Québec que le concept d'interculturalisme a trouvé son débouché théorique et politique le plus accompli.

L'INTERCULTURALISME SELON GÉRARD BOUCHARD

Un synthèse vient d'en être donnée dans son dernier ouvrage par le sociologue Gérard Bouchard, bien connu de ce côté-ci de l'Atlantique¹. Autant écou-

té que critiqué, cet indépendantiste modéré était, avec le philosophe Charles Taylor, le copilote du fameux rapport Bouchard-Taylor, résultant d'un vaste débat démocratique qui s'est déroulé au Québec de 2006 à 2008, rapport émettant un vaste éventail de mesures politiques à prendre dans la perspective de la mise en place d'une politique d'interculturalisme. Qualifié de pluralisme intégrateur, les éléments constitutifs de l'interculturalisme québécois seraient, selon Bouchard :

- Le respect des droits ne discriminant aucun citoyen, notamment par l'insertion économique et sociale, la lutte contre les rapports de domination qui briment les minorités et les migrants ; le rejet de toute forme de racisme et la nécessité d'associer tous les citoyens à la vie civique et politique.

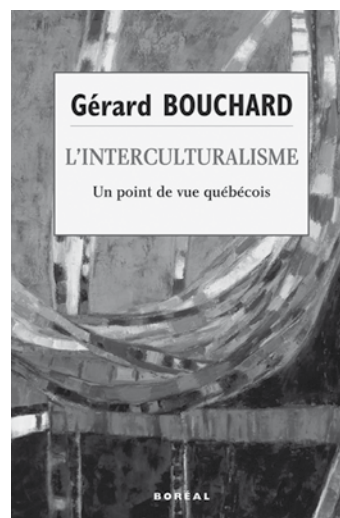
- La promotion du français comme langue principale de la vie civique et comme vecteur d'intégration.

- La prise en compte de la diversité de la nation québécoise, avec la majorité francophone et les minorités ethnoculturelles, dont la minorité anglo-québécoise.

- L'accent sur l'intégration, avec un principe de réciprocité dans l'harmonisation des différences culturelles.

- La promotion des interactions qui favorise les rapprochements et échanges interculturels comme moyens d'intégration et de lutte contre les stéréotypes.

- Le développement d'une culture commune avec la promotion d'une identité, constituée d'une trame entrelacée de 3 courants culturels : la culture majoritaire,



La majorité culturelle des Québécois francophones est taraulée par l'angoisse de l'avenir.

les cultures minoritaires et la culture commune.

Cette définition extensive d'un interculturalisme « à la québécoise »² se complète d'une réflexion qui analyse le terreau spécifique où cette politique est appelée à se déployer : le Québec embarqué dans des jeux majoritaire/minoritaire, minoritaire au Canada, majoritaire chez lui face à des minoritaires historiquement différents : la minori- ▶

1 G. Bouchard, *L'interculturalisme. Un point de vue québécois*, Boreál, 2012. L'introduction de cet ouvrage est consultable ici : www.editionsboreal.qc.ca/catalogue/livres/interculturalisme-2156.html. Sur la même page, on accédera à une présentation complète de l'auteur.

2 Préciser « à la québécoise » est d'importance car ce processus, ce cheminement interculturel n'est jamais identique d'un pays à l'autre. Il est fonction d'un large faisceau de conditions historiques, culturelles, politiques et économiques.



▶ té anglophone, les premières nations (indiennes et inuits) et les minorités immigrantes. La majorité culturelle des Québécois francophones est taradée par l'angoisse de l'avenir : commerçant massivement avec les États-Unis plus qu'avec le reste du Canada³, le Québec voit la position majoritaire francophone s'éroder. Les traits identitaires historiques traditionnels disparaissent. Le catholicisme rural, les processus d'un État social-démocrate à l'europpéenne, la langue française, la culture plus latine, tous ces marqueurs identitaires s'érodent face à la montée de l'Amérique libérale, puritaine et anglophone, en bref, l'américanité de demain ne cesse de gagner sur la latinité d'hier. En outre, les différences entre Montréal et le reste du Québec, entre les banlieues et les centres, entre le réseau des villes situées près du Saint-Laurent et le Québec rural profond ne laissent pas percevoir de sursaut identitaire collectif. Dans le jeu constitutionnel canadien, la marge de manœuvre politique du Québec est étroite. Ses politiques sont soumises à la domination de la majorité canadienne : « *Le Canada lui impose des politiques dont il ne veut pas (...) l'abandon du projet de loi sur le registre des armes à feu, la nouvelle politique punitive en matière de criminalité juvénile, la promotion de symboles monarchiques, la politique de militarisation* »⁴.

Le Québec se gouverne au centre-droit, avec quelques zestes de centre-gauche et est dominé constitutionnellement par le gouvernement canadien avec le conservateur Harper aux manettes, droite religieuse et économique traditionnelle, et cette domination s'appuie sur la constitution canadienne que le Québec n'a jamais approuvée. On peut risquer un diagnostic à la grosse louche : l'identité poli-

tique sociale-démocrate du Québec est attaquée de l'extérieur par une puissante vague de libéraux conservateurs⁵ et son identité culturelle est minée de l'intérieur par le choix culturel libre de s'inscrire dans l'américano-conformité, voire aussi, c'est un fantasme pour certains, par une islamisation rampante que favoriseraient des illuminés « à la Bouchard »⁶.

UNE DOUBLE CRITIQUE

Le modèle d'interculturalisme, en tant que matrice pour une action politique décidée, a fait l'objet de nombreuses critiques que Bouchard énumère pour y ré-

L'identité politique sociale-démocrate du Québec est attaquée de l'extérieur par une puissante vague de libéraux conservateurs et son identité culturelle est minée de l'intérieur par le choix culturel libre de s'inscrire dans l'américano-conformité.

pondre de manière argumentée. Il faut noter qu'elles fusent et se nourrissent au sein de deux courants politiques différents : un courant culturel à forte coloration identitaire et souvent marqué à droite et un courant « laïcité républicaine à la française » nettement plus progressiste ; d'un côté les Maurras québécois et de l'autre, les Pena-Ruiz locaux⁷.

Pour les premiers, l'interculturalisme est un déguisement du multiculturalisme canadien (dans lequel, soit dit en passant, la culture québécoise serait une culture parmi d'autres, jouxtant la culture des immigrés tamouls à Vancouver ou celle des Iraniens à Toronto), il affaiblit le Québec francophone, en mettant l'accent sur les droits des minorités immigrées, il n'offre rien aux francophones autochtones dans

le jeu supposé de la réciprocité, il entraîne la fragmentation culturelle et spatiale du Québec et étouffe la culture québécoise fondatrice. Une charge très forte cible les accommodements raisonnables qualifiés, tout comme les pratiques de reconnaissance, de particulièrement nocifs. Une version plus apaisée et progressiste de cette posture est celle de l'actuel ministre des relations internationales du Québec, Jean-François Lisée, un intellectuel très écouté dans le Parti québécois⁸. Selon lui, il y a un *nous* fondateur, fait d'une majorité franco-québécoise, majorité mise

en minorité dans l'État canadien. À ses yeux, les repères majoritaires ont été mis à mal par des élites post-modernes éclairées méprisant le désarroi du peuple. On ne peut pas, affirme-t-il, liquider par décret l'héritage catholique

par des opérations de type *nation civique* ni par des accommodements dont le « nous » majoritaire ne veut pas. La langue française est au centre du « nous » majoritaire et l'histoire confère une épine dorsale consistante au nous de la majorité francophone de tradition catholique acquise à la social-démocratie. Les accommodements raisonnables jettent de l'huile sur le feu du désarroi identitaire et il faut davantage mettre en place une citoyenneté interne au Québec et pratiquer une politique d'immigration réfléchie, appelée à résoudre progressivement les défis démographiques du Québec. Jean-François Lisée a l'oreille de Pauline Marois, actuelle première ministre « péquiste »⁹ du Québec. Autant dire, sans lire dans les foies de volaille, que la tendance souverai-



niste majoritaire a lâché Gérard Bouchard. Cinq ans après la parution du rapport Bouchard-Taylor, les faits le confirment amplement, le rapport et ses propositions d'action sont, pour l'heure, politiquement enterrés.

Pour les seconds, il n'y a pas de majorité culturelle au Québec face à des minorités, il faut tabler sur la citoyenneté qui unit et ne pas prendre en compte l'identitaire culturel qui divise. Et même à supposer qu'on puisse trouver une majorité culturelle, le rapport minorités-majorité est peu pertinent et peu consistant. Disposer ainsi serait même imprudent et dangereux, car on crée un clivage eux-nous. Les projets identitaires sont marqués d'irrationalité et sont *de facto* peu compatibles avec la promotion de la citoyenneté républicaine. Et puis « *seule une démarche strictement civique permet de contrer efficacement la discrimination et le racisme. L'in-*

Prétendre que les pratiques d'accommodements raisonnables sont nuisibles à l'identité québécoise semble peu fondé et des études de terrain démontrent le contraire.

terculturalisme est un "culturalisme", il accorde trop d'importance à la dimension culturelle de la diversité, négligeant ainsi des enjeux plus fondamentaux comme les rapports de pouvoir, les inégalités, la discrimination et le racisme »¹⁰.

D'autres enfin critiquent le rapport Bouchard-Taylor pour des raisons plus méthodologiques. Selon Micheline Labelle, professeure de l'Université du Québec à Montréal : « *On ne peut pas traiter de tout dans un même document... Si on veut s'attaquer au racisme, il y a une analyse à faire, des choix stratégiques, des me-*

asures à adopter qui diffèrent de ceux qui concernent la promotion de l'interculturalisme... ». Selon elle, dans le rapport Bouchard-Taylor, « *on y traite de tout : l'identité nationale, l'interculturalisme, la laïcité, le racisme, les discriminations. Il aurait fallu qu'il s'arrête aux accommodements raisonnables (...). C'est pour ça que ça ne peut orienter personne* »¹¹. De nombreux juristes progressistes ont regretté en effet, l'extension et l'ambition du rapport. Certains estimaient qu'il fallait s'en tenir à l'instrument juridique qu'est la procédure de l'accommodement raisonnable, mieux cibler pour mieux frapper.

RÉPONSE AUX CRITIQUES MAURASSIENNES

Bien des critiques ont ciblé les pratiques d'accommodements raisonnables et leur extension possible comme bras juridique de l'interculturalisme. Prétendre que les pratiques d'accommodements raisonnables sont nuisibles à l'identité québécoise semble peu fondé et des études de terrain démontrent le contraire :

le maintien du capital social et culturel des immigrants œuvre en faveur de leur intégration. Dans un contexte de mondialisation, le plurilinguisme des migrants est un atout de développement pour le pays d'accueil. Par ailleurs, « *rien ne démontre au Québec une corrélation entre le nombre d'immigrants et l'état du tissu social tel que reflété par les indicateurs ordinaires de pathologie collective. C'est plutôt sur le terrain culturel que le débat québécois prend racine* »¹². Sans doute, en effet, cette opposition très répandue aux pratiques d'accommodements raisonnables s'explique par un malaise identi-

taire. L'observateur étranger que je suis abonde dans ce sens : le cinéma québécois montre des figures paternelles pitoyables, la guerre des sexes, très dure et effrayante ici, la profusion de mythes dépressifs avec des héros *losers* comme René Lévesque¹³, la crainte de voir la langue française disparaître, les problèmes récurrents dus à l'absence de politique cohérente d'immigration dans un contexte de dénatalité des Québécois pure laine, la crainte de l'islamisation qui viendrait prendre la place de la laïcité après un long combat contre

3 Cette dimension du commerce paisible avec un partenaire majoritaire (les USA), en tant qu'elle conduit à adopter les mœurs, la langue et la culture du partenaire commercial majoritaire, fait l'objet d'un refoulement appuyé chez les intellectuels québécois de la droite nationale, notamment Mathieu Bock-Côté.

4 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 81.

5 Soutenue, à vrai dire, à l'intérieur par le parti libéral québécois mais contrebalancée par le récent printemps érable. Il faut prendre ici le vocable « libéral » dans le sens européen.

6 Djemila Benhabib, l'auteure bien connue de *Ma vie à contre-Coran* n'hésite pas à qualifier Gérard Bouchard de pyromane.

7 Lire à ce sujet le résumé éclairant des thèses de Pena-Ruiz par Marc Jacquemain, « Henri Pena-Ruiz, ou la France éclairant le monde », *Politique*, novembre-décembre 2012, pp. 74 et sq. L'espace manque pour distinguer le républicanisme à la française de l'approche anglo-saxonne. Pour cette dernière, lire Sophie Heine, « Philip Pettit, la liberté comme non-domination », *Politique*, septembre-octobre 2012.

8 J.-F. Lisée, *Nous*, Boréal, 2007.

9 Péquiste : membre du Parti québécois (souverainiste)

10 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 156.

11 Interview dans *Le Devoir*, samedi 8 décembre 2012.

12 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 126.

13 René Lévesque (1922-1987), fondateur du Parti québécois et premier ministre du Québec (1976-1985). Partisan de la souveraineté, il échoue au référendum du 20 mai 1980. (NDLR)

ANALYSE



le cléricisme à l'italienne, ces peurs et ces craintes sont relayées et surdéterminées par les médias avides de cas sensationnels, relatant des épisodes malheureux qui sèment la confusion : en 2002, le maire de Montréal boute le sapin de Noël hors de l'hôtel de ville, en 2007, la Société de l'assurance automobile du Québec admet que des clients, pour des motifs religieux, puissent choisir un évaluateur masculin ou féminin pour passer leur permis de conduire. Ces exemples n'ont rien à voir avec des pratiques d'accommodements raisonnables mais y ont été abusivement annexés. Mais on est là au centre de l'affaire : l'interculturalisme politique estime que les immigrants doivent disposer des mêmes droits culturels que la population d'accueil et qu'ils peuvent vivre publiquement leur culture d'origine en la modifiant par hérésie, en lui donnant de l'expansion par prosélytisme, voire en la quittant par apostasie. Et les accommodements raisonnables sont perçus comme le bras de levier juridique de ces droits culturels.

RÉPONSE AUX CRITIQUES DU RÉPUBLICANISME CIVIQUE

Pour Bouchard, il existe une majorité au Québec et elle est menacée. La nation québécoise est un fait, elle s'ancre dans l'histoire et dans la reconquête, face à une domination extérieure, le régime colonial anglais et face à une domination intérieure, l'emprise du clergé et d'une grande partie des élites. S'est mis en place un agrégat mythique de reconquête qui alimente la question nationale et « ces mythes directeurs ont donné corps à un nationalisme porteur de valeurs fortes (égalité, justice sociale, solidarité...) »¹⁴. La dualité eux-nous est un fait, Bouchard le reconnaît aisément alors que les républicains civiques la nient ou la déplorent. L'exis-

tence de cette dualité nourrit les peurs identitaires de la majorité fragile : les étrangers minoritaires affaibliraient notre « nous » identitaire (critique de la droite maurassienne) et ramèneraient la religion aux avant-postes, religion que nous avons mis 50 ans à chasser (critique des républicains laïques). Ce clivage eux-

L'interculturalisme est attaqué par une coalition rassemblant la gauche traditionnelle se référant au modèle laïque républicain français et par une droite traditionaliste xénophobe.

nous se reporte sur Montréal/ reste du Québec. Les Montréalais seraient plus à l'aise avec la diversité culturelle que le Québec rural et des régions, ce dont Bouchard n'est pas persuadé : « La plupart des épisodes qui ont nourri la crise des accommodements provenaient non pas des régions mais de Montréal »¹⁵. C'est justement motivé par ce dualisme et à partir de lui que l'interculturalisme peut atténuer ce clivage. Bouchard propose diverses pistes d'actions politiques qui préconisent les rapprochements et interactions, promeuvent la construction d'une culture commune, préviennent le durcissement des identités et renforcent le fondement civique qui lie l'ensemble des Québécois.

L'INTERCULTURALISME NE S'INTÉRESSE QU'À LA CULTURE

On voit là des parallèles à tenir avec la situation belge, autant flamande que bruxelloise et wallonne. L'interculturalisme est attaqué par une coalition rassemblant la gauche traditionnelle se référant au modèle laïque républicain français et par une droite traditionaliste xénophobe. Certains, comme Jean-Claude Michéa¹⁶ en France et Walter Ben

Michaels¹⁷ aux États-Unis, accusent même les interculturalistes de faire le jeu de la droite en promouvant abusivement les questions d'intégration culturelle aux dépens de la classe ouvrière dont l'identité culturelle historique, donc la capacité de lutte, est affaiblie par le multiculturalisme des élites parisiennes. La

réponse de Bouchard est, à vrai dire, assez faible. Si le combat pour les droits passe donc aussi par la culture, « l'interculturalisme ne peut pas s'y limiter (...), la dénon-

ciation des rapports de pouvoir et de la structure économique qui engendrent l'inégalité et l'exclusion fait également partie de ses priorités ». Bouchard indique qu'une démarche centrée sur les facteurs politiques et sociétaux qui structurent les rapports de domination « ne serait pas dispensée de rendre compte des difficultés spécifiques qui naissent inévitablement de la diversité et de la rencontre interculturelle »¹⁸. C'est l'évidence : l'entretien d'embauche ou la lecture préalable d'un CV qui peut sélectionner sur patronyme¹⁹ est une démarche autant sociale que culturelle. Voyons pour cela la situation de nos compatriotes au Québec.

LA PREUVE PAR LES BELGES

D'un côté, les chiffres : lors du recensement de 2006, 43 275 personnes se sont déclarées d'origine ethnique belge au Québec²⁰. Près des trois quarts des membres de la « communauté belge » sont nés au Québec. 28% sont de la première génération d'immigrés. La quasi-totalité d'entre eux sont francophones et plus de la moitié sont bilingues français-anglais. Le niveau de diplomation est supérieur à la moyenne qué-



bécoise. «*La communauté belge affiche un taux d'activité (69,3%) et un taux d'emploi (65,1%) supérieurs à ceux de la population du Québec*»²¹ et le taux de chômage est moins élevé que la moyenne québécoise. Les revenus moyen (34 607 CAD²²) et médian (26 279 CAD) sont plus élevés que la moyenne et la médiane québécoise. Près de 60% d'entre eux vivent dans la grande région de Montréal et près de 8% dans la région de Québec. Portrait idyllique donc : une communauté (?) qui n'en est pas une, invisible, bien intégrée socialement et professionnellement, très scolarisée, qui ne fait aucun bruit : une non-minorité invisible. Le 21 juillet, au monument aux morts canadiens des 3 guerres (14, 40 et Corée), place du Canada à Montréal, une vingtaine de Belges, dont une rescapée des camps nazis en habit de camp, écoutent la Brabançonne crachotante sur un

Il convient, pour bien s'intégrer, de mettre en hibernation ses traits identitaires. Les Québécois abhorrent la discussion conflictuelle et sont peu curieux, États-Unis exceptés, du monde extérieur.

vieil enregistreur, les drapeaux belges s'inclinent et quelques passants sifflent et se moquent lors de la traversée du boulevard pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine du Monde entendre un Te Deum. Une intégration réussie par disparition des traits identitaires et par une insertion dans le *mainstream*, sur la pointe des pieds, sans faire de bruit. *Bye, bye, Belgium...*

Et pourtant, le choc migratoire et la discrimination négative à l'embauche sont bien là. Le choc migratoire : souffrances tuées et l'immigrant belge comprend vite

qu'il faut s'intégrer sans vouloir jouer le jeu de la réciprocité interculturelle. Les jeunes arrivants belges découvrent les nombreuses embûches qu'infligent les ordres professionnels : souvent très qualifié, leur diplôme n'est pas pris en compte ; une pédiatre hyper-spécialisée en virologie respiratoire et formant de jeunes pédiatres québécois à l'hôpital Sainte-Justine se voit refuser l'exercice de son art ; une pharmacienne surdiplômée et spécialisée en cosmétologie doit recommencer le cycle universitaire entier ; un biologiste disposant d'une maîtrise ne peut accéder qu'à un poste de garçon de laboratoire... Une spécialiste belgo-québécoise en ressources humaines conseille aux Belges de faire profil bas lors des entretiens d'embauche, ne pas trop en montrer, ne pas faire peur avec les qualifications et la faconde européenne. Le choc migratoire, c'est aussi apprendre

assez rapidement que laisser poindre certains traits forts de sa culture peut vite irriter. Les Français, plus arrogants que nous, l'apprennent vite à leurs dépens. Il convient, pour bien s'intégrer, de

mettre en hibernation ses traits identitaires. Les Québécois abhorrent la discussion conflictuelle et sont peu curieux, États-Unis exceptés, du monde extérieur.

Certes, le tourisme et les apports culinaires leur offrent une porte d'entrée vers l'ailleurs. Les immigrants d'autres nationalités, issus de minorités visibles, éprouvent les pires difficultés pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. Un couple de physiciens français hyper-qualifiés au CNRS et d'origine algérienne, discrimi-

nés sur leur patronyme, ont bien été heureux, après un an de galère, de trouver un emploi dans un centre d'appels. L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (Iris) a publié récemment une étude qui fait beaucoup de bruit : les minorités visibles, souvent bien plus qualifiées que la moyenne québécoise, subissent une racisation très problématique, pour eux comme pour l'avenir du Québec : «*Cette situation donne lieu à une détérioration marquée de leurs revenus par rapport aux natifs. Malgré des niveaux de scolarité plus de deux fois supérieurs à ceux des natifs, le portrait socio-économique des immigrants et notamment des personnes raci-*»

14 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 158.

15 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 166. Je ne partage pas cette analyse : Bouchard semble oublier que la ville est, par essence, le lieu de déploiement de l'espace public et que les griefs s'y expriment plus facilement dans la sphère des débats.

16 Lire à ce propos P. Ansay, « Michéa, philosophe communautariste socialiste », *Politique*, janvier-février 2012.

17 W. B. Michaels, *La diversité contre l'égalité*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

18 G. Bouchard, *op. cit.*, p. 183.

19 Le journal *Le Devoir* rapportait l'expérience d'un immigré très qualifié, Mohamed, d'origine algérienne : sans travail après de nombreuses démarches, l'adoption d'un patronyme sonnante « québécois pure laine » lui a permis de trouver très rapidement un emploi correspondant à ses qualifications. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a documenté cette forme de discrimination. Voir P. Eid, *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un «testing» mené dans le Grand Montréal*, mai 2012 (www.cdpcj.qc.ca/publications/Documents/etude_testing_discrimination_emploi.pdf).

20 Source : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Portrait statistique de la population d'origine ethnique belge recensée au Québec en 2006*, Gouvernement du Québec, 2010.

21 Source : Ministère, *ibid.*, p. 6.

22 CAD : dollar canadien



ées est marqué par une situation d'inégalité sociale, avec, d'une part, des revenus d'emploi inférieurs et, d'autre part, des taux de faible revenu, de chômage et de concentration sectorielle supérieurs à ceux des natifs»²³. Les chiffres sont éloquentes : au Canada, 51% des immigrants reçus en 2006 avaient un diplôme universitaire contre 19% de la population canadienne, tandis que le taux de chômage des Canadiens est de 5,5% en 2011 mais de 9,4% chez les immigrants européens et de 21,3% pour ceux venant d'Afrique. C'est peu dire que le marché du travail est inéquitable et que s'y manifeste un condensé de procédures racistes d'exclusions. Situation choquante et préoccupante pour le Québec, car l'immigration est une planche de salut, elle permet de maintenir le renouvellement de la population et d'en ralentir le vieillissement : « À compter de 2029, moment où le nombre de décès surpassera celui des naissances, l'apport migratoire assurera seul la croissance démographique québécoise »²⁴. Dès lors, le choc migratoire ne légitime-t-il pas une politique interculturelle basée sur la douceur de l'accueil ?

DU Juxtaculturalisme à l'interculturalisme

On l'a compris : il convient de vivre sa culture d'origine à côté, juxta, pour s'insérer socialement, adopter donc une posture de marrane²⁵ espagnol ou portugais. Garder ses traits culturels par devers soi et en petit comité communautaire, sans moufter à l'extérieur semble l'attitude la plus appropriée au sein d'une nation qui par ailleurs a montré, lors du printemps érable et lors des réunions sur les accommodements raisonnables, une fantastique capacité démocratique. Certes, le modèle de l'interculturalisme proposé par Bouchard

comporte un volet annexe de laïcité inclusive. Mais tout immigrant ayant un brin de bon sens sait, actuellement, qu'il a intérêt à dissimuler ses traits culturels différents, voire divergents, à pratiquer le juxtaculturalisme, adopter le mode de vie majoritaire en public, sans pour autant en penser moins, taire ses traits identitaires qu'il réveillera le soir dans sa baignoire. Bouchard nous trace, au-delà des accommodements

La majorité politique québécoise répond à Bouchard qu'avant de construire une culture commune demain, il faut protéger aujourd'hui la culture majoritaire héritée d'hier.

ments raisonnables, un large portrait de mesures et de considérations visant à construire une culture commune avec les apports des migrants considérés comme égaux en droits. Des migrants qui ne disposent sans doute pas, comme les Belges immigrant au Québec, de cette indifférence culturelle à leurs racines identitaires depuis longtemps communautairement disparues²⁶. Quelle sera cette culture commune à venir ? La majorité politique québécoise répond à Bouchard qu'avant de construire une culture commune demain, il faut protéger aujourd'hui la culture majoritaire héritée d'hier et que les accommodements ne doivent pas saper le socle identitaire qu'on renforcera par l'établissement d'une citoyenneté nationale à construire. Bouchard a-t-il raison trop tôt ? Le comparatiste percevra aisément que la liquidation pratique des Assises de l'interculturalité en Belgique ne procède pas des mêmes raisons que l'enterrement des accommodements raisonnables au Québec. Certes, dans les deux cas, le rejet prend sa source

dans une crispation, mais la raison crispée n'est pas la même : au Québec, c'est la majorité fragile empreinte de la tradition catholique conjugée avec l'intelligentsia républicaine qui renâcle, chez nous, c'est une laïcité qui se veut « à la française » et qui a peur des mosquées. L'interculturalisme se mérite donc bien des ennemis : la droite traditionnelle, les tenants d'une identité culturelle à préserver, les adeptes du républicanisme civique, les tenants de la laïcité assimilationniste, voire la gauche classique qui minore, au nom des réels problèmes sociaux dont elle se veut le thérapeute exclusif, la question des blessures culturelles. Forclore les aspérités culturelles, c'est sombrer dans la barbarie unidimensionnelle du « nowisme »²⁷, négliger les questions sociales, c'est risquer de limiter son action interculturelle à des soirées tam-tam Beethoven. A-t-on tort d'avoir raison trop tôt ? Est-ce avoir raison qu'avoir raison trop tôt ? ■

23 Mathieu Forcier et Laura Handal, *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*, Iris, note socio-économique, novembre 2012.

24 *Ibid.* p. 4.

25 Confrontés à l'obligation de se convertir, de nombreux Juifs espagnols et portugais choisirent, dès 1492, de pratiquer leur religion en secret à côté de leur adhésion visible au christianisme.

26 Les reliquats d'identité culturelle persistent, mais individuellement, dans sa baignoire, le soir.

27 « Nowisme » : la culture du *now*, du « maintenant ».

LE CAFÉ CARABOSSÉ

IRÈNE KAUFER

DEMAIN, J'ENLÈVE LE HAUT

“

Chaque année, nous sommes invitées à choisir l'homme de l'année, qui est très rarement une femme. Et si nous devons choisir la femme de l'année, ce serait qui, pour vous ?

- D'abord ce ne serait pas « la » femme mais « les » femmes, ça changerait déjà du narcissisme habituel. Moi, mon Ballon d'Or, il va à toute l'équipe !

- Je vote pour les Pussy Riot. Des femmes courageuses, qui ont eu le mérite d'attirer l'attention du monde sur cette belle démocratie russe chère à Depardieu...

- Tant qu'à choisir des femmes courageuses, je vote pour les Femen. Car les Pussy Riot sont en prison, tandis que les Femen continuent à sévir, y compris quand Poutine est reçu en grande pompe à Bruxelles¹. Des femmes qui n'ont pas peur de prendre des coups, qui hurlent et se débattent plutôt que de fuir, qui mettent bas tous les masques... j'avoue mon admiration.

- C'est sûr, elles ne manquent pas de courage... mais quand des femmes manifestent seins nus, est-ce que les médias, le public, voient autre chose que les seins ? Est-ce qu'on retient les slogans peints à même leur torse ? Est-ce qu'elles détournent vraiment les codes de la féminité, ou est-ce qu'elles renforcent les stéréotypes ? Pas celui de la femme soumise, certes ; mais la furie est aussi une figure féminine stéréotypée².

- En tout cas, elles ont le mérite d'attirer l'attention, plus que vous avec tous vos colloques, réunions et plaintes... Et elles intéressent des jeunes qui trouvaient jusqu'ici le féminisme plutôt ringard.

- Oui, à condition d'être aussi jeune, seins fermes et ventre plat... Un groupe Femen seniors, seins flasques, bourrelets et varices, tu crois que ça marcherait... ? Leur campagne de recrutement en France, ça ressemble quand même

Au Café Carabosse,
tout le monde est le bienvenu.
Mais allez savoir pourquoi,
il n'y vient que des femmes...



davantage à une publicité pour un yaourt bifidus actif que pour l'activisme féministe.

- Et avec quel message ? Qu'elles savent mieux ce qui est bon pour les femmes que les femmes elles-mêmes ? Qu'elles sont les seules à détenir et les bons objectifs et les bonnes méthodes ? Et quand leur fondatrice déclare que le problème de la société ukrainienne n'a pas réussi à « éradiquer la mentalité arabe envers les femmes », vous ne percevez pas là comme des relents très douteux ? D'autant que si l'Ukraine compte 92% de parlementaires masculins et pas une seule femme au gouvernement, pas sûr que ce soit dû à une mentalité « arabe »...

- Moi je n'aime pas qu'on attaque des féministes, qu'elles soient seins nus, musulmanes ou prostituées. Ou même ringardes. On a déjà assez d'ennemis comme ça. Est-ce qu'on ne pourrait pas travailler ensemble là où on est d'accord et arrêter de se tirer dessus quand on ne l'est pas ? Masquées, seins nus ou à barbe³ : à chacune sa méthode !

- D'accord, mais si demain tu décides d'enlever le haut, arrange-toi quand même que ce ne soit pas le cerveau. ■

1 Comme ce fut le cas le 21 décembre 2012, où les Femen ont été les seules à manifester contre sa venue et ont été malmenées par la police.

2 Un article intéressant est paru sur le site d'information Rue89. Voir aussi une autre analyse à l'adresse www.tumultueuses.com/Ha-les-FEMEN.

3 La Barbe, groupe d'action français qui dénonce avec humour et poils au menton l'absence de femmes dans les lieux de responsabilités, qu'elles soient politiques ou culturelles.

Retrouvez Irène Kaufert sur les blogs de POLITIQUE : <http://blogs.politique.eu.org>.

La mosaïque du pentecôtisme

La transformation du paysage religieux de nos villes est une forme de la multiculturalité en acte. Mais celle-ci ne se réduit pas à l'islam qui mobilise la plupart des controverses.

Le renouveau religieux qui se manifeste à l'intérieur des communautés congolaises mérite également l'intérêt.

SARAH DEMART

chercheuse au Cedem (Université de Liège), chargée de recherches FRS-FNRS





La prédominance de l'islam dans les débats sur l'immigration tend, en Belgique comme en Europe, à invisibiliser la pluralisation religieuse en cours dans nos sociétés. Pourtant, des recompositions assez inattendues se donnent à voir depuis quelques décennies, notamment dans le champ chrétien où, malgré le déclin des pratiques et des vocations européennes, on observe un dynamisme tout à fait inédit. Le pentecôtisme – un courant protestant né aux États-Unis au début du XX^e siècle et touchant à ce jour plus d'un demi milliard de croyants à travers le monde – est au centre de ces dynamiques religieuses. Considéré comme la principale transnationalisation religieuse du siècle passé, il a largement participé du récent déplacement du centre de gravité des christianismes : du Nord vers le Sud. Cependant, au regard des migrations et du fonctionnement en réseau des Églises, ce centre apparaît mobile et translocal donnant à voir de nouvelles dynamiques missionnaires : du Sud vers le Nord cette fois-ci.

La Belgique n'échappe pas à ces recompositions. Depuis le début des années 1980, elle voit émerger sur son territoire une kyrielle d'Églises et de cultes d'obédience pentecôtiste et évangélique. Ceux-ci sont très majoritairement à l'initiative de migrants originaires d'Afrique et d'Amérique latine. Ils se distinguent du pentecôtisme « classique » (implanté dès le début du XX^e siècle dans ces continents) par la place accordée à la théologie de la pros-

périté et au combat spirituel (*spiritual warfare*).

Dans un pays dominé par le catholicisme, et marqué par un protestantisme marginal (1,3% de la population) et historiquement réformé, on peut comprendre que ces religiosités soient exotiques sinon inquiétantes. Cependant, comme nous le verrons sur base de recherches menées pendant 10 ans dans les milieux congolais, il est très difficile de généraliser les pratiques religieuses. Après avoir situé les Églises d'obédience pentecôtistes fondées par des Congolais au regard des migrations subsahariennes, nous nous intéresserons donc à la diversité de ce champ puis à l'éthique prônée par ces Églises. Nous verrons que ces dispositifs religieux, à l'origine destinés aux étudiants, sont aujourd'hui largement inscrits dans un processus d'établissement pouvant traduire l'avènement de *black churches* en Belgique, malgré la fragmentation du champ.

PLURALISME SUBSAHARIEN

Précisons tout d'abord combien le protestantisme est une religion plurielle et qu'il est, au contraire du catholicisme, farouchement opposé à toute logique de centralité hiérarchisante, ce qui n'épuise bien entendu pas diverses formes d'organisation et de rassemblement structurant le champ (à des niveaux locaux et transnationaux). De fait, lorsqu'on parle de pentecôtismes, on parle de mouvances chrétiennes, qui échappent en partie, pour ne pas dire très largement, aux institutions établies et dont les formes peuvent être très variées.

Les pentecôtistes ne se dis-

tinguent pas moins du reste du monde protestant et même évangélique (malgré certaines similitudes comme l'idée selon laquelle « on ne naît pas chrétien, on le devient »), par l'accent porté sur l'Esprit Saint et sur les dons délivrés par Jésus aux apôtres lors de la Pentecôte. Cette « descente de l'Esprit », aussi appelée « baptême », ou « effusion » permettrait à chacun d'expérimenter les dons charismatiques : parler en langues, prophéties, guérison miraculeuse des maladies dans une optique où « *les miracles que Jésus a opérés dans le passé, il peut les refaire aujourd'hui* ».

Dans le contexte africain, la recherche de l'Esprit a immanqua-

Le protestantisme est une religion plurielle et est, au contraire du catholicisme, farouchement opposé à toute logique de centralité hiérarchisante.

blement débouché sur un autre type d'esprits, maléfiques cette fois-ci et tenus responsables des malheurs et des échecs s'imposant aux individus (voire à la Nation). Il en a résulté une grille de lecture binaire, opposant monde chrétien et monde païen, Bible et Sorcellerie, réussite et échec, bonheur et malheur dans une logique où désormais tous les problèmes de l'individu (santé, travail, mariage...) sont attribués à des « blocages » d'origine maléfique et que seul Jésus, « la solution », peut lever.

En ce sens, on peut dire que les Églises de réveil (terme approprié dans le contexte congo-

ANALYSE



► lais) sont tout à la fois en continuité et en rupture avec les prophétismes de l'époque coloniale (Simon Kimbangu, Simon Mpadi, Witawala...). Car si la recherche d'une authenticité chrétienne (et la relecture de la Bible en ce sens) se traduit ici aussi par un accent porté sur la libération et par une africanisation des cultes (chants, danses, prophéties, prise au sérieux de la sorcellerie), le soupçon à l'endroit des traditions africaines, supposées transmettre la sorcellerie et diverses malédictions, conduit au contraire à des ruptures fortes avec les coutumes des ancêtres et par conséquent la parenté, tout à fait inédites.

Les accusations sorcières et le phénomène des enfants dits sorciers faisant régulièrement scandale, participent de cette dynamique de diabolisation. Bien que certaines Églises, comme le célèbre ministère Olangi-Wosho, une puissante Église transnationale récemment étiquetée comme une menace par la Sûreté belge, développe une théologie très précise en ce sens, il reste difficile de mesurer ou même de fixer d'un point de vue institutionnel ce courant, que l'on pourrait qualifier de radical.

Dans ce contexte, on comprend que le fondement chrétien des Églises « africaines » puisse être soumis à caution par les Églises locales, protestantes, même si la forme prophétique de certains cultes, la volonté d'indépendance des *leaders*, la place accordée au combat spirituel (lutte contre les esprits et la sorcellerie, transe, pratiques de délivrance très corporelles) ou l'« africanisation » des liturgies (usage de langues, instruments de musiques, place du chant et de la danse, trances...) peuvent tout à fait s'inscrire dans la ligne doctrinale des Églises internationales, fondées par des Occidentaux.

Du point de vue quantitatif, on pourrait évaluer, bien que de façon approximative, le nombre d'Églises d'obédience pentecôtiste implantées par des Congolais à environ 200 (majoritairement situées à Bruxelles et avec une forte concentration au niveau d'Anderlecht) pour une population d'environ 60 000 personnes, tous statuts confondus. Cette surreprésentation dans le champ des Églises « africaines » estimées (toujours de façon très approximative) à un peu moins de

350 (dont près des 2/3 seraient à Bruxelles), est à l'image de la répartition des migrations subsahariennes en Belgique, qui avoisineraient le nombre de 130 000 personnes¹.

Soulignons donc le pluralisme confessionnel de ce groupe social puisque la catégorie « subsaharien » concerne plus de 45 nationalités et, outre les monothéismes catholiques et musulmans, une série de pratiques religieuses référant à des religions transnationales dont les mai-

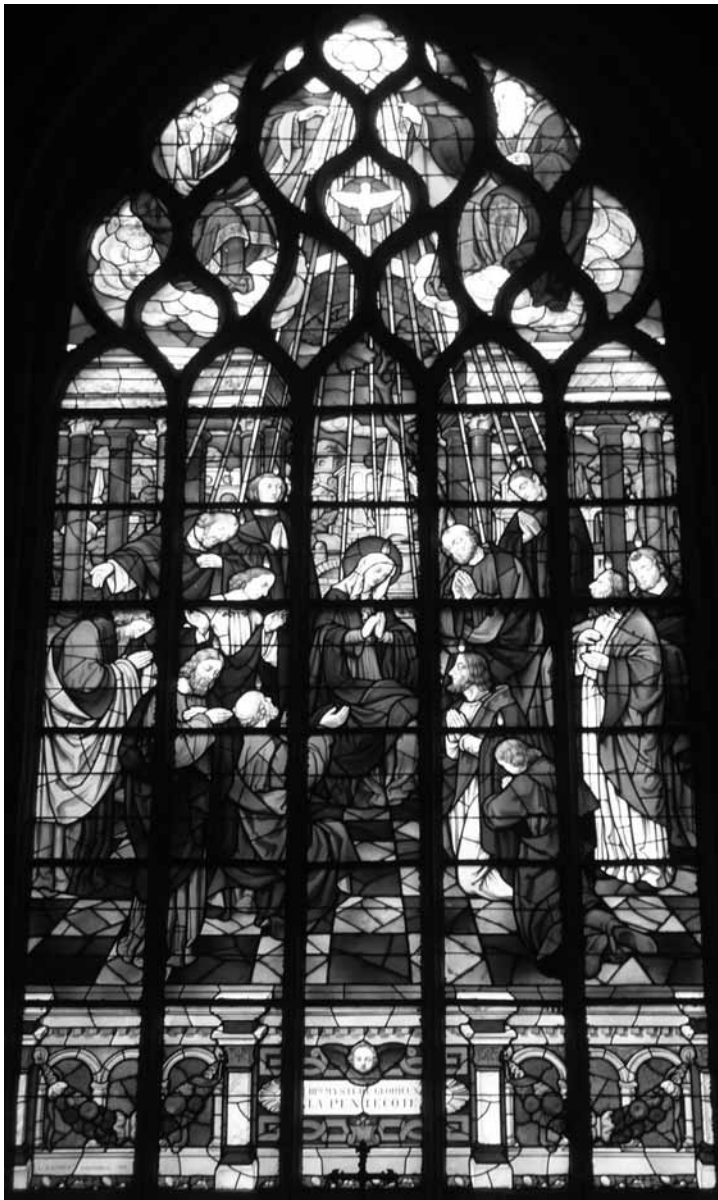
Évangélisme ou pentecôtisme ?

Dans la pratique, la distinction entre évangélique et pentecôtiste peut être délicate d'autant que le terme « *évangélique* » est souvent mobilisé pour qualifier l'ensemble des courants chrétiens ou des Églises prônant le renouveau en Christ. Par « évangélique », on désigne effectivement les Églises qui, quelles que soient leurs origines, insistent sur la « seconde naissance », *born again* : « *on ne naît pas chrétien, on le devient* ». La conversion s'opère par un baptême, qui se fait par immersion et est réservé aux seuls adultes. Comme les évangéliques, les pentecôtistes revendiquent le Salut par la foi et le retour prochain de Jésus-Christ; doctrine que récapitule la formule « *Jésus sauve, Jésus guérit (Jésus baptise), Jésus revient* ». Cependant, si le pentecôtisme (ou Réveil en contexte congolais) est une mouvance du protestantisme évangélique, l'inverse n'est pas vrai. Le souci de la rectitude doctrinale de ces derniers peut être à l'origine de critiques acerbes à l'égard des manifestations d'« émotivité » du pentecôtisme. ■

Le culte protestant en Belgique

En Belgique, le culte protestant est organisé depuis 2003 autour du Cacpe (Conseil administratif du culte protestant-évangélique), une structure paritaire qui rassemble les tendances réformée (calvinistes, luthériens, baptistes, Armée du salut, etc.) et évangélique (diversité évangélique, pentecôtiste et charismatique) du monde protestant belge autour de l'Epub (Église protestante unie de Belgique), d'une part, et du Synode (ou Synode fédéral des Églises protestante et évangélique), d'autre part.

Si être affilié au Cacpe met théoriquement à l'abri des soupçons de sectarisme, la reconnaissance mise en avant par de nombreuses Églises issues des migrations apparaît somme toute très relative compte tenu du caractère souvent essentiellement juridique de cette reconnaissance. ■



sons mères se trouvent en Occident (témoins de Jéhovah...) comme en Afrique (Bundu Dia Kongo, kimbanguisme, harrisme, ministère Olangi Wosho, kitawalistes..., pour la seule RDC), et plus rarement en Asie.

Le pentecôtisme dont il sera ici question est donc une expression religieuse parmi tant d'autres, mais dont le poids, à l'image de son succès mondial, est étroitement lié à sa capacité à se mouler dans les cultures locales (se traduisant par une pluralité de pentecôtismes), tout en offrant à l'individu un discours moral et méritocratique qui le place au cœur des transformations sociales qu'il veut impulser dans sa vie. Aspect sur lequel nous allons à présent insister en revenant sur les conditions d'émergence de ce champ religieux.

HISTOIRE D'UNE DIVERSITÉ

Les premières églises implantées par des Africains subsahariens en Belgique sont le fruit des Congolais (1984-85) et de dynamiques missionnaires relativement inédites à l'échelle de l'Europe.

Comme d'autres pays d'Afrique, le Congo est, dans les années 1980, marqué par une grande effervescence religieuse, laquelle va en partie s'exporter par le biais des migrations.

Répondant à l'appel d'un missionnaire américain (travaillant en Afrique) d'aller planter une Église africaine à Bruxelles (laquelle verra le jour en 1985), une quinzaine de prédicateurs issus d'Églises protestantes missionnaires (baptistes, évangéliques, pentecôtistes) se rend en Belgique pour évangéliser les étu-

La fête chrétienne de la Pentecôte commémore la venue du Saint-Esprit cinquante jours après Pâques sur les apôtres de Jésus de Nazareth et les personnes présentes avec eux. Vitrail de la chapelle Notre-Dame de Lambader en Plouvorn.

dants africains, devant rentrer au pays, et effectuer des études de théologie, jusqu'au niveau doctoral. Dans le même temps, une Église de la *Church of God*, implantée par un américain d'origine mexicaine, est reprise par un cadre de la Gécamines (société minière au Congo), Martin Mutyebele, qui devient en 1986, le représentant en Belgique de la *Church of God*, la plus importante dénomination pentecôtiste noire d'Amérique du Nord. L'Église est rebaptisée la « Nouvelle Jérusalem-Église de Dieu en Belgique », plus communément appelée Nouvelle Jérusalem ou NJ.

Les Congolais en Belgique et plus généralement les Africains subsahariens sont alors majoritairement étudiants. On trouve aussi des diplomates, des commerçants et des touristes, bref toute

Le pentecôtisme est une expression religieuse dont le poids, à l'image de son succès mondial, est étroitement lié à sa capacité à se mouler dans les cultures locales.

une population mobile et fortunée ne répondant pas aux critères actuels de l'immigration. Puis, à partir des années 1990, une seconde vague missionnaire se déploie avec la venue de pasteurs majoritairement « autoprocla- ►

1 Ces chiffres sont estimés à partir de sources religieuses (en croisant les données orales fournies par des pasteurs congolais et belges) et académiques (notamment les données élaborées par Barabara Menier dans le cadre de son doctorat, en cours, Université libre de Bruxelles).

ANALYSE



més», considérant l'Esprit Saint comme l'essentiel de leur formation théologique. Des pasteurs socialisés dans les Églises missionnaires (plus ou moins touchées par le Réveil) continuent d'arriver, mais de façon extrêmement minoritaire, tandis que le profil des fidèles, comme celui des pasteurs, reflète de plus en plus les conditions socio-économiques critiques du pays d'origine et la situation de précarité des Congolais qui arrivent ou se sédentarisent.

Jusqu'aujourd'hui, il est très difficile de parler de façon homogène des Églises « congolaises », « africaines » ou « pentecôtistes » et « protestantes » tant la diversité est intelligible, autant dans la configuration matérielle que sociale des Églises. Des communautés religieuses peuvent ainsi compter 30 membres et sous-louer des salles pour effectuer leur culte le dimanche, matin ou après-midi, tandis que d'autres, une poignée, mobiliseront plus de 1000 membres et seront propriétaires d'immenses bâtiments abritant une série d'activités en semaine. Néanmoins, plus les Églises sont établies, plus leur population est diversifiée d'un point de vue générationnel et national. Il apparaît toutefois que la majorité des membres est issue des migrations, notamment subsahariennes, avec une proportion d'autochtones, marginale mais tout à fait repérable dans certaines Églises, tandis que d'autres sont essentiellement constituées de migrants et de primo-arrivants.

Enfin, force est de constater, trois décennies après l'implantation des premières Églises, que ces dispositifs religieux, tant décrits dans la Communauté congolaise, du fait des scandales entachant les pasteurs ou les mi-

lieux chrétiens (en termes d'argent, de sexe ou de conflits de *leadership*) constituent non seulement les associations les plus pérennes de la diaspora, mais les institutions les plus dynamiques d'un point de vue économique. Bien que de façon marginale à l'échelle du champ, les Églises sont, en effet, les seules structures diasporiques, ou de la minorité issue des migrations subsahariennes, à détenir un capital immobilier et à produire un système économique susceptible de financer non seulement l'achat de

né l'absence de financements extérieurs des Églises, en dehors de la Nouvelle Jérusalem, et la situation de précarité de nombre de « fidèles ». De récentes études démographiques ont, en effet, souligné le très fort taux de déqualification et de chômage au sein des milieux congolais, malgré un niveau d'études significatif, pour ne pas dire record dans le champ global des migrations, même si des nuances doivent être apportées en fonction des vagues migratoires. En outre, d'autres populations comme les Camerounais

ou les Rwandais présentent aussi un taux d'instruction significatif, au contraire des Guinéens ou des Ghanéens. Autrement dit, si la catégorie « subsaharien » doit être manipulée avec prudence, il n'en demeure pas moins des frontières raciales et coloniales dans la société globale que traduit en partie la constitution de ces Églises sous forme de *black churches* et la culture chrétienne qui s'y développe.

QUESTIONS D'ÉTHIQUE

Ce ne sont pas seulement les grandes chorales de gospel ou la venue de prédicateurs internationaux issus du Canada ou des États-Unis qui rendent intelligibles la culture que ces Églises entendent véhiculer. Également, le discours méritocratique qui, sur le modèle du *self-made-man*, invite voire exhorte les convertis à l'insertion et à l'ascension sociale. Dans cette perspective, le français est forcément la langue usuelle, même si certaines Églises mettent en place de manière ponctuelle ou régulière des



Ce ne sont pas seulement les grandes chorales de gospel ou la venue de prédicateurs internationaux issus du Canada ou des États-Unis qui rendent intelligibles la culture que ces Églises entendent véhiculer.

locaux et de matériel, mais le salariat d'un responsable œuvrant pour la communauté.

Cet accès à la propriété est hautement significatif d'un point de vue matériel et symbolique. D'abord, parce qu'il offre un espace collectif pouvant être investi par les jeunes ou leurs parents autour d'activités religieuses (culte, institut biblique) mais également culturelles (musique, groupes de paroles, repas...) ou sociales (soutien scolaire, juridique...). Ensuite, parce que c'est un lieu à soi à partir duquel la transmission aux générations à venir peut être pensée ainsi que la transformation de la place des Noirs en Belgique.

Toutes les Églises ne parviennent pas à ce niveau d'établissement, lequel requiert de fortes compétences entrepreneuriales de la part du pasteur, étant don-



traductions simultanées.

De façon globale, nous avons pu constater que la migration et la situation postmigratoire sont au centre des prédications religieuses qui appellent les individus à traverser les frontières juridiques et sociales «bloquant» leur évolution. Dès lors, l'affranchissement des stigmates matériels (problèmes de papiers, emploi, pauvreté) et raciaux (préjugés, discriminations) apparaît central. Tandis que la rupture avec les «blocages» (terme religieux consacré) implique une double dynamique de transformation : de soi (habitudes, pratiques, mentalités) et de l'autre (regard, préjugés, peurs), non sans signaler la dimension sociale et historique dans laquelle s'inscrit ce (nouveau) combat spirituel.

Face à ces «obstacles», les Églises en appellent à l'excellence et à la morale, à l'exemplarité et à la citoyenneté vertueuse. Le chrétien

doit se distinguer des autres, du «monde païen» certes, mais aussi de l'«immigré» et de ses stigmates, en épousant le modèle du *self-made-man* et en faisant la preuve de sa foi inébranlable en Dieu, quelles que soient les «épreuves» : « *on n'est rien, mais avec notre Dieu on peut tout* ».

Une série de stratégies peut, en ce sens, être relevée, depuis les programmes d'*empowerment* encourageant la transformation individuelle et l'ascension sociale jusqu'au projet d'évangélisation des Européens, en passant par la constitution de réseaux plus ou moins formels agissant dans l'espace associatif et politique.

Ces institutions religieuses se donnent alors à voir comme des lieux de socialisation, pouvant être vécus en dehors de modes d'affiliation durables malgré un prosélytisme affirmé et des positions conservatrices. La «Nouvelle Jérusalem» est à cet égard emblématique. Plusieurs person-

nalités (associatives, politiques ou artistiques) de la diaspora congolaise ont été membres de cette Église et l'ont quittée, parfois après plusieurs années d'investissement, et souvent pour s'extraire du poids du collectif. Mais les relations et réseaux n'en ont pas moins continué d'exister.

Lorsqu'au début des années

Les Églises en appellent à l'excellence et à la morale, à l'exemplarité et à la citoyenneté vertueuse. Le chrétien doit se distinguer des autres, du « monde païen » certes, mais aussi de l'« immigré »...

2000, les Églises ont ouvert leurs portes aux politiques, car il est « *important d'être en bons termes avec les autorités du pays d'accueil* », ce n'était pas seulement pour les candidats issus de leurs

Matongé (quartier africain de Bruxelles). Devantures d'un lieu de culte. © SIGNATURES



ANALYSE



DE LA
NOUVELLE JÉRUSALEM



ET DE SA
DOCTRINE CÉLESTE

D'APRÈS CE QUI A ÉTÉ ENTENDU DU CIEL

AVEC QUELQUES PRÉLIMINAIRES

SUR LE NOUVEAU CIEL ET SUR LA NOUVELLE TERRE

PAR

EMMANUEL SWEDENBORG.

TRADUIT DU LATIN

PAR J.-F.-E. LE BOIS DES GUAYS

Sur l'Édition princeps (Londres, 1758)

TROISIÈME ÉDITION

Revue par O. H.

PARIS

LIBRAIRIE DE LA NOUVELLE JÉRUSALEM

12, RUE THOUIN, 12

1884

► assemblées et leurs acolytes belges. Certains étaient d'anciens membres de l'Église, d'autres ne l'avaient jamais été. L'objectif général était de faire connaître les Églises aux politiques (et leur « fonction intégratrice »), d'un côté, et les candidats issus des minorités, aux membres des Églises (potentiel électoral), de l'autre.

Cependant, les Églises n'ont pas échappé au pluralisme politique de la minorité congolaise (et subsaharienne) répartie au sein du CDH, du PS, du MR, du FDF, d'Ecolo, du SP.A, de Pro Bruxsel, du CDF, ou de Diversité Positive², elles ne se sont d'ailleurs pas fédérées autour d'un parti politique particulier. Bref, on est assez loin du communautarisme tant décrié dans la presse. D'autant que l'absence de retombées collectives n'a pas été sans susciter le scepticisme de certains, chrétiens ou non, vis-à-vis des alliances po-

litico-religieuses (le même phénomène se retrouve avec les milieux associatifs). Cela étant, on assiste bien à l'émergence d'une nouvelle élite politique et à des dynamiques d'organisation collective au cœur desquelles les Églises ont une place centrale du fait de leur capacité à mobiliser les foules. Reste à savoir si la morale et le discours intégrationniste prônés, ainsi que les revendications en matière de justice sociale, auront leur place dans la reconnaissance que les politiques, belges et belges d'ascendance congolaise, leur accordent.

DES LIEUX DE SOCIALISATION

En dehors des milieux congolais, voire subsahariens, le prosélytisme évangélique de ces Églises s'exprime finalement peu. Quelques tentatives (souvent malheureuses) d'évangélisation des autochtones ont bien lieu dans l'espace public, mais l'essentiel des conversions s'opère plutôt par le biais des relations pro-

nelles jusque-là peu accessibles aux Noirs ou aux Africains sont ici les témoins et les marqueurs d'une réussite tout à la fois matérielle et spirituelle.

Les jeunes sont l'objet d'une attention toute particulière, à l'instar de la « communauté » fortement préoccupée par l'avènement d'une petite délinquance et par des difficultés d'éducation impensables dans le pays d'origine.

Dans ce contexte, l'identification au modèle américain est significative et réfère tout à la fois à la culture religieuse (lieu d'origine du pentecôtisme, importance des Églises noires, charismatiques) et au modèle sociétal où, malgré un racisme structurel, l'excellence paie, au contraire de la Belgique, et plus généralement de l'Europe.

Autrement dit, si les Églises se confrontent à une carence de légitimité, procédant, d'une part, de leur statut minoritaire (ethnique et religieux) au sein de la société et, d'autre part,

L'identification au modèle américain est significative et réfère tout à la fois à la culture religieuse (lieu d'origine du pentecôtisme, importance des Églises noires, charismatiques) et au modèle sociétal.

de leur manque de représentativité (et de crédibilité) au sein de la diaspora, elles n'en sont pas moins des lieux de socialisation (voire de resocialisation) notables, présentant pour certaines, de

véritables similitudes avec les *black churches* en particulier dans l'avènement d'une élite et de cultures afro-européennes dont les frémissements sont désormais irréfutables. ■

véritables similitudes avec les *black churches* en particulier dans l'avènement d'une élite et de cultures afro-européennes dont les frémissements sont désormais irréfutables. ■

2 Bien que dans des proportions moindres, la Flandre compte aussi des candidats d'origine congolaise dans plusieurs partis.

Démocratie

JÉRÔME JAMIN

LA GRÈCE, POUR L'EXEMPLE!

L'histoire nous dira un jour pourquoi les pays membres de l'Union européenne se sont acharnés à conserver la Grèce dans la zone Euro, contre toute logique économique, monétaire et financière.

Les arguments ne manquent pas mais ils sont fragiles avec en première ligne le spectre de « la fin de l'Euro » voire de l'Europe, les deux étant souvent liés – à tort – dans l'argumentation ! L'Union européenne témoigne avec brio d'un processus de fédéralisation à plusieurs niveaux et à plusieurs vitesses permettant des ajustements continus, des pas en avant et des pas en arrière, offrant aux plus audacieux l'opportunité d'avancer seuls et aux plus timides de rester en arrière, sans être exclu. L'histoire de la construction européenne est moins l'histoire de ses principaux traités (signés) que ce processus collectif d'intégration fait d'avancées, d'immobilisme, et de reculs, de partenariats temporaires, et d'alliances variables au rythme des intérêts nationaux, des relations bilatérales, et des multiples élections et coalitions nationales. La zone Euro n'est donc ni la charpente de l'Union européenne ni le symbole de cette dernière et on peut en sortir ou refuser d'y entrer comme dans bien d'autres domaines, et non des moindres à l'instar de l'espace Schengen ou de l'Otan. En effet, le partage d'une même monnaie n'est ni plus ni moins important que la mobilité des citoyens européens dans l'Union européenne ou l'appartenance à une structure supra-européenne de défense commune. Utiliser ou non les mêmes billets vaut bien la levée (ou non) des contrôles aux frontières où l'obligation de rentrer en guerre si un membre de l'Otan est attaqué.

Non seulement la sortie de la Grèce de la zone Euro ne menace en rien cette dernière mais, surtout, la zone Euro ne conditionne pas

l'avenir de l'Union européenne. Celle-ci est beaucoup plus qu'une monnaie unique et il est facile de le démontrer.

Mais alors, pourquoi les pays membres de l'Union européenne se sont acharnés à conserver la Grèce dans la zone Euro, contre toute logique économique, monétaire et financière. Par solidarité et par amour pour la Grèce, berceau de la civilisation occidentale ? Les stéréotypes les plus grossiers sur les Grecs paresseux qui fraudent l'Etat semblent indiquer le contraire, car, après tout, comme on l'entend trop souvent, « pendant que les Allemands travaillaient dur et faisaient des économies, les Grecs dansaient le Sirtaki ».

La réponse à cette question est sans doute contrastée et complexe mais une piste peut être avancée en essayant de faire un lien entre la dégradation des conditions de vie en Grèce, images à l'appui, et en parallèle les mesures d'austérité imposées au niveau national partout en Europe. Car dans l'imaginaire collectif, et sans doute dans l'esprit des communicants, ces deux processus s'alimentent mutuellement au sens où les mesures d'austérité sont censées faire barrage au risque d'effondrement que connaît la Grèce. Partant, chaque reportage ou témoignage sur la grande souffrance du peuple grec devient une preuve supplémentaire non seulement de la nécessité de l'austérité, mais surtout de l'horreur qui guette le pays qui s'écarterait du droit chemin. Vu de cette manière, le spectacle de la Grèce coûterait cher à l'Union européenne mais ce serait le prix à payer pour imposer aux peuples en quelques années ce qui ne serait jamais passé, même pas en 20 ans, sans les images terrifiantes d'une nation à l'agonie, déchirée entre des néo-nazis, des procès pour corruption, le chômage de masse, la violence et au final une chute vertigineuse du niveau de vie. ■

Pierre Rosanvallon

ou voir ce que l'on voit

La société des égaux (Seuil, 2011)

DOMINIQUE CABIAUX



Pierre Rosanvallon expose « les pathologies de la démocratie » au Collège de France (18/10/2011) © UNIVNANTES (D'APRÈS UNE VIDÉO)



Pierre Rosanvallon (1948-) est professeur au Collège de France et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Penseur de l'autogestion et proche conseiller du syndicat CFDT, il est un des principaux inspirateurs de la « deuxième gauche » française. Il lance en 2002 et préside depuis « La République des Idées », un *think tank* qui édite la revue en ligne *La vie des idées*, présentée comme une « coopérative intellectuelle ». www.laviedesidees.fr

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Ouvrages édités au Seuil :

L'âge de l'autogestion, 1976.

Pour une nouvelle culture politique (en collaboration avec Patrick Viveret), 1977.

La crise de l'État-providence, 1981.

L'État en France – De 1789 à nos jours, 1990.

La nouvelle question sociale – Repenser l'État-providence, 1995.

Le modèle politique français – La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours, 2004.

La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance, 2006.

La légitimité démocratique – Impartialité, réflexivité, proximité, 2008.

La société des égaux, 2011.

Ouvrages édités chez Gallimard :

Le sacre du citoyen - Histoire du suffrage universel en France, 1992 et 2001.

Le peuple introuvable - Histoire de la représentation démocratique en France, 1998 et 2002.

La démocratie inachevée - Histoire de la souveraineté du peuple en France, 2000 et 2002.

Les dates correspondent à la publication dans la « Bibliothèque des histoires » et dans la collection de poche « Folio Histoire ».

Réglons tout de suite une question : d'où est-ce que je parle ? Je revendique juste une fréquentation bien ancienne, si ça ne faisait référence à un péché j'écrirais : originelle, de l'œuvre de Rosanvallon. Pire : j'avoue avoir *basculé* dans le militantisme en lisant *L'âge de l'autogestion* (1976, tout de même), m'être abonné à *CFDT aujourd'hui* et avoir lu avec gourmandise *Pour une nouvelle culture politique* (en 1977, et on en restera là dans la chronologie).

J'admets que ça ne me confère aucun magistère et tant mieux pour nous puisque je n'aurai pas accès aux arguments d'autorité.

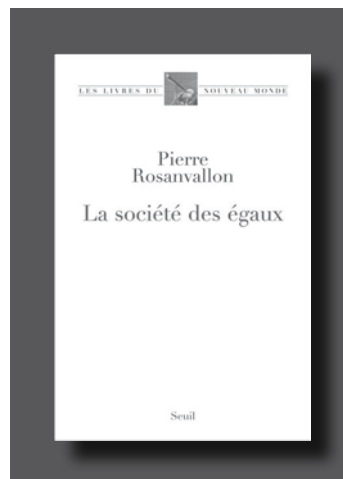
UNE COHÉRENCE DANS LE TEMPS

Chez les boxeurs, on appelle « fausses-pattes » ceux qui boxent à gauche mais parviennent à vous surprendre et à vous envoyer au tapis par d'inattendus crochets à droite. Il est surprenant que le terme n'ait pas fait florès en politique où cette pratique est usuelle.

Dans le débat politique des trente dernières années, il y a

eu, de façon plus prosaïque, la « deuxième gauche » (à ne pas confondre avec la « troisième voie » qui est à la gauche ce que l'avachissement est à la décontraction, c'est-à-dire exactement le contraire) dont Pierre Rosanvallon a paru l'un des penseurs les plus éminents. Il incarne alors, avec d'autres, une ligne autogestionnaire qui s'oppose radicalement à cette gauche jacobine, centralisatrice, réputée lyrique et déconnectée du réel. Le combat est incarné par l'opposition Mitterrand *versus* Rocard et au soir de la défaite de la gauche aux législatives de 1978, il faut être visionnaire pour miser le moindre sou vaillant sur le premier. C'est pourtant lui – que Rocard, charitablement, traite d'anachronique – qui va remporter l'élection présidentielle de 1981. Il isolera durablement son adversaire, scellant du même coup le sort de cette deuxième gauche malgré le tournant de la rigueur en 1983.

C'est comme intellectuel que Pierre Rosanvallon, qui refuse alors d'entrer dans une « carrière politique », comme on l'y invite, émerge alors, bâtissant livre après livre une œuvre dont



Pierre Rosanvallon incarne alors, avec d'autres, une ligne autogestionnaire qui s'oppose radicalement à cette gauche jacobine, centralisatrice, réputée lyrique et déconnectée du réel.



► le corpus idéologique, sur trois décennies, est étonnamment cohérent. Il convient de le relever car l'époque va permettre toutes sortes de pirouettes, de reniements, de double-saltos arrières, sans grand dommage pour les acrobates, généralement.

L'œuvre de Pierre Rosanvallon est celle d'un intellectuel rigoureux et tenace. Il n'est pas inutile d'isoler les deux termes et de vérifier qu'ils sont utilisés à bon escient. La rigueur du travail tient dans une analyse méticuleuse, presque obsessionnelle, des faits et des éléments historiques consultables. Il entre dans la méthode de cet auteur un acharnement comparatiste (Tocqueville n'est jamais loin...) qui étaye ses points de vue. Tenace parce qu'il est rare qu'il ne consacre qu'un seul livre à un sujet, mais plutôt qu'il procède par « zones » d'exploration, auxquelles il consacre alors deux ou trois volumes, éclairant la question sous divers angles.

Prenons son analyse du modèle politique français. On y trouve de nombreux travaux consacrés à l'histoire du libéralisme dans la première partie du XIX^e siècle (analyse très fouillée de Guizot, qu'il exhume d'ailleurs si l'on peut dire), puis deux livres « à programmes » comme on le dirait d'un compositeur chef de file d'une école : en 1990, c'est *L'État en France – De 1789 à nos jours* et puis, en 2004, *Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme*.

De même, quand il entreprend de comprendre et d'interpréter l'évolution des institutions qu'une société se donne pour mettre en œuvre la solidarité et appliquer sa conception de la justice, il va écrire un ouvrage qui aujourd'hui encore est une référence : *La crise de l'État-providence* en 1981 (l'année même de l'arrivée de la gauche au pouvoir) et, plus tard, c'est-à-dire en 1995, *La nouvelle question sociale – Repenser l'État-providence*.

Mais la pierre angulaire du travail de Pierre Rosanvallon, c'est l'énorme chantier qu'il consacre ensuite à la démocratie. De nouveau, c'est sur un rythme ternaire que la réflexion est articulée. Paraît en 1992 *Le sacre du citoyen, histoire du suffrage universel en France*, puis, en 1998, *Le peuple introuvable – Histoire*

Il s'agit davantage de considérer la démocratie comme un cheminement contrarié. Elle n'a pas une histoire, elle est une histoire.

de la représentation démocratique en France et, en 2000, *La démocratie inachevée – Histoire de la souveraineté du peuple en France*. Faut-il écrire qu'il analyse l'histoire de la démocratie en France ? Ce n'est pas si simple car c'est là une part de la singularité de la démarche de l'auteur. La démocratie n'y est pas étudiée comme un objet historique, ni comme une expérience inaboutie, pas plus que comme une utopie dévoyée ou trahie. Il s'agit davantage de considérer la démocratie comme un cheminement contrarié. Elle n'a pas une histoire, elle est une histoire. C'est d'ailleurs l'urgence des questions présentes qui donne sens au travail de l'historien, puisqu'il s'agit d'interroger le passé pour donner corps au présent de l'idée même de démocratie. D'où la cohérence que je plaçais en évidence tout à l'heure : en créant la République des Idées, en 2002, et la collection éponyme, il s'agit bien entendu de peser sur les choix actuels et en éclairant par l'analyse les choix à faire.

DES « TUTTOLOGO »

Rendons justice à Pierre Rosanvallon d'être un intellectuel profond – à l'opposé de superficiel – et controversable, ce qui est nécessaire si l'on veut faire débat. On voudra bien considérer qu'il s'agit dès lors de tout le contraire de ce que l'époque veut nous faire prendre pour l'intellectuel professionnel : celui qui a été créé par et pour la superficialité télévisuelle. L'intellectuel qui parle de tout, sur simple demande. Les Italiens parlent du « *tutto-лого* » que le français « toutologue » rend moins bien. Mais enfin, on voit de quoi il retourne : ces figures solennelles et sentencieuses qui passent théâtralement une main ondulée dans leurs cheveux las et prononcent des

choses définitives quoiqu'interchangeables sur tous les mystères du monde. Ils pensent et nous éclairent parce que nous ne pouvons penser par nous-mêmes...

Ce sont ces « machines à bulles » et l'on devine sans peine à quel point le système s'en accommode avec bonheur, puisqu'elles produisent de l'explication inoffensive sur tout et, plus encore, sur rien.

Au contraire, il y a dans le travail de Rosanvallon quelque chose qui s'apparente à un sillon tracé envers et contre tous les procès d'intention, avec le souci de quereller au sens noble, c'est-à-dire dans un lieu où il faut échanger des arguments et non des épithètes.

DÉLIGITIMATION DE L'ÉGALITÉ

Ce n'est pas la moindre qualité de son dernier ouvrage, *La société des égaux*, paru fin 2011. Il constitue le troisième volet d'une enquête sur les mutations profondes de la démocratie et fait suite à *La contre-démocratie*, paru en 2006 et à *La légiti-*

mité démocratique, sorti pour sa part en 2008.

L'idée-maîtresse de son dernier livre est que nous vivons, au sens littéral, une contre-révolution. En effet, alors que depuis le début du XX^e siècle, la tendance était à la réduction des écarts de richesse (nonobstant le fait qu'on restait loin du compte en matière d'équité, là n'est pas la question), depuis le début des années quatre-vingt, c'est l'inverse qui se produit, avec une sorte d'accélération inquiétante ces dernières années.

Les raisons qui amènent cette inversion de tendance, les mécanismes fiscaux, les facteurs économiques et sociaux qui engendrent ce retour de l'accentuation des inégalités sont connus et largement dénoncés par les mouvements de gauche, partout dans



le monde. Mais leur incapacité à peser réellement sur cette évolution funeste tient essentiellement, au-delà d'un rapport de forces compromis, à la délégitimation de la notion même d'égalité, au sein même d'une large frange de la gauche.

Que ce soit sur le plan philosophique où l'idée qu'une dose d'inégalité est un facteur de dynamisme au sein des sociétés (idée qui a tout d'une aberration mais qui participe d'une sorte d'approbation molle), que ce soit par la remise en cause du rôle de l'impôt dans la redistribution des richesses (même une partie de la gauche française parle de «tranches confiscatoires» avec

des regards affolés alors que ces tranches semblaient parfaitement constitutives d'une politique fiscale moralement justifiée pour le président Roosevelt), le principe d'égalité entre en collision avec l'émergence d'une certaine idée de la liberté qui autoriserait, comme un produit dérivé, ces écarts de richesse extravagants. Pour Pierre Rosanvallon, ce n'est qu'en replaçant au centre du débat, à l'articulation de tous les choix politiques, cette primauté de l'égalité qu'il sera possible de renverser une évolution qui, autrement, n'a aucune raison de s'enrayer.

UNE PENSÉE DE GAUCHE ?

Dans le schéma classique, la «deuxième gauche» se distinguait de la première presque exclusivement par un rejet de la centralisation (dite jacobine) et par l'idée selon laquelle c'était moins l'État (sorte de Leviathan producteur de lourdeurs bureaucratiques) que la société dite civile (le mouvement associatif, par exemple) qui porterait les évolutions nécessaires, à savoir l'émergence d'autres rapports de production et d'organisation de la société.

Ce n'est pas du tout sur ces questions, pourtant, que la ligne de fracture est la plus nette. Il s'agit plutôt de savoir ce qui, pour les uns ou pour les autres, crée le mécanisme historique de l'évolution de nos sociétés. Pour Rosanvallon et ses amis, on pourrait résumer leur divergence principale avec la gauche traditionnelle en la résumant comme suit : Tocqueville a vu plus juste que Marx. Ou, pour me faire plus précis, moins schématique aussi : c'est l'idée de Tocqueville selon laquelle ce qui constitue le moteur de l'histoire, c'est la lutte pour l'égalité (dont l'aspiration se trouve en chacun de nous), qui est plus pertinente que l'analyse marxiste de la lutte des classes. Il est moins compliqué de comprendre pourquoi une certaine gauche «de stricte ob-

servance» considère Rosanvallon et ses avatars comme autant de sociaux-démocrates en peau de lapin, ou plutôt comme autant de libéraux sournois déguisés en singes savants de la social-démocratie.

Regardons « l'alors » avec « les yeux d'alors » et ne cherchons pas à faire de Tocqueville une figure emblématique des débats politiques d'aujourd'hui.

C'est un libéral, au sens où le XIX^e siècle pouvait l'entendre, il croit à un projet divin qu'il revient aux hommes de faire advenir (mais si l'on mesure les êtres à cette aune, Rousseau l'est bien davantage) et ses idées sociales sont celles d'un aristocrate de son époque.

Mais c'est un homme qui, à rebrousse-poil de tous ceux de son parti, pense que la démocratie est l'avenir de l'Humanité. Pour lui, les périls que la démocratie engendre sont bien moins l'anarchie et le chaos que l'affadissement des citoyens, l'apathie du débat

Pour Pierre Rosanvallon, ce n'est qu'en replaçant au centre du débat cette primauté de l'égalité qu'il sera possible de renverser une évolution qui, autrement, n'a aucune raison de s'enrayer.

politique et le délitement du sentiment de constituer une « société ». Ceci n'en fait pas historiquement, je le concède, une figure emblématique de la gauche mais son apport est loin d'être négligeable, y compris quand on le rapporte sur l'abscisse « gauche versus droite » de l'évolution des idées. Quant à sa méthode qui repose sur une comparaison minutieuse des systèmes, des structures, des croyances, des situations et des réalités, elle fait de lui, avant l'heure, un sociologue progressiste.

Parallèlement, et comme par un effet miroir, celles et ceux ►



qui considèrent que le communisme n'est qu'une sorte de logomachie totalement impropre à comprendre le monde et moins encore à le transformer, emboîtent le pas aux propositions de la République des Idées dont Pierre Rosanvallon est la figure de proue, en estimant que seule cette gauche réconciliée avec le réel pourra transformer le monde en le rendant moins inégalitaire, moins âpre et, en fin de compte, plus humain.

En d'autres temps, ce débat aurait été riche, porteur de synthèse ou de dépassement des thèses initiales. Il est aujourd'hui inaudible sinon inexistant. C'est que les camps ont la polémique frileuse. On défend davantage ses positions bien arrêtées qu'on ne s'aventure à débattre des idées qui les mettent en péril. L'anathème retrouve des couleurs. La grande scène de l'amertume idéologique scintille des feux de la confusion, là où tout le monde gagnerait à chercher plus de clarté dans une controverse de bon aloi. Ces façons de faire intimident le débat, au moment même où il est nécessaire, au risque de rendre la réalité contemporaine (chaotique en un sens) encore plus inintelligible.

C'est, dans un monde qui a plus d'un titre fait penser à un retour au XIX^e siècle (retour du « rentier » comme figure centrale de la richesse, tintamarre médiatique du luxe tapageur qui fait insulte à l'idée même de « société », retour des nationalismes les plus archaïques...) que l'apport d'un historien volontairement arc-bouté à une réflexion sur les problèmes d'aujourd'hui prend de l'intérêt.

Indiscutablement, les travaux de Pierre Rosanvallon, depuis plus de trente ans, permettent de refuser une manière de désertification de la controverse idéologique : plus la société s'inquiète d'elle-même, moins elle sait où elle va, plus elle manque de repères – en bref : plus elle est perdue – plus il est utile qu'il

en reste quelques-uns pour tenter de tirer du fatras des choses, de la complexité des interactions, de l'océan des disciplines particulières qui se prêtent de moins en moins à des analyses transversales, un lien qui puisse donner du sens.

REFAIRE SOCIÉTÉ

Plutôt que de tailler un costard à un des intellectuels français les plus rigoureux, il convient de ne pas passer à côté d'une démarche qui vise à comprendre les mécanismes de production de nos rapports sociaux de façon à ce que la notion de progrès garde de la pertinence.

Un mot, en passant, à propos de la République des Idées qui vient de fêter ses dix ans d'exis-

Les camps ont la polémique frileuse. On défend davantage ses positions bien arrêtées qu'on ne s'aventure à débattre des idées qui les mettent en péril. L'anathème retrouve des couleurs.

tence. On ne peut nier que les publications si typées de ce groupe de réflexion sont à l'origine d'un *aggiornamento* de la pensée à gauche. Ces petits volumes au format janséniste ont introduit à peu près toutes les questions qui font aujourd'hui débat, et – ce n'est pas le moindre des paradoxes – l'austérité des sujets n'a pas empêché quelques tirages à faire pâlir d'envie jusqu'à Amélie Nothomb (enfin, j'exagère peut-



être...). Que ce soit sous l'angle de la fiscalité (que la gauche « de gouvernement » évite soigneusement car elle sait, ou croit savoir, d'instinct qu'il n'est pas aisé d'en faire un thème électoralement porteur), avec les travaux de Thomas Piketty, sous l'angle, singulièrement peu examiné jusque-là, des injustices sociales confrontées à la géographie (c'est maintenant l'organisation spatiale du territoire qui crée le fossé avec ces beaux quartiers et ces ghettos, ces écoles

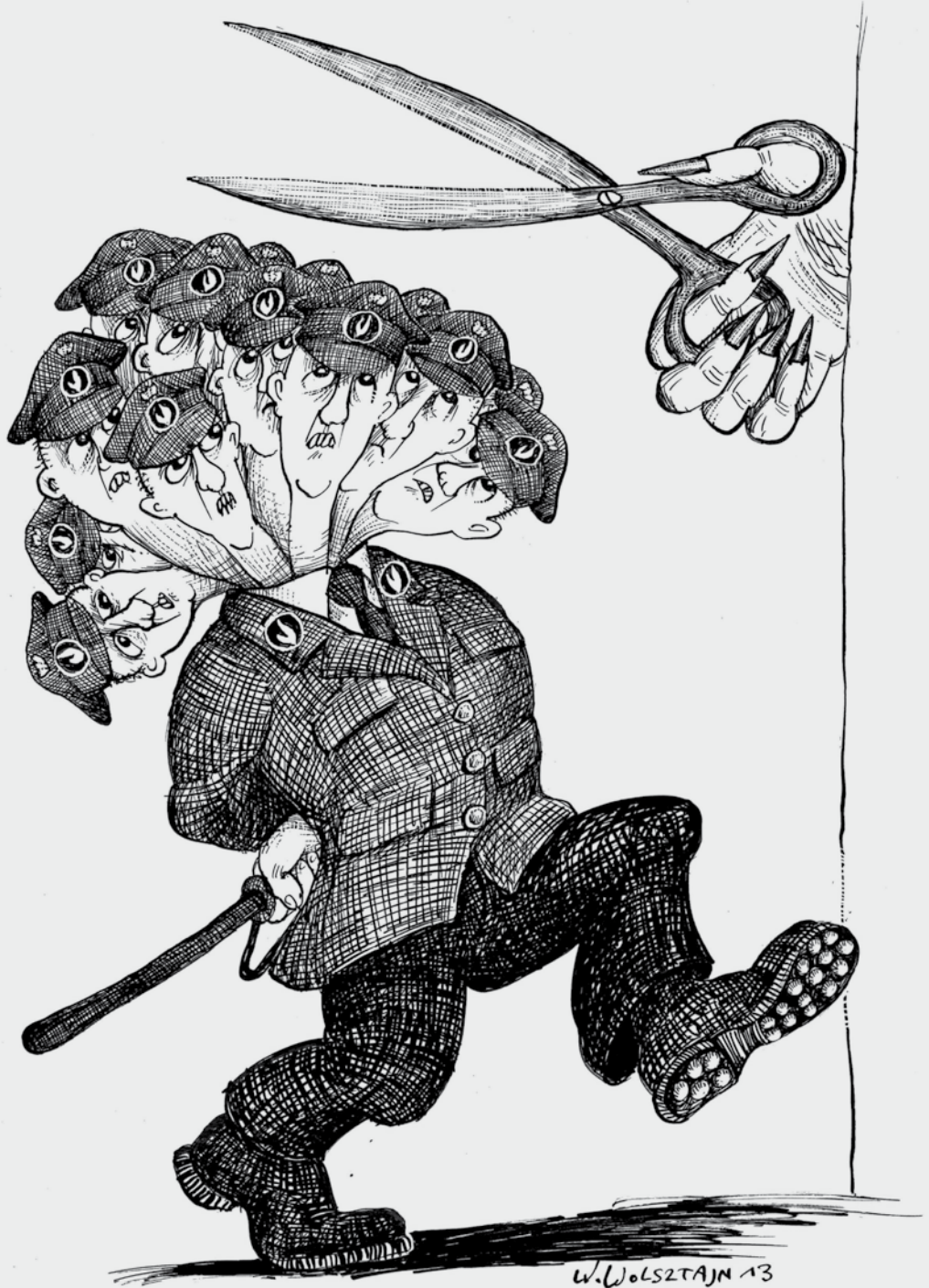
pour riches et pour pauvres), il n'est pas un sujet sur lequel ce *think tank* n'ait engagé le fer, avec pour vocation affichée, pour reprendre le titre d'une contribution de François Dubet, de « refaire société par le côté gauche ».

Lire Rosanvallon, et plus encore se demander comment tirer de cette lecture des applications concrètes dans la conduite des sociétés où nous vivons, c'est penser à cette phrase de Charles Péguy : « *Il faut obstinément dire ce que l'on voit. Et, ce qui est bien plus difficile, il faut surtout voir ce que l'on voit.* »

Quand la narcose légère des indignations sans complément d'objet (on s'indigne, mais on ne précise plus de quoi...) sera dissipée, la lecture de Rosanvallon retrouvera des adeptes qui y puiseront, qui sait, de précieux enseignements pour redonner du lustre à la notion de progrès. ■



L'ACTU DE WILLY WOLSZTAJN



Les directeurs sont trop nombreux à la police fédérale

Rédaction en ligne
Mardi 22 Janvier 2013, 6h36

Deux postes de direction sur trois doivent être supprimés à la police fédérale, d'après les conclusions d'une étude sur l'optimisation des services de police commandée par la ministre de la Justice, Joëlle Milquet, peut-on lire dans la Dernière Heure et plusieurs quotidiens néerlandophones. Aujourd'hui, la police fédérale compte 84 directeurs. Seuls 29 postes de direction seraient donc supprimés pendant la réforme. Les autres postes pourraient être supprimés. La décision sera annoncée sur cette question.

BERLUSCONI OU LA FICTION DU RÉEL

“**B**erlusconi fictionne le réel. Il joue de cette confusion lorsqu'il se présente

comme un personnage de roman, se met en scène et en images à la télévision et dans ses albums photos ou même en musique, en publiant un disque de chansonnettes. (...) Berlusconi est un représentant, au sens commercial et au sens symbolique, c'est-à-dire un messenger des rêves qu'il promet¹ ».

L'analyse du philosophe et politologue Pierre Musso date de 2008 : elle demeure



étonnement d'actualité. La pièce rejouée par Silvio Berlusconi qui, une fois encore, a mis l'image – son image – au cœur du processus politique aura marqué la campagne des élections législatives qui se sont déroulées les 24 et 25 février dernier. Et pourtant, cette fois, on pensait le spectacle ringardisé et son principal acteur rangé au placard des divas vieillissantes. Chassé du pouvoir en 2011 sous les quolibets et les huées, candidat douteux et hésitant et vilipendé par toutes les chancelleries européennes et moqué par la presse mondiale, Il Cavaliere n'en a eu cure et s'est jeté dans la bataille médiatique, celle où il excelle. En trois semaines et une centaine de prestations télévisées, il avait doublé son capital dans les sondages et redevenait une menace pour ses adversaires.

Une de ses prestations restera dans l'histoire de la télévision politique :

elle aura marqué la vanité des hommes qui la font et la perversion de ses effets sur ceux qui la regardent. Le 10 janvier 2013, Silvio Berlusconi accepte d'affronter son vieil – et meilleur – ennemi médiatique : le journaliste Michele Santoro, homme de gauche qui ne dédaigne pas le populisme – qu'il a fait chasser de la RAI en 2010 – et qui a fait de Berlusconi sa cible permanente. Santoro est secondé par un autre journaliste, Marc Travaglio – homme de droite – sorte de Savonarole contemporain, redoutable investigateur et pourfendeur de toutes les affaires transalpines, en particuliers celles qui concernent l'ancien président du conseil. Le bateleur et le procureur sont des hommes de talent mais ils sont victimes de ce que l'on appelle en Italie le « protagonisme » : il faut que le monde tourne autour d'eux jusqu'à en perdre le sens des réalités, surtout celles qui sont fictionnalisées par un artiste de la manipulation. « Servizio Pubblico » – c'est le titre de l'émission très populaire – est diffusé par « La 7 », chaîne privée indépendante. Le studio est construit comme une arène : le public dans la pénombre est installé sur des gradins qui surplombent une grande scène circulaire où les acteurs baignent dans leurs habits de lumière. Santoro et Travaglio sont convaincus qu'ils vont enfin mettre à mort (médiatique) l'homme qui a modelé l'Italie depuis vingt ans... et qu'ils réaliseront aussi une audience record. Bingo

pour ce dernier point : près de dix millions de téléspectateurs et 35 % de part de marché, mais l'issue de près de trois heures d'émission ne sera pas celle escomptée. Tout au contraire, Berlusconi sortira grand vainqueur de l'affrontement. Comme d'habitude il ment, il invente, il promet tout et n'importe quoi, il esquivait mais avec une ironie permanente et un talent de showman qui fera même rire plus d'une fois un public *a priori* totalement hostile. Conscient de la complicité paradoxale unissant les deux hommes qui ont chacun besoin de l'autre pour la réussite de leur émission (sinon, chacun à sa manière, pour exister), Berlusconi parvient habilement à entraîner Santoro dans une sorte de *paso doble* qui ne se terminera pas comme dans la corrida par l'estocade mais par un baiser qui tue. Plus que jamais, il se met en image, utilisant toutes les ficelles du spectacle télévisé qui anesthésie la politique et réussit à faire de son adversaire un complice à sa merci. Le piège s'est refermé... sur le chasseur. Berlusconi sortira donc grand triomphateur de cette scène télévisée qui devait le terrasser. Les armes de l'image se sont retournées contre ceux qui prétendaient les maîtriser mieux que quiconque. Les journalistes ont été renvoyés à leurs vaines prétentions et le spectacle télévisé en politique a démontré une fois encore la force de sa perversité. Le lendemain, *l'Unità* pouvait titrer : « Santoro relance Berlusconi »... ■

1 P. Musso, *Le sarko-berlusconisme*, L'Aube, La Tour d'Aigues, 2008.

LA PHOTO : DÉFENSE DE STATIONNER DAN KAMINSKI



Il fut un temps où il était défendu de stationner et défendu de bouger. L'errance était condamnable et les vagabonds étaient dissuadés de toute velléité d'installation. Aujourd'hui, la mobilité est un impératif et l'immobilité le signe même du dénuement. Bougez, circulez, de préférence avec empressement et filez droit devant, d'un pas décidé – ou alors soyez riches : la flânerie est un privilège de touristes – vers une gueule noire qui engloutit également (quel mauvais goût !) mobiles et immobiles. Pour justifier l'absence de sécurité sociale, le gouverneur républicain d'un État américain dit il y a longtemps déjà, assez longtemps pour avoir obéi à sa propre injonction : « *Notre devoir, c'est de débarrasser le plancher* ». Défense de stationner. Allez-y. Moi je reste en arrière et je prends des photos. Je vous rejoins tout de suite. ■ **DAN KAMINSKI**

POLITIQUE

revue de débats

| numéro 79 | bimestriel | mars-avril 2013

SOMMAIRE

2 **Le trait** de Jean-Claude Saïemi

3 LE POINT

Contre la N-VA - *Henri Goldman*

4 LE FIL

4 Projet Marcourt : pas de miracle - *Julien Dubois*

7 Concertation sociale en pause : et demain ? - *Luca Ciccìa*

9 **Caméra c'est toi** - *Corps & âmes, par Jean-François Bastin*

10 HOMMAGE | Xavier Mabile, l'unité d'un homme

11 Genèse d'un engagement - *Mateo Alaluf*

15 Portrait d'un autodidacte - *Jean Sloover*

21 **Inadéquation** - *le dictionnaire du prêt-à-penser, par Mateo Alaluf*

22 LE THÈME | Impasses de la démocratie

24 L'illusion de la démocratie participative - *Henri Goldman*

26 Le mensonge du consensus - *Paul Löwenthal*

30 La "particratie", pour le meilleur ou le pire - *Caroline Van Wynsberghe*

34 À quoi servent les parlementaires ? - *Régis Dandoy*

36 Pour ou contre le cumul des mandats ? - *Christophe Van Gheluwe*

38 Quand le conseil dysfonctionne - *Hadelin de Beer*

40 Débats télévisés : agora ou odéon ? - *Jean-Jacques Jespers*

42 G1000 : un retour critique - *Virginie Van Ingelgom*

45 En défense du G1000 - *Min Reuchamps et Didier Caluwaerts*

47 Pour une société civile fluide : les "coalitions" - *Alain Deneef*

Illustration : Willy Wolsztajn

52 **Salaires et compétitivité** - *Décodage, par Bruno Bauraind, avec Éconosphères*

54 ANALYSE

Critique des économistes atterrés - *Laurent de Brier*

60 ANALYSE

Québec : feu sur l'interculturalisme - *Pierre Ansay*

67 **Demain, j'enlève le haut** - *le Café Carabosse, par Irène Kaufe*

68 ANALYSE

La mosaïque du pentecôtisme - *Sarah Demart*

75 **La Grèce, pour l'exemple !** - *Démocratie, par Jérôme Jamin*

76 UNE ŒUVRE

Pierre Rosanvallon ou voir ce que l'on voit - *Dominique Cabiaux*

81 **L'actu** de Willy Wolsztajn

82 **Berlusconi ou la fiction du réel** - *Rimages, par Hugues Le Paige*

83 LA PHOTO

Défense de stationner - *Dan Kaminski*